

Volume 3  
États financiers des  
sociétés de la Couronne,  
conseils, commissions

# Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars

# 1997

New  Nouveau  
**Brunswick**

---

Volume 3  
États financiers des  
sociétés de la Couronne,  
conseils, commissions

# Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars

# 1997

Impression  
Autorisée par l'assemblée législative  
Fredericton, (N.-B.)

**TABLE DES MATIÈRES**

Algonquin Properties Limited	1
Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick	9
Commission des entreprises de service public de la Province du Nouveau-Brunswick	21
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick	33
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick	41
Conseil consultatif sur la condition de la femme	57
Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick	63
Conseil du Premier Ministre sur la condition des personnes handicapées	71
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick	77
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	87
Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick	95
Forest Protection Limited	105
Gestion provinciale Ltée.	115
Jardin Horticole Kingsbrae Inc.	123
NB Agriexport Inc.	131
Musée du Nouveau-Brunswick	137
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	149
Société d'aménagement régional	159
Société d'assurance-dépôts des Caisses populaires du Nouveau-Brunswick	175
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	181
Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick	203
Société de Kings Landing	209
Strait Crossing Finance Inc.	217

## INTRODUCTION VOLUME III

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en trois volumes.

Le volume I renferme les états financiers vérifiés de l'entité comptable de la province de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers. Ils comprennent un bilan, un état des recettes et dépenses, un état des flux de trésorerie et un état de la dette nette. Volume I renferme aussi le rapport du vérificateur et une déclaration de responsabilité.

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Volume II contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires, de la dette consolidée et des prêts au compte de capital; des états du fonds d'amortissement général; des valeurs détenues; ainsi que des recettes et des dépenses, par ministère (ceci comprend les listes des traitements, des frais de déplacement, des paiements aux fournisseurs, des subventions et contributions, et des versements de prêts).

**Le présent volume renferme les états financiers des sociétés, conseils et commissions qui doivent rendre compte de la gestion de leurs ressources et opérations financières au gouvernement ou à l'Assemblée législative de la province. Ces derniers exercent par ailleurs une autorité vis-à-vis de ces organisations du fait qu'ils en sont propriétaires ou en vertu de dispositions législatives.**

---

ÉTATS FINANCIERS

**ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED**

31 DÉCEMBRE 1996

---

Office of the  
Auditor General

Bureau du  
vérificateur général



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de  
Algonquin Properties Limited

J'ai vérifié le bilan d'Algonquin Properties Limited au 31 décembre 1996 et les états des recettes, des dépenses et du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1996, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général par intérim

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton, (N.-B.)

le 17 mars 1997 à l'exception de la note 7 qui date du 28 avril 1997

**ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED**  
**BILAN**  
**31 DÉCEMBRE 1996**

	1996	1995
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	123 585 \$	218 934 \$
Débiteurs	114 255	98 830
Stocks, au prix coûtant	85 104	90 850
Frais payés d'avance	23 385	29 686
	<u>346 329</u>	<u>438 300</u>
Frais reportés (note 3)	53 277	90 885
Immobilisations (note 4)	16 772 711	15 523 292
	<u>17 172 317 \$</u>	<u>16 052 477 \$</u>
<b>PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE</b>		
Passif à court terme		
Intérêts sur emprunt pour l'extension (note 5)	3 640 686 \$	2 518 839 \$
Créditeurs et charges à payer (note 7)	482 966	578 540
Dû à Hôtels Canadien Pacifique	36 830	23 696
Dépôts anticipés	11 603	171 005
	<u>4 172 085</u>	<u>3 292 080</u>
Dû à la province du Nouveau-Brunswick (note 5)	28 427 171	26 227 171
Capital-actions		
Autorisé		
10 000 actions ordinaires d'une valeur globale ne devant pas dépasser 100 000 \$		
9 000 actions privilégiées rachetables à dividende non cumulatif de 8 p.c. d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et entièrement libéré		
5 000 actions ordinaires	50 000	50 000
2 500 actions privilégiées	250 000	250 000
	<u>300 000</u>	<u>300 000</u>
Déficit	( 15 726 939)	( 13 766 774)
	<u>( 15 426 939)</u>	<u>( 13 466 774)</u>
	<u>17 172 317 \$</u>	<u>16 052 477 \$</u>

Approuvé par le conseil

\_\_\_\_\_  
 administrateur

\_\_\_\_\_  
 administrateur

**ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED**  
**ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DU DÉFICIT**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996**

	1996 budget (note 6)	1996	1995
<b>RECETTES</b>			
Location de chambres	3 026 503 \$	2 760 825 \$	2 930 999 \$
Ventes d'aliments	1 940 555	1 719 592	1 796 914
Ventes de boissons	691 178	609 015	702 098
Frais de jeu et locations (golf)	443 705	390 252	423 524
Autres activités sportives	77 200	89 716	81 708
Téléphone	75 107	70 530	78 430
Loyer provenant du collège communautaire	48 466	48 466	49 133
Produits divers	161 536	118 508	172 475
Intérêts	-	8 784	59 312
Recouvrements	-	40 370	-
	<u>6 464 250</u>	<u>5 856 058</u>	<u>6 294 593</u>
<b>DÉPENSES</b>			
Coûts directs	3 408 759	3 085 052	3 320 426
Administratives et générales	715 767	695 497	644 985
Publicité et promotion	508 275	488 464	473 422
Chauffage, éclairage et énergie (note 7)	313 200	349 330	303 011
Réparations et entretien	488 525	482 375	482 188
Impôts fonciers	348 000	358 764	335 760
Frais de gestion	242 708	196 997	242 541
Intérêts sur emprunt pour l'extension (note 5)	-	1 121 847	1 026 720
Dotations à l'amortissement - immobilisations	-	1 000 289	949 299
- frais reportés	-	37 608	37 608
	<u>6 025 234</u>	<u>7 816 223</u>	<u>7 815 960</u>
<b>BÉNÉFICE NET (PERTE)</b>	<u>439 016 \$</u>	( 1 960 165)	( 1 521 367)
Déficit, au début de l'exercice		( 13 766 774)	( 12 245 407)
<b>DÉFICIT, à la fin de l'exercice</b>		<u>( 15 726 939)\$</u>	<u>( 13 766 774)\$</u>

---

**ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED**  
**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996**

---

	1996	1995
<b>FONDS PROVENANT DE (CONSACRÉS AUX):</b>		
Exploitation:		
Perte nette de l'exercice	( 1 960 165)\$	( 1 521 367)\$
Ajouter les postes hors caisse:		
Dotation à l'amortissement	1 037 897	986 907
Diminution des postes hors caisse du fonds de roulement	876 627	1 527 361
	<u>( 45 641)</u>	<u>992,901</u>
Activités de financement:		
Avances de la province	<u>2 200 000</u>	<u>( 955 000)</u>
Activités d'investissement:		
Achat d'immobilisations - rénovations	<u>( 2 249 708)</u>	<u>( 2 074 023)</u>
<b>DIMINUTION DE L'ENCAISSE</b>	<b>( 95 349)</b>	<b>( 2 036 122)</b>
Position de trésorerie au début de l'exercice	<u>218 934</u>	<u>2 255 056</u>
<b>POSITION DE TRÉSORERIE</b> à la fin de l'exercice	<b><u>123 585 \$</u></b>	<b><u>218 934 \$</u></b>

---

**ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 1996**

---

**1. Description des opérations**

---

La société est une propriété exclusive de la province du Nouveau-Brunswick, et dirige les opérations de l'hôtel Algonquin. En vertu d'un contrat de gérance, la société a confié le fonctionnement quotidien des opérations de l'hôtel à Hôtels Canadien Pacifique.

**2. Résumé des principales conventions comptables**

---

(a) Une réserve pour remplacement de matériel a été établie conformément à un contrat de gérance conclu avec Hôtels Canadien Pacifique pour fixer le plafond des frais de remplacement du matériel imputables aux opérations de l'hôtel. L'entente prévoit que chaque année, un montant ne devant pas dépasser un et demi pour cent (1,5 p.c.) des produits bruts peut être ajouté à cette réserve. Les achats de mobilier, d'appareils et de matériel sont imputés à cette réserve jusqu'au solde du compte.

(b) Les coûts de remplacement de la porcelaine, la verrerie, l'argenterie, les ustensiles, le linge ainsi que d'autres équipements similaires sont passés en charges lors de l'achat conformément au contrat de gérance conclu avec Hôtel Pacifique.

(c) L'amortissement des immobilisations et des frais reportés, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués dans les notes 3 et 4, a été approuvé par la direction.

**3. Frais reportés**

---

Le tableau suivant indique les frais reportés relatifs à l'extension de l'hôtel:

	<b>Taux</b>	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Solde non-amorti</b>
Programme de promotion supplémentaire	20%	125 237 \$	89 755 \$	35 482 \$
Autres frais de démarrage	20%	62 802	45 007	17 795
		<u>188 039 \$</u>	<u>134 762 \$</u>	<u>53 277 \$</u>

---

**ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 1996**

---

**4. Immobilisations**

---

	Taux	Coût	Amortissement cumulé	Solde non- amorti
Terrain	-	140 282 \$	- \$	140 282 \$
Bâtiments, améliorations et matériel	2,5 - 10%	20 949 930	5 413 282	15 536 648
Matériel d'exploitation	8 - 20%	3 328 568	2 232 787	1 095 781
		<u>24 418 780 \$</u>	<u>7 646 069 \$</u>	<u>16 772 711 \$</u>

La classe d'immobilisation "bâtiments, améliorations et matériel" comprend les rénovations majeures et les améliorations pour lesquelles une vie utile de dix ans est raisonnable.

Les actifs sont amortis pour l'exercice au complet au cours de l'année d'achat.

**5. Sommes dues à la province du Nouveau-Brunswick**

---

	1996	1995
Emprunt auprès de l'actionnaire	492 000 \$	492 000 \$
Emprunt pour l'extension	9 714 585	9 714 585
Avances	18 220 586	16 020 586
	<u>28 427 171 \$</u>	<u>26 227 171 \$</u>

Les emprunts auprès de l'actionnaire et les avances ne sont pas sujets aux intérêts et aucune modalités de remboursement ne sont prévues.

L'emprunt pour l'extension porte de l'intérêt composé semi-annuellement à un taux de 9,06 p.c. Ce taux est celui payé par la province sur une obligation de vingt ans au 15 mai 1993, tel que déterminé par le ministère des Finances. L'intérêt commence à s'accumuler le 15 mai 1993, date de la fin des travaux sur l'extension. Les intérêts courus sur cet emprunt qui a trait à l'année 1996 étaient 1 121 847 \$. Le remboursement de cet emprunt débutera lorsque l'hôtel générera suffisamment de fonds.

---

**ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 1996**

---

**6. Montants budgétaires**

---

Les montants budgétaires fournis ce rapportent qu'aux postes spécifiquement reliés au fonctionnement de l'hôtel. Autres dépenses encourues par Algonquin Properties Limited incluent des intérêts, de l'amortissement ainsi que certains coûts d'administration, de réparations et d'entretien. Ces montants ne sont pas inclus dans le budget approuvé par le conseil l'administration pour l'année 1996.

**7. Événements postérieur à la date du bilan**

---

**a) Préposition soumis par la municipalité de St. Andrews**

La compagnie ainsi qu' autres utilisateurs importants s'apposent aux taux chargés par la municipalité pour les services d'eau et d'égout. Les frais en appel couvrent la période du régis d'octobre 1995 jusqu'à présent.

À la fin de l'exercice, la compagnie doit approximativement 72 500 \$ à la municipalité pour les services reçus. Cependant, le 7 avril 1997, la municipalité proposait un plan qui réduirait la balance à approximativement 28 200 \$. Cette proposition ne sera pas acceptée sans modifications additionnelles. Il est raisonnable de présumer que des négociations futures ne s'aboutiraient pas à une dette significativement plus élevée que requis par la préposition. Cependant, une charge de 28 200 \$ a été imputé aux dépenses de l'exercice courant.

Si le montant payé dépasse cette prévision, l'excédent sera chargé aux dépenses de l'exercice futur. Si la prévision excède le montant payé le recouvrement sera inclus dans les recettes de l'exercice futur.

**b) Nouveau contrat de gérance**

Le contrat de gérance actuel devrait se terminer le 28 février 1997. Le 1er janvier 1997, un nouveau contrat de gérance avec Hôtels Canadien Pacifique entrait en vigueur. Ce contrat se termine au 31 décembre 2002.

**8. Chiffres comparatifs**

---

Certaines données comparatives ont été corrigées pour respecter la présentation de 1996.

---

**ÉTATS FINANCIERS**  
**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE**  
**DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**31 MARS 1997**

---

Office of the  
Auditor General

Bureau du  
vérificateur général



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres de la Commission  
de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1997 et les états des recettes et des dépenses, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 1997, ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général par intérim

A handwritten signature in cursive script that reads 'K D Robinson'.

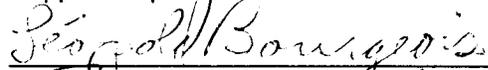
K. D. Robinson, c.a.

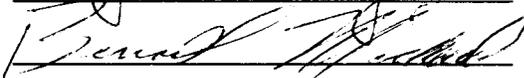
Fredericton (N.-B.)  
le 14 août 1997

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**BILAN**  
**AU 31 MARS 1997**

<b>ACTIF</b>	<b>1997</b>	<b>1996</b>
<b>Débiteurs</b>		
Producteurs - assurance-récolte	3 988 \$	22 932 \$
- composante d'assurance-récolte du RARB	10 762	46 162
- composante du revenu protégé du RARB	37 607	162 929
Province du Nouveau-Brunswick	73 666	270 419
Canada	375 721	363 526
Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick	258 968	1 116 179
Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick	994 069	884 811
Autres	27 525	29 880
	<u>1 782 306</u>	<u>2 896 838</u>
Intérêt à recevoir des producteurs	1 545	11 322
Charges payées d'avance - Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick	23 738	22 661
- Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick	23 738	22 661
Fonds de réserve - assurance-récolte (note 2)	480 423	865 007
- revenu protégé (note 2)	-	-
	<u>2 311 750 \$</u>	<u>3 818 489 \$</u>
<b>PASSIF ET DÉFICIT</b>		
<b>Créditeurs</b>		
Indemnités - assurance-récolte	1 999 240 \$	3 001 631 \$
- composante d'assurance-récolte du RARB	-	7 266
- composante du revenu protégé du RARB	-	653 219
Intérêt - producteurs	30	30
Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick	27 024	57 519
Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick	54 614	57 519
	<u>2 080 908</u>	<u>3 777 184</u>
Avance du Nouveau-Brunswick - revenu protégé	384 048	380 918
Avance du Canada - revenu protégé	-	707 419
	<u>2 464 956</u>	<u>4 865 521</u>
Revenu reporté	158 255	151 074
Déficit - assurance-récolte	(1 604)	(1 604)
- revenu protégé	(309 857)	(1 196 502)
	<u>2 311 750 \$</u>	<u>3 818 489 \$</u>

Approuvé par la Commission

 président

 membre

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

	<b>1997</b>	<b>1996</b>
<b>RECETTES</b>		
Primes reçues des producteurs		
- assurance-récolte (tableau A)	2 112 664 \$	3 434 698 \$
- composante d'assurance-récolte du RARB	-	190 919
- revenu protégé	-	667 149
Primes reçues de la Province du Nouveau-Brunswick		
- assurance-récolte	1 056 332	1 812 809
- revenu protégé	-	500 361
Primes reçues du Canada		
- assurance-récolte	1 056 332	1 812 809
- revenu protégé	-	833 934
Primes totales	<u>4 225 328</u>	<u>9 252 679</u>
Contributions pour frais d'administration		
- Province du Nouveau-Brunswick	594 882	578 927
- Canada	594 882	578 927
Contributions des Fonds de réassurance-récolte (note 3)		
- du Nouveau-Brunswick	275 206	1 127 332
- du Canada pour le Nouveau-Brunswick	(3 133)	918 270
Intérêt - des producteurs	15 493	40 580
Autres	456	18 071
	<u>5 703 114</u>	<u>12 514 786</u>
<b>DÉPENSES</b>		
Indemnités		
- assurance-récolte (tableau B)	3 228 128	6 834 339
- assurance-récolte, récolte des années antérieures	12 249	45 397
- composante d'assurance-récolte du RARB	-	261 931
- revenu protégé	-	998 538
Frais d'administration (tableau C)	1 189 764	1 157 852
Intérêt - revenu protégé - Nouveau-Brunswick	6 861	41 494
- Canada	(2 939)	97 192
Fonds de réassurance-récolte		
- du Nouveau-Brunswick	633 799	1 087 685
- du Canada pour le Nouveau-Brunswick	633 799	1 087 685
Autres	1 579	745
	<u>5 703 240</u>	<u>11 612 858</u>
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses avant contribution spéciale	(126)	901 928
Contribution spéciale (note 4)	886 771	-
<b>EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE</b>	<u>886 645 \$</u>	<u>901 928 \$</u>
Réparti comme suit:		
- Assurance-récolte	-	-
- Revenu protégé	886 645	901 928
	<u>886 645 \$</u>	<u>901 928 \$</u>

---

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
ÉTAT DU DÉFICIT  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

---

	<b>1997</b>		<b>1996</b>
Déficit au début de l'exercice	(1 198 106) \$		(2 100 034) \$
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	886 645		901 928
<b>DÉFICIT À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>(311 461) \$</b>		<b>(1 198 106) \$</b>
Réparti comme suit:			
- Assurance-récolte	(1 604) \$		(1 604) \$
- Revenu protégé	(309 857)		(1 196 502)
	<b>(311 461) \$</b>		<b>(1 198 106) \$</b>

---

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

---

	1997		1996
<b>PROVENANCE (UTILISATION) DES FONDS:</b>			
Exploitation			
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	886 645	\$	901 928
Diminution (augmentation) des débiteurs	1 124 309		(407 164)
Augmentation (diminution) des créditeurs	(1 696 276)		484 505
Augmentation (diminution) du revenu reporté	7 181		(12 363)
Diminution (augmentation) du fonds de réserve	384 584		(442 511)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(2 154)		3 708
Provenance (utilisation) de fonds dû à l'exploitation	704 289		528 103
Activités de financement			
Augmentation (diminution) de l'avance du Nouveau-Brunswick	3 130		(184 836)
Augmentation (diminution) de l'avance du Canada	(707 419)		(343 267)
Provenance (utilisation) de fonds dû aux activités de financement	(704 289)		(528 103)
<b>POSITION DE TRÉSORERIE AU DÉBUT ET À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	-	\$	-
			\$

---

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 1997**

---

**1. Nature des activités**

---

La Loi sur l'assurance-récolte, sanctionnée le 10 juin 1966, sert de base à l'établissement de la Commission. Le règlement 83-29 en vertu de la Loi prévoit la création de la Commission et fixe ses pouvoirs et fonctions.

La Commission est responsable d'administrer la livraison aux producteurs du programme d'assurance-récolte et du régime d'assurance-revenu brut (RARB) qui comprend les composantes d'assurance-récolte et de revenu protégé. La Commission est devenu responsable de la composante du revenu protégé du régime d'assurance-revenu brut pendant l'exercice 1993. L'année récolte 1995 était la dernière saison assurable sous le programme RARB. Ces programmes sont provisionnés à l'aide de primes des producteurs ainsi qu'avec des contributions de la Province du Nouveau-Brunswick et du gouvernement du Canada.

Le programme d'assurance-récolte fournit aux producteurs de la protection contre les pertes de production tandis que le programme de revenu protégé fournit de l'assurance contre les baisses de prix du marché.

Sous le régime d'assurance-revenu brut les primes reçues des producteurs ainsi que les indemnités payées aux producteurs, comprennent une portion qui est liée au programme d'assurance-récolte. Ces montants sont présentés séparément dans ces états financiers.

Toute transaction comptable est inscrite au Fonds consolidé de la Province du Nouveau-Brunswick. Certains frais d'administration normalement fournis par la Province sont ventilés à la Commission et sont enregistrés dans ses états financiers seulement aux fins de partager les coûts entre les gouvernements fédéral et provincial.

**2. Fonds de réserve**

---

En vertu de l'entente fédérale/provinciale, deux fonds de réserve doivent être maintenus : un pour le programme d'assurance-récolte et l'autre pour le programme de revenu protégé. Toutes les primes reçues des producteurs ainsi que les primes reçues des gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada sont placées dans les fonds de réserve respectifs. Dans le cas des primes d'assurance-récolte, elles doivent d'abord être utilisées pour payer les primes au Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick et au Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick et ensuite, doivent payer les indemnités aux producteurs. Tout excédent doit être placé dans un fonds de réserve disponible pour le paiement d'indemnités dans les exercices à venir. Dans le cas des primes du programme de revenu protégé, elles doivent d'abord être utilisées pour payer les indemnités aux producteurs et sont ensuite utilisées pour toutes avances du Canada et de la Province du Nouveau-Brunswick. Tout excédent doit être placé dans un fonds de réserve disponible pour le paiement d'indemnités dans les exercices à venir.

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 1997**

**3. Recettes - Province du Nouveau-Brunswick et gouvernement du Canada**

**(a) Primes**

Les contributions des producteurs, de la Province du Nouveau-Brunswick et du Canada envers les primes nécessaires quant aux polices d'assurance vendues pendant l'année, représentent les pourcentages suivants:

	<u>Revenu Protégé</u>	<u>Assurance-récolte</u>
Producteur	33 $\frac{1}{3}$ %	50%
Nouveau-Brunswick	25%	25%
Canada	41 $\frac{2}{3}$ %	25%
	<u>100%</u>	<u>100%</u>

**(b) Contributions - frais d'administration**

La Province du Nouveau-Brunswick ainsi que le Canada paient chacun 50 pour cent de tous frais d'administration engagés dans l'exécution du programme d'assurance-récolte et du programme de revenu protégé.

**(c) Fonds des réassurance-récoltes**

Sur une base annuelle, une prime de réassurance de 15 pour cent du total des primes d'assurance-récolte est versée au Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick et au Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick. Des réclamations sont faites aux Fonds pour une partie de tout déficit de fonctionnement encourus par la commission basé sur l'année de récolte.

<u>Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick</u>	1997	1996
Excédent des demandes d'indemnisation sur les primes au 1 <sup>er</sup> avril	8 754 758 \$	8 924 173 \$
Primes reçues	(633 799)	(1 087 685)
Indemnisations	(3 133)	918 270
Excédent des demandes d'indemnisation sur les primes au 31 mars	<u>8 117 826 \$</u>	<u>8 754 758 \$</u>

---

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 1997**

---

**3. Recettes - Province du Nouveau-Brunswick et gouvernement du Canada - suite**

---

<u>Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick</u>	1997	1996
Excédent des demandes d'indemnisation sur les primes au 1 <sup>er</sup> avril	4 808 366 \$	4 768 719 \$
Primes reçues	(633 799)	(1 087 685)
Indemnisations	275 206	1 127 332
Excédent des demandes d'indemnisation sur les primes au 31 mars	<u>4 449 773 \$</u>	<u>4 808 366 \$</u>

**4. Contribution spéciale**

---

L'année récolte 1995 était la dernière année du programme RARB. Durant l'exercice 1997, la province du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada ont négocié un règlement concernant les avances fédérales pour subvenir à ce programme. Comme résultat, les avances fédérales de 886 771 \$ ont été remboursées par la province à même des dollars affectés à la sécurité du revenu agricole fédéral. Ce remboursement a été enregistré comme étant une contribution spéciale dans ces états financiers.

**5. Chiffres comparatifs**

---

Certaines données comparatives ont été retraitées pour respecter la présentation de 1997.

## TABLEAU A

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
TABLEAU DES PRIMES DES PRODUCTEURS - ASSURANCE-RÉCOLTE  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

	1997	1996
Pommes de terre	1 894 553 \$	3 283 470 \$
Graines de printemps	66 313	2 228
Pommes	33 489	39 168
Bleuets	41 783	43 618
Fraises	29 396	27 656
Tomates	47 130	38 558
	<u>2 112 664 \$</u>	<u>3 434 698 \$</u>

---

**TABLEAU B**

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**TABLEAU DES INDEMNITÉS - ASSURANCE-RÉCOLTE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

---

	1997		1996	
Pommes de terre	3 037 557	\$	6 357 569	\$
Graines de printemps	76 969		2 967	
Pommes	51 314		45 336	
Bleuets	27 431		68 582	
Fraises	34 857		15 796	
Tomates	-		344 089	
	<hr/> 3 228 128	\$	<hr/> 6 834 339	\$

---

## TABLEAU C

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
TABLEAU DES FRAIS D'ADMINISTRATION  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

	<b>1997</b>	<b>1996</b>
Personnel	645 930 \$	646 318 \$
Coût d'information	12 059	9 620
Transport & communication	97 796	111 155
Services publics, matériel et fourniture	7 147	10 494
Services professionnels	325 244	275 851
Réparation et entretien	790	2 776
Espace de bureau	36 759	41 905
Biens d'équipement	10 606	7 996
Autres	53 433	51 737
Total des frais d'administration	<b>1 189 764 \$</b>	<b>1 157 852 \$</b>

Chartered Accountants  
Canadian Member Firm of  
Grant Thornton International

Doane Raymond 

Commission des entreprises de  
service public de la province  
du Nouveau-Brunswick  
États financiers  
Le 31 mars 1997

Chartered Accountants  
Canadian Member Firm of  
Grant Thornton International

Doane Raymond 

## Rapport des vérificateurs

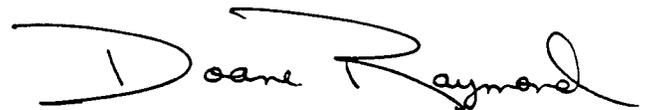
À la Commission des entreprises de service public  
de la province du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié les bilans de la Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1997, ainsi que les états des revenus et dépenses et du surplus et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en se fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 1997, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énumérées aux notes afférentes aux états financiers.

Saint John (Nouveau-Brunswick)  
le 14 mai 1997



Comptables agréés

## Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des entreprises de service public

### États des revenus et dépenses et du surplus

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1997

1996

	1997	1996
<b>Revenus</b>		
Cotisation des entreprises de service public (Note 4)	\$207,478	\$162 584
Gain sur disposition de placements	3,989	6,372
Intérêts		
Placements	1,519	6,549
Compte en banque	<u>5,841</u>	<u>10,729</u>
	<u>218,827</u>	<u>186,234</u>
<b>Dépenses</b>		
Amortissement	6,378	6,377
Bibliothèque et publications	4,042	3,673
Divers	7,398	5,018
Frais de bureau et d'administration	16,945	15,928
Honoraires professionnels	4,750	4,500
Salaires et bénéfices marginaux	186,801	178,163
Formation	<u>32,467</u>	<u>25,469</u>
	<u>258,781</u>	<u>239,128</u>
Déficit des revenus sur les dépenses	<u>\$ (39,954)</u>	<u>\$ (52,894)</u>
<hr/>		
Surplus, début de l'exercice	\$210,522	\$263,416
Déficit des revenus sur les dépenses	<u>(39,954)</u>	<u>(52,894)</u>
Surplus, fin de l'exercice	<u>\$170,568</u>	<u>\$210,522</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

## Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des entreprises de service public

### Bilan

Le 31 mars	1997	1996
<b>Actif</b>		
Court terme		
Encaisse	\$165,406	\$162,270
Comptes à recevoir	2,937	6,096
Frais payés d'avance	<u>348</u>	<u>1,504</u>
	<b>168,691</b>	<b>169,870</b>
Fonds tenus en fiducie (Note 3)	13,590	11,773
Placements	-	39,145
Équipement (Note 2)	<u>6,377</u>	<u>12,755</u>
	<b><u>\$188,658</u></b>	<b><u>\$233,543</u></b>
<b>Passif</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	\$ 4,500	\$ 11,248
Fonds tenus en fiducie (Note 3)	<u>13,590</u>	<u>11,773</u>
	<b><u>18,090</u></b>	<b><u>23,021</u></b>
<b>Surplus (Note 6)</b>		
Imputé contre la cotisation 1996/97		178,522
À être imputé contre la cotisation 1997/98	170,568	
À être imputé contre les cotisations futures	<u>-</u>	<u>32,000</u>
	<b><u>170,568</u></b>	<b><u>210,522</u></b>
	<b><u>\$188,658</u></b>	<b><u>\$233,543</u></b>

Pour le Conseil


Président

Secrétaire

Voir notes afférentes aux états financiers.

---

**Commission des entreprises de service public de la  
province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des  
entreprises de service public**

**État de l'évolution de la situation financière**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1997

1996

---

Provenance de fonds (utilisation)

<b>Exploitation</b>		
Déficit des revenus sur les dépenses	\$ (39,954)	\$ (52,894)
Amortissement	6,378	6,377
Gain sur disposition de placements	<u>(3,989)</u>	<u>(6,372)</u>
	(37,565)	(52,889)
Changements aux		
Comptes à recevoir	3,159	(2,637)
Frais payés d'avance	1,156	917
Comptes fournisseurs et frais courus	<u>(6,748)</u>	<u>6,748</u>
	<u>(39,998)</u>	<u>(47,861)</u>
<b>Financement</b>		
Produits au rachat des obligations	<u>43,134</u>	<u>41,000</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	3,136	(6,861)
Encaisse		
Début de l'exercice	<u>162,270</u>	<u>169,131</u>
Fin de l'exercice	<u>\$165,406</u>	<u>\$162,270</u>

---

Voir notes afférentes aux états financiers.

---

## Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des entreprises de service public

### Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 1997

---

#### 1. Conventions comptables

##### Mobilier et agencements

Le mobilier et les agencements sont imputés à la dépense au cours de l'année d'acquisition.

##### Équipement

Les ordinateurs sont amortis selon la méthode linéaire à un taux de 20%.

---

2. Équipement			<u>1997</u>	<u>1996</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
Ordinateur	<u>\$31,738</u>	<u>\$25,361</u>	<u>\$6,377</u>	<u>\$12,755</u>

---

#### 3. Fonds tenus en fiducie

La somme de \$13,590 (1996 - \$11,773) relative aux règlements de l'industrie des autobus publics au Nouveau-Brunswick est tenue en fiducie par la Commission au nom du Ministère des Transports du Nouveau-Brunswick.

---

#### 4. Cotisation des entreprises de service public

Conformément à l'article 9 de la Loi sur les entreprises de service public, les entreprises de service public sont cotisées annuellement pour les dépenses directes attribuées à chaque entreprise, tel que les frais d'audience, ainsi que pour leur portion des frais communs. La portion des frais communs attribuée à chaque entreprise est basée sur le prorata de son bénéfice brut au total du bénéfice brut de toutes les entreprises de service public. Les cotisations sont ajustés afin de recouvrer ou de rembourser tout insuffisance ou excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice précédent.

## Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des entreprises de service public

### Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 1997

#### 4. Cotisation des entreprises de service public (...suite)

Depuis 1982, la politique de la Commission a été d'imputer le produit des placements échus contre les cotisations des entreprises de service public de l'exercice en cours. Au cours de l'exercice, des placements de \$32,000 ont été rappelés après que les cotisations de l'exercice ont été déterminées et, par conséquent, ne sont pas reflétés dans ces calculs.

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
Bénéfice brut des entreprises de service public	<u>\$945,899,865</u>	<u>\$899,660,995</u>
Estimation des frais communs	\$ 263,000	\$ 258,000
Moins: Estimation du revenu d'intérêt	(12,000)	(10,000)
Rachat d'obligation au cours de l'exercice (Note 6)	<u>(11,000)</u>	<u>(41,000)</u>
Estimation des frais communs nets	240,000	207,000
Estimation des dépenses directes	<u>135,000</u>	<u>135,000</u>
	375,000	342,000
Surplus de l'année antérieure (Note 6)	<u>(167,522)</u>	<u>(179,416)</u>
Cotisation des entreprises de service public	<u>\$ 207,478</u>	<u>\$ 162,584</u>

#### 5. Cotisation pour l'intervenant public

Conformément à l'article 9(1.1) de la Loi sur les entreprises de service public, les frais du mandataire du procureur général relatifs aux représentations faites doivent être perçus par la Commission auprès des entreprises de service public et remis au Ministre des finances. Aucun montant n'a été perçu ou remis durant les exercices financiers terminés le 31 mars 1997 et le 31 mars 1996 puisque le procureur général n'a pas soumis de frais à être perçus dans les cotisations de la Commission.

---

## **Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des entreprises de service public**

### **Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 1997

---

#### **6. Surplus**

Le surplus de \$178,522 de 1996 imputé contre la cotisation de 1996/1997 comprend \$11,000 en obligations rachetées durant l'exercice 1997 et \$167,522 de surplus général.

Le surplus de \$170,568 de 1997 à être imputé contre la cotisation de 1997/1998 est du surplus général.

---

#### **7. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin d'être conforme à la présentation adoptée en 1997.

**Commission des entreprises de service public de la  
province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des  
assureurs automobiles**

**États des revenus et dépenses et du déficit**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1997 1996

<b>Revenus</b>		
Cotisation des assureurs automobiles (Note 2)	\$345,000	\$285,925
Intérêt sur compte en banque	<u>3,901</u>	<u>9,308</u>
	<u>348,901</u>	<u>295,233</u>
<b>Dépenses</b>		
Conseiller actuariel	190,709	251,144
Publicité	5,658	4,583
Indemnité des commissaires	11,050	12,343
Frais de déplacement des commissaires	6,000	9,191
Amortissement	1,901	-
Frais de bureau et d'administration	17,330	8,077
Honoraires professionnels	2,000	2,000
Salaires	78,545	70,690
Formation	<u>-</u>	<u>3,200</u>
	<u>313,193</u>	<u>361,228</u>
<b>Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses</b>	<b><u>\$ 35,708</u></b>	<b><u>\$ (65,995)</u></b>
<hr/>		
(Déficit) surplus, début de l'exercice	\$ (64,659)	\$ 1,336
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	<u>35,708</u>	<u>(65,995)</u>
Déficit, fin de l'exercice	<b><u>\$ (28,951)</u></b>	<b><u>\$ (64,659)</u></b>

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la  
province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des  
assureurs automobiles**

**Bilan**

Le 31 mars

1997

1996

**Actif**

Court terme

Encaisse

\$162,633

\$ 6,418

Comptes à recevoir

93

43

162,726

6,461

Equipement (Note 3)

3,802

-

\$166,528

\$ 6,461

**Passif**

Court terme

Comptes fournisseurs et frais courus

\$ 15,281

\$71,120

Revenu reporté

180,198

-

195,479

71,120

Déficit

(28,951)

(64,659)

\$166,528

\$ 6,461

Pour le Conseil



Président



Secrétaire

Voir notes afférentes aux états financiers.

## Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des assureurs automobiles

### État de l'évolution de la situation financière

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1997

1996

Provenance de fonds (utilisation)

<b>Exploitation</b>		
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	\$ 35,708	\$(65,995)
Amortissement	<u>1,901</u>	<u>-</u>
	37,609	(65,995)
Changements dans		
Comptes à recevoir	(50)	328
Comptes fournisseurs et frais courus	(55,839)	11,915
Revenu reporté	<u>180,198</u>	<u>-</u>
	<u>161,918</u>	<u>(53,752)</u>
<b>Financement</b>		
Achat d'équipement	<u>(5,703)</u>	<u>-</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	156,215	(53,752)
Encaisse		
Début de l'exercice	<u>6,418</u>	<u>60,170</u>
Fin de l'exercice	<u>\$162,633</u>	<u>\$ 6,418</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

## Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des assureurs automobiles

### Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 1997

#### 1. Conventions comptables

##### Mobilier et agencements

Le mobilier et les agencements sont imputés à la dépense au cours de l'année d'acquisition.

##### Équipement

Les ordinateurs sont amortis selon la méthode linéaire à un taux de 33 1/3%.

#### 2. Cotisation des assureurs automobiles

Conformément à l'article 9.1(1) de la Loi sur les entreprises de service public, les assureurs automobiles du Nouveau-Brunswick sont cotisés annuellement. La cotisation de chaque assureur est calculée selon le prorata de ses recettes nettes sur le total des recettes nettes. Cette proportion, ajustée afin de recouvrir ou rembourser l'insuffisance ou l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice précédent, est ensuite imputée au budget de l'exercice suivant.

	<u>1997</u>	<u>1996</u>
Recettes nettes des assureurs automobiles	<u>\$295,926,000</u>	<u>\$281,530,000</u>
Cotisation sur recettes		
Cotisation de l'exercice courant	\$ 280,341	\$ 287,262
Rajustement du (surplus) déficit de l'exercice antérieur	<u>64,659</u>	<u>(1,337)</u>
	<u>\$ 345,000</u>	<u>\$ 285,925</u>

#### 3. Équipement

	<u>1997</u>	<u>1996</u>		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
Ordinateur	<u>\$5,703</u>	<u>\$1,901</u>	<u>\$3,802</u>	<u>\$ -</u>

#### 4. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin d'être conforme à la présentation adoptée en 1997.

---

**ÉTATS FINANCIERS**  
**COMMISSION DES LOTERIES**  
**DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**31 MARS 1997**

---

Office of the  
Auditor General

Bureau du  
vérificateur général



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de la  
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1997 et l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la commission au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général par intérim

A handwritten signature in black ink that reads 'K D Robinson'.

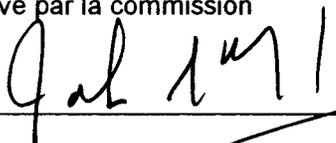
K. D. Robinson, c.a.

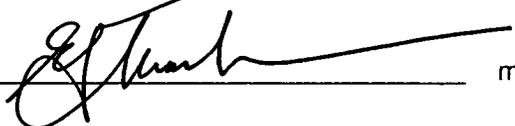
Fredericton (N.-B.)  
le 8 juillet 1997

**COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**BILAN**  
**31 MARS 1997**

	1997	1996
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
À recevoir de la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	7 023 844 \$	7 306 971 \$
Autres éléments d'actif		
Fonds détenus par la Société des loteries de l'Atlantique Inc. pour l'acquisition d'immobilisations	-	511 616
Titres de participation au capital social de la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	100	100
Titres de participation au capital social de la Société des loteries interprovinciales	1	1
	<u>101</u>	<u>511 717</u>
	<u>7 023 945 \$</u>	<u>7 818 688 \$</u>
<b>PASSIF ET SURPLUS D'APPORT</b>		
Passif à court terme		
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick (note 4)	7 023 844 \$	7 306 971 \$
Passif à long terme		
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick (note 4)	-	511 616
Surplus d'apport (note 2)	101	101
	<u>7 023 945 \$</u>	<u>7 818 688 \$</u>

Approuvé par la commission

  
 \_\_\_\_\_ membre

  
 \_\_\_\_\_ membre

---

**COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

---

	<b>Budget 1997</b>	<b>1997</b>	<b>1996</b>
<b>RECETTES</b>			
Part des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. (note 1)	85 519 000 \$	87 025 938 \$	82 031 106 \$
Autres recettes (note 3)	-	18 509	45 496
	<u>85 519 000</u>	<u>87 044 447</u>	<u>82 076 602</u>
<b>DÉPENSES</b>			
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick (note 1)			
Recettes au compte ordinaire	74 000 000	75 295 532	70 340 401
Fonds en fiducie pour l'environnement	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	400 000	400 000	400 000
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	400 000	400 000	400 000
Accords avec les Premières nations	-	202 336	121 283
Dépenses pour inspection de jeux vidéo	543 700	544 743	613 175
Dépenses administratives	175 300	201 836	201 743
	<u>85 519 000</u>	<u>87 044 447</u>	<u>82 076 602</u>
<b>EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

---

**COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**31 MARS 1997**

---

**1. Résumé des principales conventions comptables**

---

**Part des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. revenant au Nouveau-Brunswick**

Les coûts d'exploitation attribuables à toutes les provinces sont soustraits des revenus totaux de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. Les bénéfices restant sont ventilés entre les provinces selon leur portion des ventes nettes. Les ventes nettes sont définies comme étant les ventes brutes de la province moins les escomptes sur ventes et les prix pour la province. Les frais séparables et spécifiques à chacune des provinces sont alors soustraits et le solde est payé à la province.

**Paievements à la Province du Nouveau-Brunswick**

La Commission des loteries du Nouveau-Brunswick remet les bénéfices qu'elle reçoit de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. à la province du Nouveau-Brunswick. Les bénéfices de certains genres de loteries ont été désignés comme revenu pour des fonds en fiducie spécifiques opérés par la province du Nouveau-Brunswick. Les bénéfices annuels désignés au fonds en fiducie pour l'avancement des arts et au fonds en fiducie pour l'avancement du sport ont été établis par la province à un minimum de quatre cent mille dollars chacun. Les bénéfices tirés de loteries vidéo par le fonds en fiducie pour l'environnement ont été plafonnés à un montant annuel de dix millions de dollars.

La loi sur les loteries stipule que la commission peut payer les Premières nations 95 pour cent de tous les bénéfices reçus de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. qui proviennent de l'exploitation des loteries vidéo des réserves qui ont des accords avec la province. De plus, là où ces accords sont en vigueur, la province rembourse tous les revenus provinciaux tirés de la vente des billets à languette sur ces réserves. En date du 31 mars 1997, quatre bandes des Premières nations avaient signé des accords : Fort folley, Oromocto, Woodstock et St. Mary's.

**Placements**

La province du Nouveau-Brunswick n'exploite pas de loteries, mais elle est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et de la Société des loteries interprovinciales. La Société des loteries de l'Atlantique Inc. est une société qui appartient conjointement aux quatre provinces de l'Atlantique et est chargée d'élaborer, d'organiser, d'entreprendre, de mener et de gérer les loteries dans les provinces de l'Atlantique. De plus, elle s'occupe et assure la commercialisation, au niveau régional, des jeux de la Société des loteries interprovinciales. Cette dernière est une société qui appartient conjointement aux dix provinces du Canada.

Les placements dans la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et la Société des loteries interprovinciales sont comptabilisés au coût. Les bénéfices nets de ces sociétés sont répartis annuellement entre les actionnaires.

---

**COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**31 MARS 1997**

---

**2. Surplus d'apport**

---

Ce montant représente les sommes que verse la province du Nouveau-Brunswick, au nom de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, à la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et à la Société des loteries interprovinciales, en échange de capital social.

**3. Autres recettes**

---

La province du Nouveau-Brunswick exige, de la part des organismes de charité et sans but lucratif, un honoraire pour les licences relatives aux jeux de hasard comme les bingos, les tombolas, etc. Les amendes émises selon la loi sur les loteries qui ont trait au programme de loterie vidéo sont également incluses dans ce compte.

**4. État des transactions avec la province du Nouveau-Brunswick**

---

	1997	1996
<b>Passif à court terme</b>		
Solde au début de l'exercice	7 306 971 \$	5 255 528 \$
Recettes pour l'exercice	87 025 938	82 031 106
Diminution (augmentation) du passif à long terme pendant l'exercice	511 616	16 678
<b>Fonds à la disposition de la province du Nouveau-Brunswick</b>	<b>94 844 525</b>	<b>87 303 312</b>
Moins les paiements effectués au cours de l'exercice	87 820 681	79 996 341
Solde à la fin de l'exercice	<u>7 023 844 \$</u>	<u>7 306 971 \$</u>
<b>Passif à long terme</b>		
Solde au début de l'exercice	511 616 \$	528 294 \$
Augmentation (diminution) du passif à long terme pendant l'exercice	(511 616)	(16 678)
Solde à la fin de l'exercice	<u>- \$</u>	<u>511 616 \$</u>

La Société des loteries de l'Atlantique Inc. a déclaré qu'elle retournera l'investissement en immobilisations à la Province au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 1998. Il a donc été reclassifié comme étant un passif à court terme.

---

**COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 1997**

---

**5. Éventualité**

---

Des demandes d'indemnités ont été intentées contre la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick par un autre organisme pour rupture de contrat. Les demandes sont pour des dommages et des pertes de profits reliés à la cessation par la commission d'un contrat pour l'approvisionnement et la distribution de billets de loteries "breakopen".

Il est impossible de déterminer le montant du règlement pour la poursuite judiciaire ci-dessus. Tout règlement résultant de cette poursuite judiciaire sera comptabilisé comme charge ou crédit au revenu dans la période où le règlement subviendra.

---

**ÉTATS FINANCIERS**

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE  
L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**31 DÉCEMBRE 1996**

---

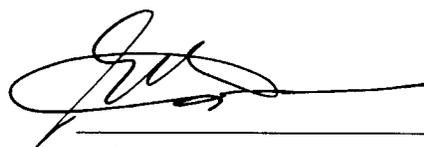
## *États financiers*

### COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

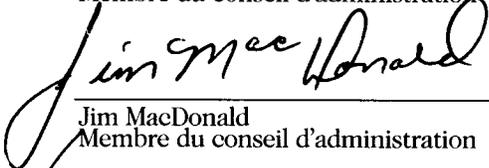
#### BILAN

**au 31 décembre 1996**

	1996 (milliers de \$)	1995 (milliers de \$)
<b>ACTIF</b>		
Créances (note 4)	5 900	7 415
Engagements recouvrables au titre des prestations (note 2)	59 044	58 082
Placements (note 5)	403 773	375 164
Immobilisations (note 6)	8 762	9 078
Autres éléments d'actif	354	234
	<u>477 833</u>	<u>449 973</u>
<b>PASSIF ET EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DU FONDS</b>		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 7)	9 914	23 170
Engagements au titre des prestations (notes 8 et 9)	461 871	445 664
Total du passif	<u>471 785</u>	<u>468 834</u>
Réserves pour éventualités	0	279
Solde du fonds (dette non provisionnée)	6 048	(19 140)
Excédent (déficit) net du fonds	<u>6 048</u>	<u>(18 861)</u>
	<u>477 833</u>	<u>449 973</u>



Gilles Cormier  
Membre du conseil d'administration



Jim MacDonald  
Membre du conseil d'administration



Médard Collette  
Président du conseil d'administration

#### RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'honorable ministre de l'Enseignement supérieur et du Travail de la province du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 1996, l'état des résultats d'exploitation et solde du fonds (dette non provisionnée) ainsi que l'état des mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en se fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 1996, ainsi que les résultats de son exploitation et les mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Saint John (Nouveau-Brunswick)  
Le 28 février 1997



Comptables agréés

*États financiers***COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION  
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK****RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET SOLDE DU FONDS (DETTE NON PROVISIONNÉE)****Exercice terminé le 31 décembre 1996**

	1996 (milliers de \$)		1995 (milliers de \$)
	Budget	Réel	Réel
<b>REVENUS :</b>			
Cotisations (note 10)	62 185	<b>60 244</b>	69 637
Cotisations relatives à la politique de capitalisation (note 10)	18 500	<b>18 500</b>	10 000
Employeurs tenus personnellement responsables (note 11)	15 675	<b>13 027</b>	14 853
Placements et autres (note 5)	28 787	<b>41 253</b>	32 784
Province du Nouveau-Brunswick	1 650	<b>1 648</b>	1 677
	<b>126 797</b>	<b>134 672</b>	128 951
<b>DÉPENSES :</b>			
Frais engagés au titre des réclamations (notes 8 et 11)			
Invalidité à court terme	16 850	<b>19 461</b>	16 032
Invalidité à long terme	31 300	<b>26 181</b>	13 353
Prestations de survivant	9 800	<b>5 457</b>	7 189
Assistance médicale	18 546	<b>31 490</b>	22 493
Réadaptation	4 450	<b>3 651</b>	3 342
	<b>80 946</b>	<b>86 240</b>	62 409
Administration			
Opérations (note 12)	17 113	<b>16 512</b>	16 592
Santé et sécurité au travail (note 12)	4 573	<b>4 700</b>	4 725
Tribunal d'appel	1 117	<b>1 025</b>	1 023
Obligations prévues par la loi (note 13)	450	<b>494</b>	472
Rabais relatifs à la gestion des risques	550	<b>374</b>	0
Prévention et recherche	900	<b>418</b>	175
	<b>105 649</b>	<b>109 763</b>	85 396
Excédent de l'exercice	<b>21 148</b>	<b>24 909</b>	43 555
<b>Solde du fonds (dette non provisionnée), début de l'exercice :</b>			
Solde déjà établi		<b>11 788</b>	(28 102)
Redressement affecté à l'exercice antérieur (note 3)		<b>(30 928)</b>	(34 593)
Solde redressé		<b>(19 140)</b>	(62 695)
Excédent de l'exercice		<b>24 909</b>	43 555
Virement des réserves pour éventualités		<b>279</b>	0
Changement net du solde du fonds (dette non provisionnée)		<b>25 188</b>	43 555
Solde du fonds (dette non provisionnée), fin de l'exercice		<b>6 048</b>	(19 140)

*États financiers*

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION  
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE**

**Exercice terminé le 31 décembre 1996**

	1996 (milliers de \$)	1995 (milliers de \$)
<b>Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation :</b>		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	76 276	80 430
Employeurs tenus personnellement responsables	13 970	11 985
Placements et autres	42 224	33 436
Province du Nouveau-Brunswick	<u>1 641</u>	<u>2 094</u>
	<u>134 111</u>	<u>127 945</u>
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés	70 033	64 909
Fournisseurs, pour des produits et services administratifs et autres	20 554	19 851
Ministre des Finances pour les corporations régionales hospitalières	<u>12 712</u>	<u>0</u>
	<u>103 299</u>	<u>84 760</u>
Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation	<u>30 812</u>	<u>43 185</u>
<b>Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement :</b>		
Sorties de fonds affectées à l'utilisation suivante :		
Acquisition d'immobilisations – déduction faite du produit	<u>2 203</u>	<u>2 095</u>
Augmentation nette des espèces et placements	28 609	41 090
Espèces et placements, début de l'exercice	<u>375 164</u>	<u>334 074</u>
Espèces et placements, fin de l'exercice	<u><u>403 773</u></u>	<u><u>375 164</u></u>

## *États financiers*

### **COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

#### **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

**au 31 décembre 1996**

#### **1. NATURE DES ACTIVITÉS**

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail a été créée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick le 1<sup>er</sup> janvier 1995, aux termes de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*. L'organisme se charge de toutes les fonctions dont s'acquittaient l'ancienne Commission des accidents du travail de la province du Nouveau-Brunswick et l'ancienne Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick, y compris l'application de la *Loi sur les accidents du travail* et de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

La Commission est responsable, conformément aux dispositions de ces lois, de l'administration du versement des prestations aux travailleurs victimes d'accident; du prélèvement et de la perception auprès d'employeurs de cotisations suffisantes pour couvrir les coûts actuels et futurs des réclamations existantes; de la promotion de la santé et de la sécurité au travail; et de l'investissement des fonds.

Le province du Nouveau-Brunswick s'est engagée à accorder une subvention à la Commission aux fins de la santé et de la sécurité au travail.

#### **2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES**

##### **Provision pour les cotisations non facturées**

Étant donné qu'une partie du revenu des cotisations pour l'exercice n'est reçue qu'après la fin de l'exercice, le montant qui figure dans les états financiers est une estimation fondée sur une analyse statistique des données sur la masse salariale des employeurs. La différence entre cette estimation et le revenu réel reçu est créditée ou portée au revenu de l'exercice suivant.

##### **Placements**

Les placements à échéance fixe sont présentés au coût non amorti. Les gains et les pertes matérialisés découlant de la cession de placements à échéance fixe sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de sept ans, qui est approximativement la période restant à courir jusqu'à l'échéance du placement.

Les placements en actions, les contrats d'option ainsi que les gains et les pertes non matérialisés relatifs aux contrats à terme normalisés et contrats à terme sont présentés à la moyenne mobile de la valeur marchande. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés qui se sont produits au cours de l'exercice sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

##### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation probable estimative. Les taux utilisés sont les suivants :

Bâtiments	25 ou 40 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Logiciels et matériel informatique	3 ans
Véhicules	3 ans, 35 % de valeur résiduelle

##### **Engagements au titre des prestations**

Les engagements au titre des prestations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements éventuels prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur. Les engagements au titre des prestations incluent la provision relative à toutes les prestations prévues par la législation, les politiques et les méthodes administratives en vigueur à l'égard des réclamations existantes.

## *États financiers*

### **COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

#### **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

**au 31 décembre 1996**

#### **2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (SUITE)**

Les engagements au titre des prestations incluent également le passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et une provision à l'égard des frais d'administration éventuels des réclamations existantes. La Commission a pour politique de retenir les services d'un actuaire-conseil indépendant pour procéder à une évaluation de ses engagements au titre des prestations à tous les deux ans. Une telle évaluation a été effectuée au 31 décembre 1996. Dans l'intérim, l'actuaire de la Commission fait une estimation des engagements au titre des prestations. L'estimation est examinée avec l'actuaire-conseil de la Commission, mais pas de façon aussi détaillée que lors d'une évaluation indépendante complète. Les coûts réels éventuels pourraient différer des montants qui figurent dans les états financiers.

#### **Centre de rééducation professionnelle**

Un total de 6 millions de dollars (1995 – 6 millions de dollars) est compris dans les frais d'assistance médicale pour les services dispensés par le Centre de rééducation professionnelle, un service de la Commission.

#### **Politique de capitalisation**

La politique de capitalisation de la Commission énonce son but d'atteindre un pourcentage de capitalisation de l'actif sur le passif de 105 %. Par conséquent, le revenu des cotisations qui est tiré chaque année auprès des employeurs cotisés comprend un certain montant afin de permettre à la Commission d'atteindre le pourcentage de capitalisation qu'elle s'est fixé. En 1996, le montant était de 18,5 millions de dollars (1995 – 10 millions de dollars). Le revenu tiré relativement à la politique de capitalisation est présenté séparément dans les résultats d'exploitation.

#### **Employeurs tenus personnellement responsables**

Les présents états financiers tiennent compte des conséquences des opérations conclues pour les employeurs tenus personnellement responsables (des organismes du gouvernement fédéral et certains du gouvernement du Nouveau-Brunswick) qui assument directement les coûts de leurs propres réclamations et une juste part des frais d'administration.

Les engagements au titre des prestations qui figurent dans les présents états financiers comprennent des obligations aux employés blessés d'employeurs tenus personnellement responsables, à l'exception des employés blessés et des personnes à charge qui reçoivent des prestations prévues par la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* ou de la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs atteints de la silicose*. Ces obligations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements éventuels prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur pour les employeurs tenus personnellement responsables. Étant donné que ces engagements seront assumés par ces employeurs lorsqu'ils seront acquittés dans les exercices antérieurs, une créance compensatoire dont le montant correspond aux engagements au titre des prestations existe et figure au bilan comme des engagements recouvrables au titre des prestations. Les employeurs tenus personnellement responsables qui sont des sociétés d'État doivent remettre une lettre de crédit irrévocable ou une garantie de la province du Nouveau-Brunswick à la Commission qui constituera une garantie pour la créance.

#### **Accords relatifs aux cotisations de certains employeurs**

La Commission a conclu des accords avec certains employeurs par lesquels ils sont tenus d'assurer les fonds pour couvrir les frais particuliers des prestations versées à leurs employés blessés. Trois ans après la clôture d'un exercice ou, selon l'accord, l'achèvement d'un projet particulier, on effectue un calcul actuariel pour ce qui est des paiements éventuels prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations précises chez chaque employeur et on conclut un dernier règlement avec chaque employeur. Des rajustements ultérieurs au calcul actuariel des engagements au titre des prestations associés à ces accords relèveraient de la Commission ou seraient dans son intérêt.

## *États financiers*

### **COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

#### **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

**au 31 décembre 1996**

#### **3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES**

En 1996, les modifications suivantes ont été apportées aux conventions comptables et ont été appliquées de façon rétroactive :

a) Les engagements au titre des prestations incluent le passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes. Par le passé, le passif était déclaré dans une note afférente aux états financiers, mais n'était pas ajouté aux engagements au titre des prestations étant donné qu'une estimation raisonnable de la somme n'était pas disponible. Cette modification a donné lieu à une augmentation des engagements recouvrables au titre des prestations de 2,1 millions de dollars, une augmentation des engagements au titre des prestations de 16,2 millions de dollars et une diminution du solde du fonds de 14,1 millions de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 1996. Suite à cette modification, le solde de 6 millions de dollars à la Réserve au titre des maladies professionnelles (qui figurait précédemment au bilan aux réserves pour éventualités) a été transféré au solde du fonds.

b) Les engagements au titre des prestations incluent le passif estimatif pour les frais d'administration éventuels des réclamations existantes. Tel qu'on le déclarait par le passé, cette estimation n'était pas comprise dans les engagements au titre des prestations. Cette modification a donné lieu à une augmentation des engagements recouvrables au titre des prestations de 3,4 millions de dollars, une augmentation des engagements au titre des prestations de 26,2 millions de dollars et une diminution du solde du fonds de 22,8 millions de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 1996.

Les résultats des exercices antérieurs ont été redressés pour refléter les modifications apportées aux conventions comptables. Dans le cas des employeurs cotisés, l'effet de ces modifications sur les résultats d'exploitation de 1995 était le suivant :

	Augmentation (diminution) (milliers de \$)	
	Frais engagés au titre des réclamations	Excédent de l'exercice
a) Passif pour maladies professionnelles	(634)	634
b) Passif pour frais d'administration éventuels	(1 031)	1 031
Total	(1 665)	1 665

Dans le cas des employeurs tenus personnellement responsables, ces modifications ont donné lieu à une augmentation de revenu et de frais engagés au titre des réclamations de 1,5 million de dollars en 1995.

#### **4. CRÉANCES**

	1996 (milliers de \$)	1995 (milliers de \$)
Cotisations	2 488	1 602
Provision pour les cotisations non facturées	3 000	3 300
Employeurs tenus personnellement responsables	268	2 169
Autres	144	344
	5 900	7 415

## *États financiers*

### COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

#### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

**au 31 décembre 1996**

#### 5. PLACEMENTS

La Commission a élaboré des politiques visant la gestion du processus d'investissement, en faisant appel aux services externes de gestionnaires de portefeuille. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires de portefeuille est évaluée à intervalles réguliers.

	<u>1996</u> (milliers de \$)	<u>1995</u> (milliers de \$)
a) Placements de portefeuille		
Placements marché monétaire	45 320	52 282
Placements à échéance fixe (valeur marchande de 1996 - 143 182 \$; 1995 - 112 684 \$)	134 302	105 274
Actions (valeur marchande de 1996 - 292 320 \$; 1995 - 256 180 \$)	258 389	236 765
Intérêts courus	2 627	2 455
	<u>440 638</u>	<u>396 776</u>
Gains matérialisés reportés sur placements	<u>(36 865)</u>	<u>(21 612)</u>
	<u>403 773</u>	<u>375 164</u>
b) Gains matérialisés reportés sur placements		
Solde, début de l'exercice	21 612	21 124
Gains nets matérialisés sur placements pour l'exercice	33 710	11 702
	<u>55 322</u>	<u>32 826</u>
Amortissement au revenu de placements	<u>(18 457)</u>	<u>(11 214)</u>
Solde, fin de l'exercice	<u>36 865</u>	<u>21 612</u>
c) Revenu de placements		
Gagné pendant l'exercice	19 421	20 030
Amortissement des gains matérialisés reportés sur placements	18 457	11 214
Amortissement des gains non matérialisés reportés sur placements	6 662	3 720
	<u>44 540</u>	<u>34 964</u>
Moins : Frais de gestion de portefeuille	<u>(3 287)</u>	<u>(2 180)</u>
	<u>41 253</u>	<u>32 784</u>
d) Instruments financiers dérivés		

En temps opportun, certains des gestionnaires de portefeuille externes emploient des instruments financiers dérivés pour accroître la diversification du portefeuille, réduire la volatilité des taux d'intérêt et des devises étrangères ainsi qu'améliorer le rendement général des placements.

## *États financiers*

### COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

#### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

**au 31 décembre 1996**

#### 5. PLACEMENTS (SUITE)

Les actions englobent des contrats d'option qui s'élèvent à 1,3 million de dollars et dont la valeur marchande s'établit à 1,5 million de dollars. Les engagements contractuels non comptabilisés de la Commission et les valeurs marchandes correspondantes relativement aux contrats à terme normalisés et contrats à terme au 31 décembre 1996 sont les suivants :

	1996 (milliers de \$)	
	Engagements contractuels non comptabilisés	Valeur marchande
Contrats à terme normalisés et contrats à terme en position acheteur	60 700	60 000
Contrats à terme normalisés et contrats à terme en position vendeur	16 700	16 800

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996, le total des gains réalisés sur les instruments financiers dérivés s'élevaient à 1,9 million de dollars (1995 - 0).

#### 6. IMMOBILISATIONS

	1996 (milliers de \$)			1995 (milliers de \$)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	162	0	162	144
Bâtiments	10 231	4 205	6 026	6 064
Mobilier et matériel de bureau	3 803	3 163	640	758
Logiciels et matériel informatique	9 672	7 852	1 820	1 974
Véhicules	283	169	114	138
	24 151	15 389	8 762	9 078

#### 7. COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	1996 (milliers de \$)	1995 (milliers de \$)
Comptes fournisseurs et frais courus	4 261	3 725
Exigible au ministre des Finances	0	12 000
Dépôts des employeurs	4 729	5 722
Province du Nouveau-Brunswick	410	417
Projet de démonstration de l'Initiative de la gestion des risques	514	1 306
	9 914	23 170

Les dépôts des employeurs sont des fonds déposés à la Commission conformément aux accords avec certains employeurs mentionnés à la note 2 afférente aux présents états financiers.

## *États financiers*

### COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

#### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

**au 31 décembre 1996**

#### 8. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS

	1996 (milliers de \$)					1995 (milliers de \$)	
	Invalidité à court terme	Invalidité à long terme	Prestations de survivant	Assistance médicale	Réadapta- tion	Total	Total
Solde, début de l'exercice	32 193	232 323	91 243	70 194	19 711	445 664	448 164
Plus : Frais engagés au titre des réclamations :							
Accidents de l'exercice courant	15 443	12 929	2 672	19 194	3 447	53 685	43 793
Accidents des exercices antérieurs	4 018	13 252	2 785	12 296	204	32 555	18 616
	19 461	26 181	5 457	31 490	3 651	86 240	62 409
Moins : Paiements effectués au titre des réclamations :							
Accidents de l'exercice courant	6 814	56	56	5 933	26	12 885	11 307
Accidents des exercices antérieurs	12 967	19 011	6 969	15 218	2 983	57 148	53 602
	19 781	19 067	7 025	21 151	3 009	70 033	64 909
Solde, fin de l'exercice	31 873	239 437	89 675	80 533	20 353	461 871	445 664

Suite à l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations faite en fin d'exercice, les modifications importantes énumérées ci-dessous ont été portées aux coûts probables des accidents des exercices antérieurs.

	Augmentation (diminution) des engagements au titre des prestations et des frais engagés au titre des réclamations
	1996 (milliers de \$)
Évolution défavorable des prestations d'invalidité à court terme	2 200
Évolution défavorable des coûts des prestations d'assistance médicale	3 000
Évolution favorable des autres prestations	(2 100)
Évolution favorable de l'inflation	(5 000)
Réduction du taux d'indexation présumé pour les prestations indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC)	(4 900)
Augmentation de l'hypothèse du coût par réclamation pour les réclamations éventuelles d'invalidité à long terme	7 200

En 1995, le total des redressements actuariels a donné lieu à une diminution nette des engagements au titre des prestations de 13,1 millions de dollars.

## *États financiers*

### COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

#### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

**au 31 décembre 1996**

#### 9. HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

L'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations est faite selon des hypothèses qui reflètent des prévisions à court et à long terme. Le tableau qui suit donne les principales hypothèses économiques utilisées :

	1996		1995
	Prestations indexées à l'IPC	Autres paiements	Tous les paiements
Taux de rendement brut	8,00 %	8,00 %	8,00 %
Inflation – premier exercice	1,80 %	4,35 %	4,35 %
– exercices subséquents	4,35 %	4,35 %	4,35 %
Taux de rendement net – premier exercice	6,09 %	3,50 %	3,50 %
– exercices subséquents	3,50 %	3,50 %	3,50 %

#### 10. COTISATIONS

	1996 (milliers de \$)		1995 (milliers de \$)
	Budget	Réel	Réel
Cotisations versées	79 200	77 347	77 509
Intérêts et amendes	1 000	801	853
Projet de démonstration de l'Initiative de la gestion des risques	985	792	402
Ministre des Finances	0	0	1 129
Cotisations radiées	(500)	(196)	(256)
	<b>80 685</b>	<b>78 744</b>	<b>79 637</b>
Présenté comme :			
Cotisations	62 185	60 244	69 637
Cotisations relatives à la politique de capitalisation	18 500	18 500	10 000
	<b>80 685</b>	<b>78 744</b>	<b>79 637</b>

## *États financiers*

### COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

#### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

**au 31 décembre 1996**

#### 11. EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT RESPONSABLES

	1996 (milliers de \$)		1995 (milliers de \$)
	Budget	Réel	Réel
Revenu des cotisations	15 675	13 027	14 853
Frais engagés au titre des réclamations :			
Invalidité à court terme	3 050	2 040	2 198
Invalidité à long terme	4 800	3 435	4 550
Prestations de survivant	1 100	538	319
Assistance médicale	3 325	4 782	2 916
Réadaptation	600	(294)	1 997
	12 875	10 501	11 980
Administration	2 800	2 526	2 873
	15 675	13 027	14 853

#### 12. ADMINISTRATION

	1996 (milliers de \$)		1995 (milliers de \$)
	Budget	Réel	Réel
Salaires et charges sociales	14 957	14 744	14 360
Amortissement	2 400	2 415	2 322
Frais professionnels	722	664	561
Ressources matérielles et communications	1 315	1 435	1 450
Exploitation des immeubles	1 979	1 900	1 934
Frais de déplacement et d'utilisation de véhicules	782	906	993
Éducation et formation	433	231	210
Autres frais	935	676	427
	23 523	22 971	22 257
Restructuration de la Commission	763	509	1 380
	24 286	23 480	23 637
Récupération des frais	(2 600)	(2 268)	(2 320)
	21 686	21 212	21 317
Présenté comme :			
Opérations	17 113	16 512	16 592
Santé et sécurité au travail	4 573	4 700	4 725
	21 686	21 212	21 317

## *États financiers*

### COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

#### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

**au 31 décembre 1996**

#### 12. ADMINISTRATION (SUITE)

Les coûts de restructuration de la Commission comprennent principalement les salaires et les charges sociales d'employés qui occupent des postes qu'on a jugés excédentaires, mais que la Commission continue d'avoir à son service en raison d'obligations contractuelles ou conformément à sa politique. Les coûts de 1995 englobent également un programme de retraite anticipée.

La récupération des frais comprend des coûts que la Commission a engagés au nom du Centre de rééducation professionnelle qui sont exprimés en frais d'assistance médicale.

#### 13. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

La Commission est tenue par la loi de rembourser le gouvernement provincial de tous les frais des défenseurs des droits du travailleur et de l'employeur. Pendant l'exercice, la Commission a fait les paiements suivants :

	1996 (milliers de \$)	1995 (milliers de \$)
Défenseurs des droits du travailleur	345	338
Défenseurs des droits de l'employeur	149	134
	494	472

Les présents états financiers contiennent des montants résultant d'opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec divers ministères, organismes et sociétés d'État contrôlés par le gouvernement provincial, auxquels la Commission peut être considérée comme étant apparentée. Les soldes de compte résultant de ces opérations figurent dans les états financiers.

Les placements suivants détenus par la Commission sont émis par la province ou par les organismes qui en relèvent ou sont émis par des municipalités et garantis par la province :

	1996 (milliers de \$)	1995 (milliers de \$)
Province du Nouveau-Brunswick	5 172	244
Municipalités ou Corporation de financement des municipalités	545	2 007
	5 717	2 251

## *États financiers*

### **COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

#### **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

**au 31 décembre 1996**

#### **14. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS**

La Commission et ses employés cotisent à un régime contributif de retraite à prestations déterminées, administré par la province du Nouveau-Brunswick, qui offre des prestations calculées sur le nombre d'années de service et le salaire maximal moyen des meilleures années.

Une évaluation actuarielle effectuée au 1<sup>er</sup> avril 1989 indiquait que la valeur actuelle des prestations accumulées excédait la valeur marchande de l'actif net disponible pour verser ces prestations. La portion du déficit attribuée à la Commission se chiffre à 2,6 millions de dollars. La dette non provisionnée est en train d'être éliminée à raison de 25 paiements annuels progressifs qui ont commencé en 1992.

Compte tenu de l'évaluation de 1989, les paiements annuels (y compris les intérêts) au cours des cinq prochains exercices, portant intérêt à l'indice des prix à la consommation plus 2 % (en présumant un taux moyen de 6,5 %), amorti jusqu'à 2016, s'échelonnent comme suit :

	<u>(milliers de \$)</u>
1997	179
1998	190
1999	203
2000	216
2001	230

Une évaluation actuarielle a été effectuée au 1<sup>er</sup> avril 1993. Elle indique également que la valeur actuelle des prestations accumulées continue d'excéder la valeur marchande de l'actif net disponible pour verser ces prestations. Aucun changement n'a été apporté à la capitalisation suite à cette évaluation.

#### **15. FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

Le 1<sup>er</sup> mars 1995, la Commission a conclu un accord visant un fonds commun de placement en vue de la gestion de son actif de placement et de l'actif de placement de la Commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard. Les présents états financiers rapportent la part proportionnelle de l'actif de placement de la Commission dans le fonds commun, laquelle était de 91,7 % au 31 décembre 1996 (1995 - 95,2 %). La Commission reçoit des honoraires pour la gestion de la part du fonds de la Commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard.

#### **16. BUDGET**

Les chiffres du budget de 1996 présentés à titre de comparaison avec les chiffres réels ont été approuvés par le conseil d'administration en décembre 1995 et n'ont pas été vérifiés.

#### **17. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains des chiffres comparatifs ont été reclassifiés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice de 1996.

*États financiers***COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION  
DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK****ÉNONCÉ D'OPINION**

Relativement à la *Loi sur les accidents du travail* du Nouveau-Brunswick, je déclare qu'à mon avis :

1. En date du 31 décembre 1996, le total des engagements au titre des prestations de réclamations de toute catégorie après le 31 décembre 1996 (y compris les allocations capitalisées et l'effet de l'indexation future, les maladies professionnelles et les frais d'administration éventuels des réclamations existantes) relativement aux lésions survenues en 1996 et avant est de 402 694 741 \$ pour les employeurs cotisés et de 59 177 115 \$ pour les employeurs tenus personnellement responsables (à l'exception des prestations prévues par la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et de la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs atteints de la silicose*) pour un total de 461 871 856 \$. La somme pour les employeurs cotisés comprend une réduction de 4 900 000 \$ en raison d'une modification de l'hypothèse relative à l'inflation pour 1997 et une augmentation de 1 200 000 \$ en raison d'une modification de l'approche utilisée pour faire l'évaluation des allocations accordées pour les incapacités subies avant 1982.
2. En date du 31 décembre 1996, les engagements relatifs aux cotisations de pension et aux intérêts déjà réservés par la Commission jusqu'au 31 décembre 1996 pour pourvoir au versement de pensions aux conjoints survivants à partir de l'âge de 65 ans sont compris au point 1 ci-dessus et ont été fournis par le personnel des Services financiers de la Commission. Le point 1 englobe également une somme de 791 069 \$ exigible au Centre de rééducation professionnelle en date du 31 décembre 1996 et est comprise dans les paiements au titre des réclamations aux états annuels de la Commission.
3. Les données sur lesquelles s'appuie notre évaluation sont suffisantes et dignes de foi aux fins de l'évaluation.
4. Les hypothèses actuarielles choisies dans le calcul des engagements sont adéquates et appropriées et les méthodes utilisées sont conformes à la pratique actuarielle généralement reconnue. Les hypothèses économiques sur lesquelles repose notre évaluation sont en accord avec la méthode d'évaluation de l'actif adoptée par la Commission. Les taux annuels d'actualisation utilisés sont présentés à la note 9 afférente aux états financiers.

Les données ainsi que les hypothèses et méthodes actuarielles sont détaillées dans le rapport d'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 1996; le présent énoncé d'opinion est partie intégrante de ce rapport.

Le 17 mars 1997



Conrad Ferguson  
Fellow de l'Institut canadien des actuaires  
Sobeco Ernst & Young

---

**ÉTATS FINANCIERS**  
**CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION**  
**DE LA FEMME**  
**31 MARS 1997**

---

Office of the  
Auditor General

Bureau du  
vérificateur général



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du  
Conseil consultatif sur la condition de la femme

J'ai vérifié le bilan du Conseil consultatif sur la condition de la femme au 31 mars 1997 ainsi que l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1997, ainsi que les résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général par intérim

A handwritten signature in cursive script that reads 'K. D. Robinson'.

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)  
le 13 juin 1997

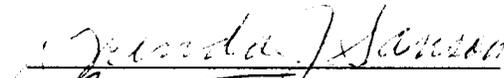
**CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME**  
**BILAN**  
**31 MARS 1997**

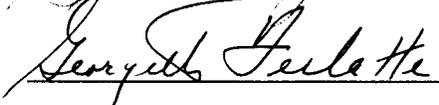
	1997	1996
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	86 066 \$	50 932 \$
Investissements à court terme	-	50 000
Débiteurs	-	898
Frais payés d'avance	2 860	2 766
	<b>88 926 \$</b>	<b>104 596 \$</b>

**PASSIF ET EXCÉDENT**

Créditeurs	4 422 \$	25 300 \$
Excédent	84 504	79 296
	<b>88 926 \$</b>	<b>104 596 \$</b>

Approuvé par le conseil

 présidente

 membre

**CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME  
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

	1997 Budget	1997	1996
<b>RECETTES</b>			
Subventions			
Province du Nouveau-Brunswick	429 800 \$	430 800 \$	437 500 \$
Promotion des femmes en affaires			
- Ententes de coopération Canada/Nouveau-Brunswick	-	-	64 133
- Développement économique et Tourisme	-	-	20 000
- Développement des ressources humaines (Canada)	-	-	5 500
Emploi d'étudiant	-	3 234	14 251
Enregistrement de projet	-	-	2 875
Enregistrement de congrès	-	3 096	1 987
Guides de divorce et de séparation	5 000	3 990	4 303
Divers	4 000	3 658	9 056
	<u>438 800</u>	<u>444 778</u>	<u>559 605</u>
<b>DÉPENSES</b>			
Traitements et avantages sociaux	310 500	322 148	310 300
Services professionnels	-	-	10 800
Mobilier et équipement	13 500	14 008	10 124
Frais de déplacement	17 392	19 662	15 461
Fournitures de bureau	13 650	12 424	15 543
Téléphone	10 500	11 932	10 946
Frais de réunions	7 200	10 628	9 284
Projet de recherche	24 000	13 575	9 731
Indemnités journalières - membres du Conseil	15 647	8 348	8 061
Loyer (note 1)	8 325	2 775	8 325
Relations publiques et réseautage	4 500	5 403	3 987
Perfectionnement professionnel	3 000	1 651	2 502
Traduction (note 1)	3 000	-	8 264
Publications	5 500	4 336	4 491
Divers	500	1 174	1 366
Entretien	1 500	408	1 597
Congrès	7 500	11 098	5 982
Promotion des femmes en affaires	-	-	87 987
	<u>446 214</u>	<u>439 570</u>	<u>524 751</u>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIENCE) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>	<u>(7 414)\$</u>	5 208	34 854
Excédent, début de l'exercice		<u>79 296</u>	<u>44 442</u>
<b>EXCÉDENT, fin de l'exercice</b>		<u>84 504 \$</u>	<u>79 296 \$</u>

---

**CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 1997**

---

**1. Loyer et traduction**

---

La plupart des frais de location et de traduction sont payés par la province du Nouveau-Brunswick et n'ont pas été inscrits aux dépenses du Conseil.

**2. Chiffres comparatifs**

---

Certains chiffres de l'exercice de 1996 ont été redressés afin d'être conformés à la présentation des états financiers de 1997.

---

ÉTATS FINANCIERS  
CONSEIL DE LA JEUNESSE DU  
NOUVEAU-BRUNSWICK  
31 MARS 1997

---

Office of the  
Auditor General

Bureau du  
vérificateur général



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du  
Conseil de la jeunesse du  
Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan du Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1997 et l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général par intérim

A handwritten signature in cursive script that reads "K D Robinson".

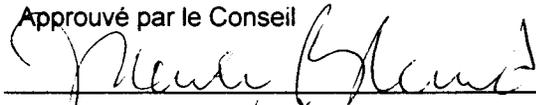
K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)  
le 3 juin 1997

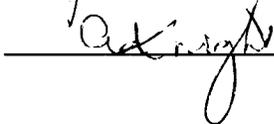
**CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**BILAN**  
**31 MARS 1997**

	<b>1997</b>	<b>1996</b>
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	1 079 \$	2 587 \$
Débiteurs (note 3)	6 317	3 895
Frais payés d'avance	-	382
	<u>7 396 \$</u>	<u>6 864 \$</u>
<b>PASSIF ET EXCÉDENT</b>		
Passif à court terme		
Débiteurs	5 402 \$	8 305 \$
Traitements courus	5 543	4 339
	<u>10 945</u>	<u>12 644</u>
Excédent (déficit)	<u>(3 549)</u>	<u>(5 780)</u>
	<u>7 396 \$</u>	<u>6 864 \$</u>

Approuvé par le Conseil

  
 \_\_\_\_\_

présidente

  
 \_\_\_\_\_

membre

**CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

	<b>Budget 1997 (note 2)</b>	<b>1997</b>	<b>1996</b>
<b>RECETTES</b>			
Subventions			
Province du Nouveau-Brunswick	113 400 \$	113 400 \$	111 200 \$
Autre (note 4)	12 000	12 000	8 000
Divers	-	620	827
	<u>125 400</u>	<u>126 020</u>	<u>120 027</u>
<b>DÉPENSES</b>			
Traitements et avantages sociaux	89 600	91 668	87 054
Mobilier et matériel	2 600	3 480	5 491
Perfectionnement professionnel	600	295	874
Services professionnels	800	922	712
Imprimerie et photocopies	13 950	9 143	4 051
Frais de voyage, logements et repas	9 000	8 371	11 800
Téléphone	4 600	4 341	4 504
Fournitures de bureau	2 400	2 438	2 465
Affranchissement	900	879	918
Relations publiques et publicité	650	-	653
Honoraires	1 800	1 500	2 508
Conférence et réunion	100	60	-
Publications et abonnements	400	520	574
Réparations et entretien	250	94	267
Frais bancaires	100	212	237
Divers	50	-	31
	<u>127 800</u>	<u>123 923</u>	<u>122 139</u>
<b>Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses avant Youth Connexions Jeunesse</b>	<u>(2 400) \$</u>	2 097	(2 112)
Youth Connexions Jeunesse (Tableau A)		134	(5 409)
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>		2 231	(7 521)
Excédent, (déficit) au début de l'exercice		(5 780)	1 741
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT), à la fin de l'exercice</b>		<u>(3 549) \$</u>	<u>(5 780) \$</u>

---

**CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**31 MARS 1997**

---

Le Conseil a été établi en vertu d'une résolution du cabinet en mai 1986 et les nominations au Conseil furent annoncées en mars 1987. Les opérations du Conseil ont commencé en mai 1987.

La mission du Conseil de la Jeunesse se lit comme suit:

Le Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick est un organisme provincial représentant la jeunesse du Nouveau-Brunswick. Le Conseil exprime les intérêts, les besoins, les inquiétudes et les perspectives des jeunes âgés de 15 - 24 ans et présente des recommandations au gouvernement et à la population. Ces objectifs sont accomplis par des activités consultatives et partisanes, par la coordination de ressources et par des recherches et consultations. Le Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick s'efforce d'être un catalyseur pour accroître la participation des jeunes dans la société.

---

**1. Immobilisations**

---

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'immobilisations aux dépenses dans la période où la dépense est engagée.

---

**2. Information budgétaire**

---

L'information budgétaire pour l'exercice 1997 se rapporte uniquement aux opérations générales du Conseil de la Jeunesse. Pendant l'exercice, le Conseil a reçu des recettes additionnelles pour défrayer les coûts d'opérations du Youth Connexions Jeunesse. Les recettes et dépenses de cette activité ne figurent pas dans l'information budgétaire.

---

**3. Prêts aux employés**

---

Le Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick a fourni des prêts sans intérêts aux employés pour l'achat d'ordinateur personnel. Deux ordinateurs ont été achetés au coût de 5 658 \$. Ces prêts sont remboursés par l'entremise de retenues sur les salaires de 100 \$ par mois. La balance due au 31 mars 1997 totalisant 1 400 \$ est enregistrée comme débiteur dans les états financiers.

---

**4. Subventions - Autre**

---

Un montant de 12 000 \$ a été reçu durant la période se terminant le 31 mars 1997 pour défrayer le coût de publication du Bulletin Journal du Conseil de la Jeunesse.

---

**CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 1997**

---

**5. Services fournis par la Province du Nouveau-Brunswick**

---

Le Conseil utilise un édifice à bureaux appartenant à la Province du Nouveau-Brunswick pour lequel il n'y a aucun frais de location.

Youth Connexions Jeunesse opère dans un local fourni gratuitement au centre d'achat Regent Mall à Fredericton.

**6. Chiffres comparatives**

---

Les chiffres de 1996 ont été redressés pour respecter la présentation de 1997.

## TABLEAU A

**CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES YOUTH CONNEXIONS JEUNESSE  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

	<b>1997</b>	<b>1996</b>
<b>RECETTES</b>		
Province du Nouveau-Brunswick	52 979 \$	80 536 \$
Gouvernement du Canada	29 482	-
	<u>82 461</u>	<u>80 536</u>
<b>DÉPENSES</b>		
Traitements et avantages sociaux		
Administration	31 914	29 586
Employés à temps partiel	41 824	42 646
Mobilier et matériel	-	761
Services professionnels	145	1 579
Imprimerie et photocopies	1 333	1 256
Frais de voyage, logements et repas	692	322
Téléphone	1 822	3 824
Fournitures de bureau	3 978	2 457
Affranchissement	4	19
Relations publiques et publicité	600	3 223
Conférence et réunion	-	144
Réparations et entretien	15	128
	<u>82 327</u>	<u>85 945</u>
<b>ÉXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>	<u>134 \$</u>	<u>(5 409) \$</u>

---

**ÉTATS FINANCIERS**  
**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE**  
**SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES**  
**31 MARS 1997**

---

Office of the  
Auditor General

Bureau du  
vérificateur général



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du  
Conseil du Premier ministre sur  
la condition des personnes handicapées

J'ai vérifié le bilan du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées au 31 mars 1997 ainsi que l'état des recettes et dépenses et l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général par intérim

*KD Robinson*

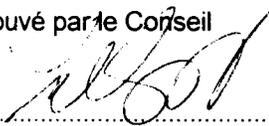
K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)  
le 15 mai 1997

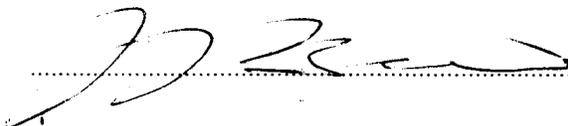
**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE  
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES  
BILAN  
31 MARS 1997**

	1997	1996
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	11 588 \$	11 567 \$
Débiteurs	8	22
Frais payés d'avance	7 901	6 630
	<u>19 497 \$</u>	<u>18 219 \$</u>
<b>PASSIF ET EXCÉDENT</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	3 326 \$	2 568 \$
Excédent		
Non affecté	7 374	6 861
Affecté (note 1)	8 797	8 790
	<u>16 171</u>	<u>15 651</u>
	<u>19 497 \$</u>	<u>18 219 \$</u>

Approuvé par le Conseil



..... présidente



..... membre

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE  
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES  
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

	1996 Budget	1997 Réel	1996 Réel
<b>RECETTES</b>			
Subventions - Province du Nouveau-Brunswick	222 800 \$	223 300 \$	221 000 \$
Recouvrements	-	8 249	5 222
Autres	-	7	2 527
	<u>222 800</u>	<u>231 556</u>	<u>228 749</u>
<b>DÉPENSES</b>			
Traitements et charges sociales	163 604	162 777	160 036
Fournitures de bureau	7 500	8 262	7 069
Téléphone	7 500	5 927	6 876
Imprimerie	6 800	7 335	6 496
Traduction	7 000	6 288	6 584
Honoraires	7 213	6 962	5 104
Frais de déplacement	5 995	7 522	4 579
Affranchissement	5 515	5 533	4 120
Entretien	4 000	2 893	3 781
Frais d'hôtel	3 724	3 469	2 591
Stationnement	2 520	2 577	2 520
Réunions du Conseil	4 520	2 850	1 911
Consultations et séminaires	-	327	1 482
Repas	1 904	1 549	1 368
Bibliothèque et abonnements	1 500	2 061	1 090
Location de matériel de bureau	2 250	650	359
Ameublement et matériel	2 341	3 084	333
Assurances	400	451	308
Divers	500	455	166
Frais bancaires	100	64	85
	<u>234 886</u>	<u>231 036</u>	<u>216 858</u>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE</b>	<b>( 12 086)\$</b>	<b>520 \$</b>	<b>11 891 \$</b>
Distribué à l'excédent			
Non affecté	( 12 086)\$	513 \$	5 660 \$
Affecté	-	7	6 231
	<u>( 12 086)\$</u>	<u>520 \$</u>	<u>11 891 \$</u>

---

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE  
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES  
ÉTAT DE L'EXCÉDENT  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

---

	<b>1997</b>	<b>1996</b>
Excédent non affecté:		
Solde, début de l'exercice	6 861 \$	1 201 \$
Distribution de l'excédent des recettes sur les dépenses pendant l'exercice	513	5 660
Solde, fin de l'exercice	<u>7 374</u>	<u>6 861</u>
Excédent affecté:		
Solde, début de l'exercice	8 790	2 559
Distribution de l'excédent des recettes sur les dépenses pendant l'exercice (note 1)	7	6 231
Solde, fin de l'exercice	<u>8 797</u>	<u>8 790</u>
<b>EXCÉDENT TOTAL, fin de l'exercice</b>	<b><u>16 171 \$</u></b>	<b><u>15 651 \$</u></b>

---

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE  
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 1997**

---

**1. Résumé des principales conventions comptables**

---

**(a) Immobilisations**

La politique du Conseil est d'imputer les achats d'immobilisations aux dépenses durant l'exercice où la dépense est engagée.

**(b) Services fournis par la province du Nouveau-Brunswick**

Le Conseil utilise un local auquel les frais de location sont payés par la province du Nouveau-Brunswick. Cependant, aucun montant n'a été inscrit aux dépenses du Conseil.

**(c) Excédent affecté**

Les recettes autre que la subvention gouvernementale ont été désignées par le Conseil pour le seul but d'encourager les personnes handicapées de toute la province à participer aux activités mises sur pied par le Conseil. Pour refléter l'utilisation limitée des fonds en question, un compte d'excédent affecté a été créé. Les recettes réduites par les dépenses reliées aux activités, sont inscrites au compte d'excédent affecté. Le Conseil utilisera ces fonds pour contrebalancer le coût, de plus en plus élevé, de permettre aux personnes handicapées d'assister aux réunions du Conseil ou d'obtenir de l'information.

**(d) Autre activité - la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées**

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées agit à titre de coordonnateur pour la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Les fonds reçus pour cette semaine sont déposés dans un compte bancaire sous le contrôle du comité provincial de la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Ces fonds ne sont pas disponibles pour des dépenses engagées par le Conseil et donc n'apparaissent pas dans les états financiers du Conseil.

**2. Information budgétaire**

---

L'information budgétaire pour 1997 a trait seulement avec les opérations générales du Conseil.

Durant 1996, le Conseil a entrepris une activité où il a demandé un droit d'inscription. Des dépenses différentielles ont été faites liées à cette activité. Ni les recettes, ni les dépenses reliées à cette activité sont incluses dans le budget des opérations générales.

**3. Chiffres comparatifs**

---

Certaines données comparatives ont été redressées pour respecter la présentation de 1997.

---

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET**  
**DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**31 MARS 1997**

---

Office of the  
Auditor General

Bureau du  
vérificateur général



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'honorable Frank McKenna  
Premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick,  
-et-  
Au président et aux membres du  
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan consolidé du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1997 ainsi que l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général par intérim

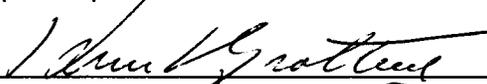
K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)  
le 2 juin 1997

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
BILAN CONSOLIDÉ  
AU 31 MARS 1997**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	1997 Total	1996 Total
<b>ACTIF</b>				
Actif à court terme				
Encaisse et dépôts à terme	604 004 \$	- \$	604 004 \$	751 806 \$
Débiteurs	1 847 010	-	1 847 010	1 910 652
Travaux en cours (note 2(b))	181 402	-	181 402	142 790
Frais payés d'avance	28 780	-	28 780	5 684
	<u>2 661 196</u>	<u>-</u>	<u>2 661 196</u>	<u>2 810 932</u>
Encaisse et dépôts à terme affectés	-	1 562 191	1 562 191	1 659 019
Immobilisations, nettes (note 3)	-	1 776 392	1 776 392	1 535 666
	<u>2 661 196 \$</u>	<u>3 338 583 \$</u>	<u>5 999 779 \$</u>	<u>6 005 617 \$</u>
<b>PASSIF ET SOLDES DE FONDS</b>				
Passif à court terme				
Créditeurs	555 803 \$	- \$	555 803 \$	659 671 \$
Recettes reportées (note 2 (b))	193 835	-	193 835	360 258
Tranche des obligations à long terme échéant dans l'année (note 4)	-	70 000	70 000	70 000
	<u>749 638</u>	<u>70 000</u>	<u>819 638</u>	<u>1 089 929</u>
Obligations à long terme (note 4)	-	-	-	70 000
Contributions reportées (note 5)	-	57 325	57 325	14 427
Soldes de fonds				
Non affectés	1 911 558	-	1 911 558	1 791 003
Affectés par le conseil (note 6)	-	1 562 191	1 562 191	1 659 019
Investis en immobilisations	-	1 649 067	1 649 067	1 381 239
	<u>1 911 558</u>	<u>3 211 258</u>	<u>5 122 816</u>	<u>4 831 261</u>
	<u>2 661 196 \$</u>	<u>3 338 583 \$</u>	<u>5 999 779 \$</u>	<u>6 005 617 \$</u>

Approuvé par le conseil

  
\_\_\_\_\_  
  
\_\_\_\_\_

président

directeur général

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	1997 Total	1996 Total
<b>RECETTES</b>				
Recettes d'exploitation	6 391 420 \$	-	6 391 420 \$	7 065 779 \$
Subventions d'exploitation				
- Province du Nouveau Brunswick	755 801	-	755 801	767 301
- Entente de coopération	16 457	-	16 457	64 283
Intérêts	106 279	-	106 279	126 729
Divers	8 589	-	8 589	9 815
Gain sur la vente d'immobilisations	-	1 000	1 000	30 003
	<u>7 278 546</u>	<u>1 000</u>	<u>7 279 546</u>	<u>8 063 910</u>
<b>DÉPENSES</b>				
Frais d'exploitation	5 365 263	-	5 365 263	5 860 773
Frais généraux et administratifs	1 352 043	-	1 352 043	1 376 958
Amortissement (notes 3 et 5)	229 720	-	229 720	427 338
Mauvaises créances	40 965	-	40 965	44 912
	<u>6 987 991</u>	<u>-</u>	<u>6 987 991</u>	<u>7 709 981</u>
<b>EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>	290 555	1 000	291 555	353 929
Soldes de fonds au début de l'exercice	1 791 003	3 040 258	4 831 261	4 477 332
Transferts interfonds	( 170 000)	170 000	-	-
<b>SOLDES DE FONDS à la fin de l'exercice</b>	<u>1 911 558 \$</u>	<u>3 211 258 \$</u>	<u>5 122 816 \$</u>	<u>4 831 261 \$</u>

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	1997 Total	1996 Total
<b>ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR)</b>				
Activités d'exploitation:				
Excédent des recettes sur les dépenses	290 555 \$	1 000 \$	291 555 \$	353 929 \$
Amortissement	229 720	-	229 720	427 338
Gain sur la vente d'immobilisations	-	( 1 000)	( 1 000)	( 30 003)
Mauvaises créances	40 965	-	40 965	44 912
Variation nette de postes du fonds de roulement hors trésorerie	( 309 322)	-	( 309 322)	405 655
Encaisse nette provenant de l'exploitation	251 918	-	251 918	1 201 831
Activités de financement et d'investissement:				
Diminution d'obligations à long terme	-	( 70 000)	( 70 000)	( 74 889)
Produits provenant de la disposition d'immobilisations	-	1 000	1 000	33 217
Achats d'immobilisations	-	( 487 493)	( 487 493)	( 336 185)
Contributions reportées pour l'achat d'immobilisations	-	59 945	59 945	16 488
Encaisse nette utilisée pour des activités de financement et d'investissement	-	( 496 548)	( 496 548)	( 361 369)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE</b>	251 918	( 496 548)	( 244 630)	840 462
Encaisse et dépôts à terme au début de l'exercice	751 806	1 659 019	2 410 825	1 570 363
Ajustements interfonds (note 6)	( 399 720)	399 720	-	-
<b>ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME à la fin de l'exercice</b>	<b>604 004 \$</b>	<b>1 562 191 \$</b>	<b>2 166 195 \$</b>	<b>2 410 825 \$</b>

---

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
31 MARS 1997**

---

**1. Objectif de l'organisation**

---

Le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick est une organisation sans but lucratif constitué en 1962 par la Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité. Le Conseil fournit des services de recherche, d'analyse ainsi que des services d'ordre technique. Ces services sont fournis principalement aux entreprises du Nouveau-Brunswick pour lesquels ils sont facturés sur une base de services rendus.

**2. Principales conventions comptables**

---

**(a) Comptabilité par fonds**

Toutes les recettes et les dépenses relatives aux services rendus et à l'administration sont comptabilisées dans le fonds d'exploitation. Le fonds des immobilisations inclut les actifs, les passifs, les gains et les dépenses qui sont liés aux acquisitions, la disposition et le financement des immobilisations ainsi que le montant net des actifs affectés aux immobilisations.

**(b) Détermination des recettes**

Les recettes sont considérées gagnées et sont constatées au fonds d'exploitation au moment où les services sont rendus. La valeur des travaux achevés mais non facturés apparaît sous la rubrique "Travaux en cours". Les montants payés ou facturés à l'avance, correspondant à des travaux non réalisés, apparaissent sous la rubrique "Recettes reportées". Tout revenu d'intérêts est constaté au fonds d'exploitation dans l'exercice au cours duquel il est gagné. Les gains et les pertes sur la disposition des immobilisations sont constatés au fonds des immobilisations dans l'exercice au cours duquel la disposition est faite.

**(c) Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition dans le fonds des immobilisations. L'amortissement est établi selon la méthode de l'amortissement linéaire basé sur la vie utile estimative des biens. L'amortissement de l'exercice fait partie des coûts relatifs à la livraison des services dans le fonds d'exploitation.

**(d) Principes de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Conseil et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Minuvar Ltée.

---

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
31 MARS 1997**

---

**3. Immobilisations**

---

Coût	Taux d'amortissement	1997	1996
Véhicules	25 p.100	50 333 \$	50 333 \$
Équipement informatique	25 p.100	464 325	394 864
Autres équipements	12.5 p.100	4 181 399	3 917 748
Bâtiment	3 p.100	1 786 335	1 663 925
		<hr/> 6 482 392	<hr/> 6 026 870
Moins: amortissement cumulé		4 706 000	4 491 204
		<hr/> 1 776 392 \$	<hr/> 1 535 666 \$

L'amortissement de l'exercice comprend les montants suivants:

	1997	1996
Réduction de la valeur comptable des équipements	- \$	84 743 \$
Amortissement des actifs	246 767	344 656
Amortissement des contributions reportées	( 17 047)	( 2 061)
	<hr/> 229 720 \$	<hr/> 427 338 \$

**4. Emprunt exigible à Gestion provinciale Ltée**

---

Le prêt est remboursable par des versements annuels de 70 000 \$ sur le capital le 30 septembre de chaque exercice jusqu'au 30 septembre 1997. Le prêt ne porte pas d'intérêt et est garanti par un billet à ordre.

**5. Contributions reportées**

---

Les contributions reportées présentées dans le fonds des immobilisations représentent la portion non amorti des contributions d'origine externe reçu comme contrepartie de coûts liées à certaines immobilisations. L'amortissement des contributions reportées est calculé au même taux d'amortissement que les immobilisations auquel il se réfère et sont déduit de la charge d'amortissement de l'exercice pour des fins de présentation. Cette méthode de présentation est entrée en vigueur le 1 avril 1995.

---

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
31 MARS 1997**

---

**5. Contributions reportées - suite**

---

Les changements de l'année courante menés au solde du compte contributions reportés du fonds des immobilisations, sont comme suit:

Contributions reportées au 31 mars 1996	14 427 \$
Contributions au coûts des équipement	59 945
Amortissement de contributions reportées	( 17 047)
Contributions reportées au 31 mars 1997	<u>57 325 \$</u>

Les contributions envers les coûts des immobilisations au cours des années qui précèdent le 1 avril 1995 ont été crédité au coût de l'actif et par conséquence ont réduit la valeur net de l'actif sujet à l'amortissement. Depuis le commencement, le conseil reçoit des fonds de capital provenant de diverses programmes; les détails concernant le montant et la classification des immobilisations financées par ces programmes ne sont pas raisonnablement déterminables. C'est pour cette raison que les immobilisations acquises avant le 1 avril 1995 continuent à être comptabilisé au coût net des contributions externes.

**6. Transferts interfonds et soldes de fonds grevés d'affectations d'origine interne**

---

Le conseil d'administration du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick ont affecté intérieurement des ressources d'un montant de 1 562 191 \$ au 31 mars 1997. Ce montant a été intérieurement affecté pour l'achat d'immobilisations et le paiement de dettes en immobilisations et ne peut être utilisé à autres fins sans l'approbation du conseil d'administration. Ce montant inclut un ajustement au 31 mars 1997 de 399 720 \$ du fonds d'exploitation au fonds des immobilisations.

**7. Transactions avec des apparentés**

---

Au cours de l'exercice, le Conseil a fourni des services à des ministères et à des organismes de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick.

---

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
31 MARS 1997**

---

**7. Transactions avec des apparentés - suite**

---

Le Conseil fournit ces services sous ses conditions générales courantes.

	<b>1997</b>	<b>1996</b>
Recettes des services fournis pour l'exercice terminé le 31 mars:		
Ministères et agences gouvernementales	572 679 \$	648 825 \$
Agences de services d'utilité publique	487 551	962 591
Débiteurs au 31 mars:		
Ministères et agences gouvernementales	290 062	164 472
Agences de services d'utilité publique	221 013	304 487

---

ÉTATS FINANCIERS

CORPORATION DE FINANCEMENT DES  
MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 DÉCEMBRE 1996

---

Office of the  
Auditor General

Bureau du  
vérificateur général



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Conseil d'administration de la Corporation  
de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 1996 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Corporation au 31 décembre 1996, ainsi que les résultats de son fonctionnement et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général par intérim

A handwritten signature in cursive script that reads 'K D Robinson'.

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton, (N.-B.)  
le 14 avril 1997

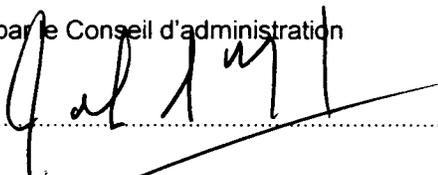
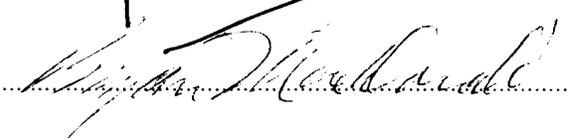
---

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**BILAN**  
**31 DÉCEMBRE 1996**

---

<b>ACTIF</b>	<b>1996</b>	<b>1995</b>
Encaisse et placements à court terme	665 750 \$	647 272 \$
Intérêts courus à recevoir des municipalités	4 081 128	3 843 987
Prêts aux municipalités (note 2)	303 058 000	287 341 000
	<u>307 804 878 \$</u>	<u>291 832 259 \$</u>
<b>PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS</b>		
Créditeurs	6 864 \$	3 000 \$
Intérêts courus à payer sur la dette obligataire	4 081 128	3 843 987
Dette obligataire (note 3)	303 058 000	287 341 000
	<u>307 145 992</u>	<u>291 187 987</u>
Bénéfices non répartis	658 886	644 272
	<u>307 804 878 \$</u>	<u>291 832 259 \$</u>

Approuvé par le Conseil d'administration

  
 .....  
  
 .....

administrateur

administrateur

---

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996**

---

	<b>1996</b>	<b>1995</b>
<b>RECETTES</b>		
Intérêts reçus des municipalités	25 657 737 \$	25 436 457 \$
Fonds réservés pour les frais d'émission de débentures	86 457	83 964
Revenus provenant des placements à court terme	34 678	46 562
	25 778 872	25 566 983
 <b>DÉPENSES</b>		
Intérêts sur la dette obligataire	25 657 737	25 436 457
Autres dépenses	106 521	97 783
	25 764 258	25 534 240
 <b>BÉNÉFICE NET</b>	 14 614	 32 743
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	644 272	611 529
<b>BÉNÉFICES NON RÉPARTIS</b> à la fin de l'exercice	658 886 \$	644 272 \$

---

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996**

---

	1996	1995
<b>ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR)</b>		
L'exploitation:		
Bénéfice net de l'exercice	14 614 \$	32 743 \$
Ajouter (retrancher):		
Fonds réservés pour les frais d'émission de débetures	( 86 457)	( 83 964)
Diminution (augmentation) des postes hors caisse du fonds de roulement	3 864	( 17 000)
	<u>( 67 979)</u>	<u>( 68 221)</u>
Activités de financement:		
Recettes provenant de la vente de débetures	57 049 028	52 290 672
Principal versé sur la dette obligataire	( 41 921 000)	( 41 139 000)
	<u>15 128 028</u>	<u>11 151 672</u>
Activités d'investissements:		
Prêts aux municipalités	( 56 962 571)	( 52 206 708)
Principal remboursé par les municipalités	41 921 000	41 139 000
	<u>( 15 041 571)</u>	<u>( 11 067 708)</u>
<b>AUGMENTATION DE L'ENCAISSE</b>	18 478	15 743
Encaisse au début de l'exercice	<u>647 272</u>	<u>631 529</u>
<b>ENCAISSE à la fin de l'exercice</b>	<u>665 750 \$</u>	<u>647 272 \$</u>

---

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 DÉCEMBRE 1996**

---

**1. Résumé des principales conventions comptables**

---

La Corporation a été créée en vertu de la Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 1983. Le rôle de la Corporation est de prêter des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt.

Les prêts accordés aux municipalités et la dette obligataire sont inscrits à leur valeur nominale. Tout escompte ou toute prime d'émission sur les placements de la Corporation en dette obligataire est transféré à la municipalité et inscrit dans leurs états financiers.

**2. Prêts aux municipalités**

---

- (a) Les prêts accordés aux municipalités sont garantis par les débentures municipales qui sont payables en versements annuels à des termes maximums de quinze ans.
  
- (b) Les conditions des prêts accordés aux municipalités sont identiques à celles des débentures en circulation.

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 1996**

**3. Dette obligataire**

(a) Voici, en monnaie canadienne, le montant en circulation des débetures au 31 décembre 1996, dette qui est entièrement garantie par la province du Nouveau-Brunswick:

<u>Série</u>	<u>Date d'émission</u>	<u>Date d'échéance</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Montant initial</u>	<u>Montant en circulation</u>
"A"	16 mai 1983	du 16 mai 1984 à 1998	10 3/4 à 12%	16 781 000 \$	1 167 000 \$
"B"	15 déc. 1983	du 15 déc. 1984 à 1998	9 3/4 à 12 1/4%	25 961 000	2 119 000
"H"	01 déc. 1986	du 01 déc. 1987 à 2001	9 à 10 1/8%	18 610 000	2 145 000
"I"	30 juillet 1987	du 30 juillet 1988 à 1997	9 à 9 3/4%	10 155 000	1 308 000
* "J"	22 déc. 1987	du 22 déc. 1988 à 1997	9 1/2 à 10 1/2%	19 860 000	2 430 000
"K"	22 juin 1988	du 22 juin 1989 à 1998	9 1/2 à 10 3/4%	13 183 000	3 933 000
* "L"	24 nov. 1988	du 24 nov. 1989 à 1998	10 1/4 à 10 1/2%	18 156 000	4 464 000
"M"	29 juin 1989	du 29 juin 1990 à 1999	10 1/4 à 10 7/8%	9 753 000	4 124 000
* "N"	23 nov. 1989	du 23 nov. 1990 à 1999	10 1/4 à 10 1/2%	36 948 000	14 544 000
* "O"	22 août 1990	du 22 août 1991 à 2000	11 1/2 à 12 3/4%	8 989 000	5 025 000
* "P"	11 déc. 1990	du 11 déc. 1991 à 2000	11 1/2 à 11 3/4%	29 344 000	14 398 000
* "Q"	27 juin 1991	du 27 juin 1992 à 2001	9 1/4 à 10 5/8%	17 947 000	10 552 000
"R"	16 déc. 1991	du 16 déc. 1992 à 2001	7 3/8 à 9 3/8%	35 221 000	19 704 000
"S"	14 juillet 1992	du 14 juillet 1993 à 2002	6 1/2 à 9%	24 076 000	15 731 000
* "T"	30 déc. 1992	du 30 déc. 1993 à 2002	7 1/2 à 8 7/8%	22 171 000	15 439 000
"U"	29 juillet 1993	du 29 juillet 1994 à 2008	5 1/2 à 8 3/8%	34 442 000	24 437 000
"V"	23 déc. 1993	du 23 déc. 1994 à 2003	4 3/4 à 7 1/2%	23 856 000	18 002 000
* "W"	09 août 1994	du 09 août 1995 à 2004	8 à 9 3/4%	30 860 000	25 303 000
* "X"	21 déc. 1994	du 21 déc. 1995 à 2004	7 1/4 à 9 1/2%	14 243 000	12 038 000
"Y"	07 juin 1995	du 07 juin 1996 à 2005	7 1/8 à 8 1/8%	13 611 000	12 730 000
* "Z"	20 déc. 1995	du 20 déc. 1996 à 2005	6 1/4 à 7 7/8%	39 032 000	35 827 000
"AA"	24 juillet 1996	du 24 juillet 1997 à 2006	5 5/8 à 7 7/8%	19 028 000	19 028 000
"AB"	02 déc 1996	du 02 déc 1997 to 2006	3 5/8 à 6 5/8%	38 610 000	38 610 000
				<u>520 837 000 \$</u>	<u>303 058 000 \$</u>

\* Ces débetures furent vendues directement aux Fonds gérés par la province du Nouveau-Brunswick.

(b) Voici les montants du principal à rembourser dans chacun des cinq prochains exercices:

1997	45 079 000 \$
1998	44 479 000 \$
1999	42 690 000 \$
2000	38 354 000 \$
2001	33 060 000 \$

# Nouveau Brunswick

CORPORATION D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

États financiers

31 mars 1997

### RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités que doit assumer la direction. Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction de la Corporation qui en assume la responsabilité.

La Corporation maintient un système comptable et applique des contrôles qui assurent à la direction et au conseil d'administration, avec un degré raisonnable de certitude, que les opérations sont effectuées et inscrites telles qu'elles sont approuvées, et que l'actif est adéquatement protégé et comptabilisé comme il se doit. Le système et les contrôles garantissent également la fiabilité des dossiers financiers qui sont destinés à la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et il lui incombe également d'examiner et d'approuver les états financiers. Sur recommandation du comité des Finances, le conseil d'administration de la Corporation a approuvé les états financiers ci-joints.

Le président,

  
Mavis Hurley

La directrice des Finances et de  
l'Administration,

  
Carol Macdonald, CA

Fredericton (N.-B.) Canada  
Le 29 mai 1997

### RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration,

Nous avons vérifié le bilan de la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1997 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des capitaux propres et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Corporation au 31 mars 1997, ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon la méthode comptable décrite à la note 2 afférente aux états financiers.

Fredericton (N.-B.) Canada  
Le 29 mai 1997

KPMG  
KPMG  
Comptables agréés

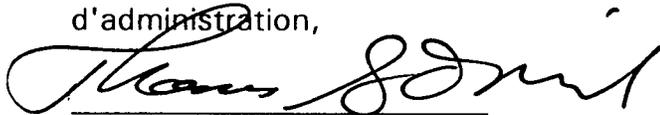
Nouveau Brunswick

## CORPORATION D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

**BILAN**  
Au 31 mars 1997

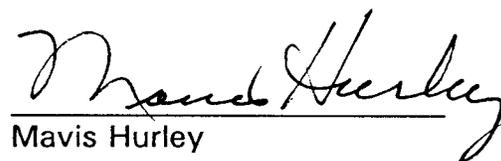
	1996/97	1995/96
<b>ACTIF</b>		
Encaisse et investissements	3 137 226 \$	4 017 500 \$
Comptes clients (note 4)	1 731 739	441 306
Charges payées d'avance	73 019	66 777
	4 941 984 \$	4 525 583 \$
 <b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>PASSIF</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 292 864 \$	1 894 119 \$
Revenus reportés	221 186	232 215
Remplacement des repères géodésiques	-	25 191
	2 514 050	2 151 525
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 427 934</b>	<b>2 374 058</b>
	<b>4 941 984 \$</b>	<b>4 525 583 \$</b>

Le président du conseil  
d'administration,



Thomas G. O'Neil

Le président,



Mavis Hurley

**ÉTAT DES RÉSULTATS**  
Exercice terminé le 31 mars 1997

	1996/97	1995/96
<b>REVENUS</b>		
Services Nouveau-Brunswick (note 1)	7 387 700 \$	
Services rendus au gouvernement provincial	6 819 910	6 554 300
Services rendus à l'administration municipale	5 152 000	5 152 000
Frais d'enregistrement	5 776 953	5 555 559
Vente de cartes et de données	1 157 330	1 250 540
Autres	533 057	554 416
Intérêts	285 527	331 220
Subventions à l'emploi	93 392	110 318
	<b>27 205 869</b>	<b>19 508 353</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Services au personnel	19 040 443	12 579 194
Autres services	6 770 777	4 798 087
Matériel et fournitures	424 562	327 392
Équipement et mobilier	908 379	464 345
Subventions	5 640	3 250
Mauvaises créances et pertes	2 192	11 100
	<b>27 151 993</b>	<b>18 183 368</b>
<b>REVENU NET (PERTE)</b>	<b>53 876 \$</b>	<b>1 324 985 \$</b>

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**  
Exercice terminé le 31 mars 1997

	1996/97	1995/96
<b>SOLDE D'OUVERTURE - CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 374 058 \$</b>	<b>1 049 073 \$</b>
<b>ADDITIONNER:</b>		
Revenu net	53 876	1 324 985
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 427 934 \$</b>	<b>2 374 058 \$</b>

---

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
Exercice terminé le 31 mars 1997

	1996/97	1995/96
<b>SOLDE D'OUVERTURE - ENCAISSE ET INVESTISSEMENTS</b>	<b>4 017 500 \$</b>	<b>2 553 461 \$</b>
<b>ADDITIONNER:</b>		
Revenu net	53 876	1 324 985
Augmentation du passif	362 525	45 958
<b>DÉDUIRE :</b>		
Augmentation (diminution) des autres éléments d'actif	1 296 675	(93 096)
<b>SOLDE DE CLÔTURE - ENCAISSE ET INVESTISSEMENTS</b>	<b>3 137 226 \$</b>	<b>4 017 500 \$</b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**Exercice terminé le 31 mars 1997

---

**1. CORPORATION D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

La Corporation a été constituée en vertu de la *Loi sur la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick* le 31 mars 1990 avec comme mandat

1. de fournir et de coordonner des services d'information géographique à la province du Nouveau-Brunswick et au grand public. Ces services comprennent un système d'évaluation pour l'imposition des biens immobiliers et des systèmes d'enregistrement des biens mobiliers et immobiliers; et
2. de promouvoir, au Nouveau-Brunswick, l'industrie de la géomatique dans le secteur privé.

Les activités de "Services Nouveau-Brunswick" ont été transférées le 17 juin 1996 du ministère des Finances, province du Nouveau-Brunswick à la corporation. La responsabilité financière a été attribuée rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 1996. Le mandat de "Services Nouveau-Brunswick" est de développer et livrer divers services gouvernementaux sous un même toit.

**2. CONVENTIONS COMPTABLES**

La Corporation suit les principes comptables généralement reconnus, sauf dans le cas de la capitalisation des stocks et des biens corporels.

Conformément aux pratiques gouvernementales généralement reconnues, les coûts liés aux stocks et aux biens corporels sont passés aux charges de l'exercice au cours duquel l'achat est effectué.

**3. BIENS CORPORELS**

Depuis sa constitution, la Corporation a fait l'acquisition des biens corporels indiqués ci-après. Étant donné que leur coût a été passé aux charges de l'exercice au cours duquel l'achat a été effectué, aucun amortissement n'a été imputé aux activités des exercices suivants.

---

---

	ACTUELS	TOTAL
Équipement et mobilier	123 509 \$	633 207 \$
Ordinateurs et logiciels	752 456	4 325 416
Autres équipements	<u>32 414</u>	<u>254 094</u>
	<u>908 379 \$</u>	<u>5 212 717 \$</u>

Les éléments d'actif transférés à la Corporation au moment de sa constitution n'ont fait l'objet d'aucune évaluation.

#### 4. COMPTES CLIENTS

Comptes à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick	1 255 645 \$
Comptes à recevoir d'entités non-apparentées	<u>476 094</u>
	<u>1 731 739 \$</u>

#### 5. ENGAGEMENTS DÉCOULANT DES CONTRATS DE LOCATION

Le tableau qui suit présente les versements minimums futurs pour la location de locaux et de d'équipement :

Exercices se terminant en 1998	896 900 \$
1999	422 778
2000	414 466
2001	209 638
2002	<u>2 945</u>
	<u>1 946 727 \$</u>

#### 6. AUTRES ENGAGEMENTS

La Corporation a conclu avec le développeur de l'un de ses systèmes une convention aux termes de laquelle elle est tenue de faire des versements minimaux de 2 300 000 \$ sur une période de cinq ans se terminant en 2000. Les paiements effectués jusqu'au 31 mars 1997 s'élevaient à 223 257\$.

FOREST PROTECTION LIMITED  
RAPPORT ET ÉTATS FINANCIERS  
31 mars 1997

**Deloitte &  
Touche****Deloitte & Touche  
Chartered Accountants**Suite 630  
77 Westmorland Street  
Fredericton, New Brunswick  
E3B 6Z3Telephone: (506) 458-8105  
Telecopier: (506) 450-8126

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de  
Forest Protection Limited

Nous avons vérifié le bilan de Forest Protection Limited au 31 mars 1997 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

---

Comptables agréés

Le 18 avril 1997

## FOREST PROTECTION LIMITED

## BILAN

au 31 mars 1997

	1997	1996 (redressé note 2)
<b>ACTIF A COURT TERME</b>		
Encaisse	- \$	432,928 \$
Débiteurs	47,302	95,501
Sommes à recevoir des participants	11,500	24,198
Stocks - combustible et émulsifiants	7,953	6,959
- pièces de rechange pour aéronefs	655,327	649,368
	<u>722,082</u>	<u>1,208,954</u>
<b>IMMOBILISATIONS</b>		
Immobilisations corporelles (note 3)	1,446,976	1,560,055
	<u>2,169,058 \$</u>	<u>2,769,009 \$</u>
<b>PASSIF A COURT TERME</b>		
Créditeurs	561,338 \$	- \$
Emprunt bancaire	62,384	402,836
	<u>623,722</u>	<u>402,836</u>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital-actions (note 4)	2,000	2,000
Surplus d'apport	715,888	715,888
Investissement net en immobilisations	1,446,976	1,560,055
Actifs nets affectés à des fins de remplacement de matériel	(619,528)	88,230
Actifs net non affectés	-	-
	<u>1,545,336</u>	<u>2,366,173</u>
	<u>2,169,058 \$</u>	<u>2,769,009 \$</u>

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 administrateur  
 administrateur

FOREST PROTECTION LIMITED  
ÉTAT DES RÉSULTATS  
pour l'exercice terminé le 31 mars 1997

	1997	1996 (redressé note 2)
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des participants		
Province du Nouveau-Brunswick	2,047,317 \$	2,159,250 \$
Entreprises participantes	343,754	320,500
Autres produits	575,863	1,138,683
Intérêts	15,400	31,915
	<u>2,982,334</u>	<u>3,650,348</u>
<b>CHARGES (note 5)</b>		
Frais généraux	602,196	651,306
Traitement aérien	330,356	468,763
Arrosage aérien	1,346,777	1,487,902
Recherche et développement	471,832	592,919
Autres projets	197,442	401,226
	<u>2,948,603</u>	<u>3,602,116</u>
Frais de litige (note 6)	635,870	280,685
Amortissement des immobilisations	224,868	202,018
Gain sur aliénation d'immobilisations	(6,170)	(5,798)
	<u>3,803,171</u>	<u>4,079,021</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	(820,837)	(428,673)
Virement du (au) poste Investissement net en immobilisations	113,079	180,105
Virement du (au) poste Actifs nets affectés à des fins de remplacement de matériel	707,758	248,568
	<u>          </u>	<u>          </u>
Actifs nets non affectés à la fin	<u>          </u> \$	<u>          </u> \$

FOREST PROTECTION LIMITED  
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS  
pour l'exercice terminé le 31 mars 1997

	1997	1996 (redressé note 2)
<b>INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS</b>		
Solde au début	1,560,055 \$	1,740,160 \$
Virement provenant des (affecté aux) activités non affectées:		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	117,946	57,963
Coût des biens aliénés ou mis hors service	(12,327)	(41,848)
Amortissement des immobilisations	(224,868)	(202,018)
Gain sur aliénation d'immobilisations	6,170	5,798
	<u>(113,079)</u>	<u>(180,105)</u>
Solde à la fin	<u>1,446,976 \$</u>	<u>1,560,055 \$</u>
<b>ACTIFS NETS AFFECTÉS A DES FINS DE REEMPLACEMENT DE MATÉRIEL</b>		
Solde au début	88,230 \$	336,798 \$
Virement provenant des (affecté aux) activités non affectées:		
Frais de litige	(635,870)	(280,685)
Intérêt sur les fonds grevés d'affectations d'origine interne	718	18,268
Surplus des activités non affectées	22,774	13,849
Frais d'administration sur litiges	(95,380)	-
	<u>(707,758)</u>	<u>(248,568)</u>
Solde à la fin	<u>(619,528) \$</u>	<u>88,230 \$</u>

FOREST PROTECTION LIMITED  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
pour l'exercice terminé le 31 mars 1997

	1997	1996 (redressé note 2)
<b>RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES:</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	(820,837) \$	(428,673) \$
Amortissement des immobilisations	224,868	202,018
Gain sur aliénation d'immobilisations	(6,170)	(5,798)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation		
Débiteurs	48,199	29,160
Sommes à recevoir des participants	12,698	(4,275)
Stocks - combustible et émulsifiants	(994)	4,969
Stocks - pièces de rechange pour aéronefs	(5,959)	66,520
Créditeurs	158,502	(47,540)
	(389,693)	(183,619)
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(117,946)	(57,963)
Produit tiré de la vente d'autres actifs	12,327	41,848
	(105,619)	(16,115)
<b>RENTRÉES (SORTIES) NETTES</b>	(495,312)	(199,734)
Situation de trésorerie au début	432,928	632,662
<b>SITUATION DE TRÉSORERIE A LA FIN</b>	(62,384) \$	432,928 \$

FOREST PROTECTION LIMITED  
 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
 pour l'exercice terminé le 31 mars 1997

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Fonctionnement et investissement net en immobilisations

- a. La société est un organisme sans but lucratif qui dirige chaque année un programme comprenant le traitement et l'arrosage aériens, ainsi que la recherche et le développement liés aux activités de protection forestière. Les coûts du programme de traitement aérien, y compris tous les frais généraux, sont répartis entre diverses entreprises participantes et la Province du Nouveau-Brunswick selon une formule de partage des frais approuvée. Les coûts directement liés à l'arrosage aérien sont recouverts auprès de la Province du Nouveau-Brunswick. Le montant net des frais de recherche et de développement, déduction faite des produits, est recouvert auprès des entreprises participantes et de la Province du Nouveau-Brunswick selon une formule distincte de partage des frais approuvée.
- b. Les coûts du programme financés par les participants comprennent toutes les sommes engagées durant l'exercice, y compris les frais liés aux immobilisations corporelles et aux stocks utilisés au cours de l'exercice. Les coûts sont réduits du produit tiré de l'aliénation des immobilisations corporelles, à l'exception du montant de la vente d'aéronefs qui est viré au poste Actifs nets utilisés à des fins de remplacement de matériel en vertu d'affectations d'origine interne.
- c. Les coûts du programme sont accumulés conformément aux principes comptables généralement reconnus, sauf en ce qui a trait à l'indemnité de vacances à laquelle ont droit les employés mais qui ne leur a pas encore été versée à la fin de l'exercice.
- d. Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice et disponibles à la fin de celui-ci sont imputées au poste Investissement net en immobilisations dans les états financiers.
- e. Les stocks acquis jusqu'au 31 octobre 1975 sont évalués au coût d'origine, si celui-ci peut être déterminé, ou selon une valeur de remplacement estimative à la date précitée. Les stocks acquis après le 31 octobre 1975 sont évalués à leur coût d'acquisition. Les stocks à faible rotation sont radiés. Les fournitures renouvelables, à l'exception des produits chimiques de pulvérisation ainsi que du combustible et des lubrifiants d'aéronefs, qui sont disponibles à la fin de chaque exercice ne sont pas comprises dans le solde des stocks.
- f. Les terrains et les bâtiments acquis avant le 31 octobre 1975 sont portés au bilan selon leur coût estimatif. Toutes les autres immobilisations corporelles, y compris les bâtiments acquis après le 31 octobre 1975, sont évaluées au coût d'origine.
- g. L'amortissement des immobilisations est calculé comme suit:

Bâtiments et maisons mobiles	10% selon la méthode linéaire
Aéronef	4% selon la méthode linéaire
Equipments	20% selon la méthode linéaire

FOREST PROTECTION LIMITED  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
pour l'exercice terminé le 31 mars 1997

1. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs nets affectés à des fins de remplacement de matériel d'origine interne.

h. Avec l'autorisation du conseil d'administration, les sources de fonds suivantes seront transférées à ce poste aux fins du remplacement du matériel de la société:

- produit tiré de la vente d'aéronefs;
- produit tiré des actions en justice, déduction faite des frais judiciaires; et
- surplus de fonctionnement découlant des activités non affectées.

2. MODIFICATION DE POLITIQUE COMPTABLE

En cours d'exercice, la compagnie a changé sa méthode de comptabilisation des immobilisations pour tenir compte de l'amortissement sur la base et aux taux mentionnés à la note 1 (g) ci-dessus. Au cours des exercices précédents, aucune charge d'amortissement était enregistrée sur les immobilisations. Le changement de politique a été appliqué rétroactivement et les états financiers ont été redressés pour refléter l'effet du changement comme suit:

- Le solde des immobilisations a été réduit partant de 3,706,168\$ pour s'établir à 1,560,055 \$. L'investissement net en immobilisations a été réduit du même montant.
- La charge d'amortissement sur les immobilisations pour l'exercice terminé le 31 mars 1996, au montant de 202,018 \$ a été portée à l'état de l'évolution de la situation financière.
- La perte sur aliénation d'immobilisations de 331,497 \$ présentée pour l'exercice antérieur a été annulée pour devenir un gain de 5,798 \$.
- Le montant de 315,382 \$ transféré à l'état des résultats en provenance du poste d'investissement net en immobilisations a été réduit à 180,105 \$.
- L'excédent des produits par rapport aux charges de 563,950 \$ a été réduit à 428,673 \$.

FOREST PROTECTION LIMITED  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
pour l'exercice terminé le 31 mars 1997

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	1997 Coût non amorti	1996
Terrains	75,000 \$	- \$	75,000 \$	75,000 \$
Bâtiments et maisons mobiles	230,265	220,612	9,653	24,439
Aéronefs	1,791,439	677,296	1,114,143	1,185,801
Matériel	1,835,079	1,586,899	248,180	274,815
	<u>3,931,783 \$</u>	<u>2,484,807 \$</u>	<u>1,446,976 \$</u>	<u>1,560,055 \$</u>

4. CAPITAL - ACTIONS

	1997	1996
Autorisé - 500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune		
Émis et en circulation - 200 actions ordinaires	<u>2,000 \$</u>	<u>2,000 \$</u>

FOREST PROTECTION LIMITED  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
pour l'exercice terminé le 31 mars 1997

5. DÉPENSES DES PROGRAMMES

	1997	1996
Salaires et charges sociales	1,176,990 \$	1,280,644 \$
Cotisations patronales	125,883	141,886
Transport et communications	128,463	147,460
Honoraires juridiques, de consultation et de vérification, services généraux, sous-traitance, assurances, etc.	493,683	596,760
Entretien et réparations (sous-traitance)	637,947	678,765
Pièces et matériel non comptabilisés	13,807	17,231
Locations (y compris la location d'aéronefs)	130,138	174,175
Insecticides, matériaux et fournitures	241,692	565,195
	<u>2,948,603</u>	<u>3,602,116</u>
Dépenses imputées aux résultats	2,948,603	3,602,116
Capitalisation - immobilisations corporelles	117,946	57,963
	<u>3,066,549 \$</u>	<u>3,660,079 \$</u>
<b>DÉPENSES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ</b>		
Frais généraux	635,931 \$	678,628 \$
Traitement aérien	344,330	468,763
Recherche et développement	503,728	612,919
Arrosage aérien	1,374,144	1,497,078
Autres projets	208,416	402,691
	<u>3,066,549 \$</u>	<u>3,660,079 \$</u>

6. LITIGE

La compagnie poursuit toujours une action en justice contre certaines parties. Le dénouement de cette action en justice ne peut être déterminé à ce moment précis. De ce fait, aucune provision a été portée aux états financiers.

Sur décision du conseil d'administration, les coûts encourus au cours de l'exercice relativement à cette action en justice, pour un montant de 731,250 \$ (1996 - 280,685 \$), incluant des frais administratifs, ont été transférés des Actifs nets affectés pour le remplacement d'équipement.

---

**ÉTATS FINANCIERS**  
**GESTION PROVINCIALE LTÉE**  
**31 MARS 1997**

---

Office of the  
Auditor General

Bureau du  
vérificateur général



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux actionnaires de  
Gestion provinciale Ltée

J'ai vérifié le bilan de Gestion provinciale Ltée au 31 mars 1997 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1997, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton, N.-B.  
le 9 septembre 1997

**GESTION PROVINCIALE LTÉE**  
**BILAN**  
**31 MARS 1997**

	1997	1996
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	1 683 952 \$	1 652 733 \$
Intérêts à recevoir	128 254	156 166
Dû de la Province du Nouveau-Brunswick (note 5(b) et 5(c))	12 892	2 170
	1 825 098	1 811 069
Projets de développement industriel (notes 2(a) et 3)		
Prêts aux compagnies clientes	20 115 502	19 915 505
Actions des compagnies clientes	10 584 860	12 122 798
Droits miniers	1 575 000	1 575 000
	32 275 362	33 613 303
Moins: provision pour perte	19 450 096	19 425 666
	12 825 266	14 187 637
Immobilisations (note 2(b))		
Terrain et bâtiment au coût	1 416 872	1 416 872
Moins: amortissement cumulé	1 303 653	1 232 810
	113 219	184 062
	14 763 583 \$	16 182 768 \$
<b>PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs	1 961 \$	4 540 \$
Dû à la province du Nouveau-Brunswick	-	262 000
	1 961	266 540
Dette à long terme		
Dû à la province du Nouveau-Brunswick (note 3)	27 080 885	26 881 356
Moins: provision pour perte des projets de développement industriel (note 2(a))	14 320 116	12 711 154
	12 760 769	14 170 202
Capital-actions		
Autorisé: 500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune	5 000	5 000
Émises et entièrement payées, 500 actions	1 995 853	1 741 026
Bénéfices non répartis	2 000 853	1 746 026
	14 763 583 \$	16 182 768 \$

Approuvé par le conseil

  
 \_\_\_\_\_ administrateur

  
 \_\_\_\_\_ administrateur

**GESTION PROVINCIALE LTÉE**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

	1997	1996
<b>REVENUS</b>		
Recettes locatives - Bâtiment de Grandview	111 700 \$	111 700 \$
Intérêts créditeurs	153 099	273 643
Contributions pour les subventions à l'industrie	-	100 000
Mauvaises créances encourues - Province du N.-B. (note 2(a))	1 608 962	1 268 364
- Autres	100 000	176 771
Divers	-	2 883
Gain en capital sur investissement	217 500	-
	2 191 261	1 933 361
<b>DÉPENSES</b>		
Subventions à l'industrie	-	119 837
Bâtiment de Grandview		
Amortissement	70 844	70 844
Frais généraux		
Frais relatifs aux droits miniers	2 195	2 195
Mauvaises créances - Province du N.-B. (note 2(a))	1 608 962	1 268 364
- Autres	77 532	2 206
Autres	130	631
	1 688 819	1 273 396
	1 759 663	1 464 077
<b>BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE</b>	431 598	469 284
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	1 741 026	3 271 742
	2 172 624	3 741 026
Dividendes payées	176 771	2 000 000
<b>BÉNÉFICES NON RÉPARTIS à la fin de l'exercice</b>	1 995 853 \$	1 741 026 \$

**GESTION PROVINCIALE LTÉE**  
**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

	1997		1996
<b>ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR):</b>			
L'exploitation:			
Bénéfice net de l'exercice	431 598	\$	469 284
Ajouter (retrancher) les postes ne donnant lieu à aucune augmentation ou diminution de l'encaisse			
Amortissement	70 844		70 844
	502 442		540 128
Évolution des postes hors caisse du fonds de roulement*	(247 389)		185 293
	255 053		725 421
Activités d'investissements :			
Projets de développement industriel-recouvrements			
Paiements recouvrés	748 466		964 649
Projets de développement industriel-investissements			
Prêts	(947 996)		(2 647 334)
Actions	(47 062)		(657 254)
	(246 592)		(2 339 939)
Activités de financement :			
Avances reçues de la province du N.-B.	947 996		3 254 588
Remboursements à la province du N.-B.	(748 467)		(964 649)
Dividendes payées	(176 771)		(2 000 000)
	22 758		289 939
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE</b>	31 219		(1 324 579)
Encaisse, au début de l'exercice	1 652 733		2 977 312
<b>ENCAISSE, à la fin de l'exercice</b>	1 683 952	<b>\$</b>	1 652 733
			<b>\$</b>

\* Les postes hors caisse du fonds de roulement comprennent les intérêts à recevoir, dû de la Province du Nouveau-Brunswick et le passif à court terme.

---

**GESTION PROVINCIALE LTÉE**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**31 MARS 1997**

---

**1. Description des opérations**

---

Gestion provinciale Ltée a été constituée en société en 1973 conformément à la Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick. La province du Nouveau-Brunswick est propriétaire à part entière de la société. Celle-ci est responsable de l'administration des projets de développement industriel. L'administration des affaires de la société est assurée par des employés de la province du Nouveau-Brunswick sous la direction du conseil d'administration de Gestion provinciale Ltée. La province paye tous les coûts relatifs à ces employés.

**2. Résumé des principales conventions comptables**

---

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus.

(a) Projets de développement industriel

Les investissements de la société dans les projets de développement industriel sont inscrits au coût sauf si l'intérêt doit être capitalisé en vertu d'une entente. En pareils cas, l'intérêt capitalisé est ajouté au coût de l'investissement.

Pour reconnaître des pertes potentielles quant aux projets de développement industriel, la société maintient une provision pour perte vis-à-vis ces investissements. Conformément à la décision 74-57 du Conseil du Trésor, toute perte résultant d'investissements financés par des avances de la province du Nouveau-Brunswick sera assumée par cette dernière au moyen d'une réduction correspondante de la dette à long terme de la société. Comme résultat, toute perte inscrite comme dépense par la société est contrebalancée par un recouvrement provenant de la province.

(b) Immobilisations

L'amortissement du bâtiment est inscrit à raison de 5% par exercice selon la méthode de l'amortissement linéaire.

**3. Dette à long terme**

---

Conformément à la décision 74-57 du Conseil du Trésor, les avances de la province du Nouveau-Brunswick sont accordées sans intérêt et doivent être remboursées à partir du recouvrement des sommes investies dans les projets de développement industriel.

**4. Engagements non réglés**

---

Au 31 mars 1997, la société comptait des engagements non réglés relatifs à des investissements dans des projets de développement industriel et des subventions à l'industrie totalisant 3 930 340 \$ (31 mars 1996 – 3 785 000 \$). Les fonds pour ces investissements sont fournis, selon les besoins, par la province du Nouveau-Brunswick.

---

**GESTION PROVINCIALE LTÉE**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**31 MARS 1997**

---

**5. Opérations entre apparentés**

---

- (a) La société a approuvé un prêt sans intérêt de 600 000 \$ à un organisme de la Couronne. Le prêt de 600 000 \$ fut entièrement avancé au 31 décembre 1988 et le remboursement se fait en versements annuels de 70 000 \$ chacun. Le solde impayé au 31 mars 1997 était de 70 000 \$.
- (b) La société agit comme agent au Programme d'auto-démarrage pour la province du Nouveau-Brunswick. Des fonds sont avancés par la province pour couvrir les frais bancaires et l'intérêt ainsi que tout prêt garanti remboursable sur demande de la banque. Tous montants payés par Gestion provinciale Ltée sous les conditions du programme, ont pour effet de réduire les avances de la province. Durant 1997, la société a reçu une avance de 737 184 \$ (1996 - 730 600 \$) et un montant de 734 096 \$ (1996 - 708 760 \$) fut déboursé sous les conditions du programme.
- (c) Le 26 juin 1996, le Conseil exécutif approuvait l'établissement d'un fonds de capital de risque administré par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick en vertu du Programme d'immigration des investisseurs de Citoyenneté et Immigration Canada. Gestion Provinciale Ltée a été autorisée d'avancer jusqu'à concurrence de 190 000 \$ pour défrayer les coûts associés à l'implémentation des opérations du fonds. Durant 1997, 13 811 \$ ont été avancés au fonds.

**6. Passif éventuel**

---

La société s'est portée garante de prêts de certaines compagnies sous le programme d'auto-démarrage. Au 31 mars 1997, le passif éventuel relatif à ces garanties était 3 562 820 \$ (31 mars 1996 - 4 337 003 \$). La société s'est aussi portée garante des prêts aux compagnies clientes; le passif éventuel relatif à ces garanties était 7 500 000 \$ au 31 mars 1997 (31 mars 1996 - 7 653 771 \$). Toutes pertes résultantes seront assumées par la province du Nouveau-Brunswick.

**7. Chiffres comparatifs**

---

Les chiffres de 1996 ont été redressés pour respecter la présentation de 1997.

**Chartered Accountants**  
Canadian Member Firm of  
Grant Thornton International

**Doane Raymond** 

**Jardin Horticole Kingsbrae Inc.**  
**États financiers**  
le 31 mars 1997

Chartered Accountants  
Canadian Member Firm of  
Grant Thornton International

Doane Raymond 

## Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs du  
Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

Nous avons vérifié le bilan du Jardin Horticole Kingsbrae Inc. au 31 mars 1997 et les états des opérations, de l'évolution des soldes des fonds et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en se fondant sur notre vérification.

A l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des revenus de contributions privées et publiques pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des revenus de contributions, de l'excédent des revenus sur les dépenses, de l'actif et des soldes des fonds.

A notre avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements que nous aurons pu juger nécessaires si nous avons été en mesure de vérifier si les contributions mentionnées au paragraphe précédent ont tous été comptabilisés, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'organisme au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

St. Stephen, Nouveau-Brunswick  
le 26 mai 1997



Comptables agréés

Suite 201  
Ganong Place  
73 Milltown Blvd.  
St. Stephen  
New Brunswick  
E3L 1G5  
Tel: (506) 466-3291

## Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

### État des opérations

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1997

	Fonds général	Fonds de construction capital	1997 Total	1996 Total
<b>Revenus</b>				
Contributions	\$	\$ 207,089	\$ 207,089	\$122,818
Ville de St. Andrews		266,500	266,500	
Gouvernement provincial		490,000	490,000	150,000
Fonds de fiducie	62,864		62,864	46,119
Programmes d'emploi		142,998	142,998	
Revenu de placements	203	2,093	2,296	40
Autres	<u>260</u>		<u>260</u>	<u>147</u>
	<u>63,327</u>	<u>1,108,680</u>	<u>1,172,007</u>	<u>319,124</u>
<b>Dépenses</b>				
Assurances	4,351		4,351	1,507
Chauffage et électricité	7,594		7,594	3,545
Construction, plans et équipement capital	21,790	633,817	655,607	197,600
Entretien et réparation	7,212		7,212	3,183
Formation	284		284	240
Fournitures de bureau	8,207		8,207	3,321
Frais bancaires	394		394	107
Honoraires professionnels	3,322		3,322	2,180
Publicité et promotion	3,113		3,113	517
Salaires et bénéfices marginaux	136,995	185,054	322,049	49,877
Téléphone et télécopieur	4,562		4,562	1,536
Véhicule	2,892		2,892	400
Voyages	<u>1,771</u>		<u>1,771</u>	<u>2,045</u>
	<u>202,487</u>	<u>818,871</u>	<u>1,021,358</u>	<u>266,058</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	<u>\$(139,160)</u>	<u>\$ 289,809</u>	<u>\$ 150,649</u>	<u>\$ 53,066</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Jardin Horticole Kingsbrae Inc.**  
**État de l'évolution des soldes des fonds**  
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 1997

	<u>Fonds général</u>	<u>Fonds de construction capital</u>	<u>1997 Total</u>	<u>1996 Total</u>
Soldes des fonds, début de l'exercice	\$ 7,600	\$ 45,466	\$ 53,066	
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(139,160)	289,809	150,649	\$53,066
Répartition interne des salaires et bénéfices marginaux	<u>50,237</u>	<u>(50,237)</u>	-	-
Soldes des fonds, fin de l'exercice	<u>\$(81,323)</u>	<u>\$285,038</u>	<u>\$203,715</u>	<u>\$53,066</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

## Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

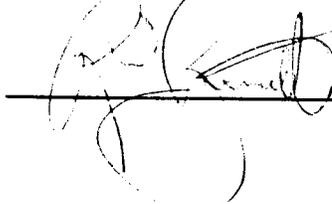
### Bilan

Le 31 mars 1997

	<u>Fonds général</u>	<u>Fonds de construction capital</u>	<u>1997 Total</u>	<u>1996 Total</u>
<b>Actifs à court terme</b>				
Encaisse	\$ (74,004)	\$ 106,361	\$ 32,357	\$ 8,241
Placements temporaires, au coût (valeur marchande \$170,523)		170,135	170,135	
Recevables	24,554	4,261	28,815	118,440
Frais payés d'avance	<u>1,624</u>	<u>6,600</u>	<u>8,224</u>	<u>2,567</u>
	<u>\$ (47,826)</u>	<u>\$287,357</u>	<u>\$239,531</u>	<u>\$129,248</u>
<b>Passifs à court terme</b>				
Fournisseurs et frais courus	\$ 5,056	\$ 2,319	\$ 7,375	\$ 76,182
<b>Contributions reportés</b>				
Revenus reportés (Note 3)	28,441		28,441	
<b>Soldes des fonds</b>				
Sans restriction	<u>(81,323)</u>	<u>285,038</u>	<u>203,715</u>	<u>53,066</u>
	<u>\$ (47,826)</u>	<u>\$287,357</u>	<u>\$239,531</u>	<u>\$129,248</u>

Engagements et obligations contractuelles (Note 4)

Pour le Conseil



Administrateur



Administrateur

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Jardin Horticole Kingsbrae Inc.**  
**État de l'évolution de la situation financière**  
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 1997

	Fonds général	Fonds de construction capital	1997 Total	1996 Total
<b>Provenance de l'encaisse (utilisation)</b>				
<b>Exploitation</b>				
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	\$(139,160)	\$289,809	\$150,649	\$ 53,066
Changement aux fonds de roulement d'exploitation hors caisse				
Recevables	(11,114)	100,739	89,625	(118,440)
Frais payés d'avance	943	(6,600)	(5,657)	(2,567)
Fournisseurs et frais courus	<u>(8,192)</u>	<u>(60,615)</u>	<u>(68,807)</u>	<u>76,182</u>
	<u>(157,523)</u>	<u>323,333</u>	<u>165,810</u>	<u>8,241</u>
<b>Financement</b>				
Revenus reportés	<u>28,441</u>	_____	<u>28,441</u>	_____
<b>Ajustements inter-fonds</b>				
Répartition des salaires et bénéfices marginaux	<u>50,237</u>	<u>(50,237)</u>	_____	_____
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(78,845)	273,096	194,251	8,241
<b>Encaisse et placements temporaires</b>				
Début de l'exercice	<u>4,841</u>	<u>3,400</u>	<u>8,241</u>	_____
Fin de l'exercice	<u>\$(74,004)</u>	<u>\$276,496</u>	<u>\$202,492</u>	<u>\$ 8,241</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

---

## Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

### Notes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1997

---

#### 1. Nature des opérations

Le Jardin Horticole Kingsbrae Inc. est un organisme responsable de la construction et de l'administration d'un jardin horticole avec l'intention de gérer ce jardin pour et au nom de la province du Nouveau-Brunswick. Le Jardin Horticole Kingsbrae Inc. est incorporé en vertu de la Loi des compagnies du Nouveau-Brunswick en tant qu'organisme sans but lucratif. Au 31 mars 1997, l'organisme est encore en phase de développement.

---

#### 2. Conventions comptables

##### Comptabilité par fonds

Le Jardin Horticole Kingsbrae Inc. utilise la méthode de comptabilité par fonds avec restrictions pour les contributions.

Le fonds général rends compte des activités d'exploitation et d'administration de l'organisme. Ce fonds rapporte les ressources d'exploitation avec et sans restrictions.

Le fonds de construction capital rapporte uniquement les ressources avec restrictions reliées à la construction du jardin et à l'achat de matériaux et équipements connexes et ce, pour et au nom de la province du Nouveau-Brunswick.

##### Constatation des revenus

Les contributions avec restrictions reliées à l'exploitation général sont comptabilisées en tant que revenus du fonds général dans l'exercice auquel les dépenses reliées sont engagées. Les contributions avec restrictions reliées à la construction capital sont comptabilisées en tant que revenus du fonds de construction capital.

Les contributions sans restrictions sont comptabilisées en tant que revenus du fonds général dans l'exercice reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que son encaissement est raisonnablement assuré.

##### Contributions en services

Des bénévoles siégeant sur un comité consultatif local prêtent leur assistance en contribuant plusieurs heures par semaine au Jardin Horticole Kingsbrae Inc. et fournissent des idées sur divers sujets se rapportant à la construction et à l'exploitation. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des contributions en services, celles-ci ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

---

## Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

### Notes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1997

---

#### 3. Revenus reportés

Les revenus reportés comptabilisés au fonds général représentent des contributions avec restrictions reçus au cours de l'année courante pour une utilisation non encore déterminée.

---

#### 4. Engagements et obligations contractuelles

Le Jardin Horticole Kingsbrae Inc. a signé une entente afin de construire et d'exploiter un jardin horticole au nom de la province du Nouveau-Brunswick (la province).

Cette entente stipule que:

- les revenus gagnés d'un cadeau de \$1,000,000 fait à la province et déposé par celle-ci à un compte à vocation spéciale (fonds de fiducie) soient payés à l'organisme pour les coûts d'exploitation;
- un cadeau jusqu'à concurrence de \$450,000 soit fait à la province, déposé par celle-ci, et payé à l'organisme pour la construction capital;
- un emprunt jusqu'à concurrence de \$450,000 soit fait par la ville de St. Andrews (la ville) et payé à l'organisme pour la construction capital;
- un montant égal au cadeau fait à la province et à l'emprunt fait par la ville, jusqu'à concurrence de \$900,000, soit payé par la province à l'organisme pour la construction capital;
- un cadeau annuel jusqu'à concurrence de \$100,000 soit fait à la province et payé à l'organisme pour tout déficit d'exploitation annuel, si déficit il y a;
- les services d'eau et égouts, la collecte des ordures, le déblaiement de la neige et l'entretien des rues soient payés par la ville pour la durée du prêt des fonds empruntés conformément à cette entente;
- l'organisme rembourse à la ville les paiements du prêt moins le montant de l'octroi accordé par la province à la ville à l'égard des taxes municipales évaluées; et
- la province paye à l'organisme le moindre de \$25,000 et du montant déterminé selon l'énoncé précédent, exception faite de tout excédent de revenus sur les dépenses que l'organisme doit payer à la ville.

L'entente stipule davantage que, dans l'éventualité que le déficit de trois années consécutives excède le déficit projeté pour ces années, la province peut cesser ses opérations, rembourser le prêt fait par la ville en vertu de cette entente et retenir tout autre fonds.

---

**ÉTATS FINANCIERS**  
**NB AGRIEXPORT INC.**  
**31 MARS 1997**

---

Office of the  
Auditor General

Bureau du  
vérificateur général



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de  
NB AGRIEXPORT INC.

J'ai vérifié le bilan de NB AGRIEXPORT INC. au 31 mars 1997 et les états des recettes, des dépenses et du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la corporation au 31 mars 1997, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Daryl C. Wilson".

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton, N.-B.  
le 10 septembre 1997

**NB AGRIEXPORT INC.**  
**BILAN**  
**31 MARS 1997**

	<b>1997</b>
<b>ACTIF</b>	
Actif à court terme	
Encaisse et placements à court terme	62 796 \$
Débiteurs	86 425
	<u>149 221 \$</u>
<b>PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE</b>	
Passif à court terme	
Créditeurs	43 891 \$
Dû à la province du Nouveau-Brunswick	300 000
	<u>343 891</u>
Capital-actions	
Autorisé et émis:	
Une action ordinaire sans valeur nominale	-
Déficit	<u>(194 670)</u>
	<u>149 221 \$</u>

Approuvé par le conseil

*Claire Le Roy* administrateur

*R. Hunter* administrateur

---

**NB AGRIEXPORT INC.**  
**ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DU DÉFICIT**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

---

	<b>1997</b>
<b>RECETTES</b>	
Produits d'exportation	
Vente de bovins	263 375 \$
Lettres de crédit	2 161
Entraînement	2 900
	<hr/>
	268 436
Frais de garantie d'emprunts	11 250
Intérêts	926
Subvention Province du Nouveau-Brunswick	10 000
	<hr/>
	290 612
<b>DÉPENSES</b>	
Coût des ventes	
Sous-traitant	468 892
Frais de lettres de crédit	8 516
Frais de crédit d'assurance	1 660
Entraînement	185
	<hr/>
	479 253
Dépenses de bureau	4 095
Dépenses de voyage	1 765
Intérêts et frais bancaires	169
	<hr/>
	485 282
<b>PERTE DE L'EXERCICE</b>	<b>(194 670)</b>
Déficit, au début de l'exercice	-
	<hr/>
<b>DÉFICIT, à la fin de l'exercice</b>	<b>(194 670) \$</b>

---

**NB AGRIEXPORT INC.**  
**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

---

**1997****ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR):**

## L'exploitation:

Perte de l'exercice	(194 670)\$
Évolution des postes hors caisse du fonds de roulement	(42 534)
	<u>(237 204)</u>

## Activités de financement

Avances reçues de la province du N.-B.	300 000
	<u>300 000</u>

**AUGMENTATION DE L'ENCAISSE**

Encaisse, au début de l'exercice	62 796
	-
<b>ENCAISSE, à la fin de l'exercice</b>	<u><b>62 796 \$</b></u>

---

**NB AGRIEXPORT INC.  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 1997**

---

**1. Description des opérations**

---

NB AGRIEXPORT INC. a été constituée en société le 23 mai 1996 conformément à la Loi sur les corporations commerciales du Nouveau-Brunswick.

La province du Nouveau-Brunswick est propriétaire à part entière de la corporation. Celle-ci a comme mandat : de procurer un appui pour les efforts de développement du marché international du ministère de l'Agriculture et Aménagement rural; de faciliter l'accès au marché international; et d'assister les exportateurs à gérer le risque relié à la gestion internationale.

L'administration des affaires de la corporation est assurée par des employés de la province du Nouveau-Brunswick sous la direction du conseil d'administration de NB AGRIEXPORT INC. La province paye tous les coûts relatifs à ces employés.

**2. Passif éventuel**

---

La corporation garantit des prêts de certaines compagnies impliquées dans l'exportation de produits agricoles. Au 31 mars 1997, le passif éventuel relatif à ces garanties était 1 000 000 \$. Toutes les pertes résultantes seront assumées par la province du Nouveau-Brunswick.

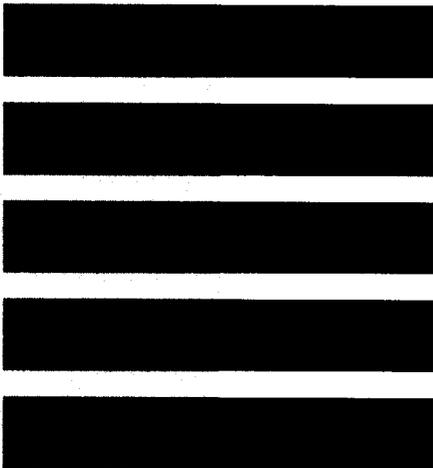
**3 Gains éventuels**

---

La corporation a l'intention d'entamer des procédures légales contre un de ses fournisseurs pour récupérer un dépôt de 56 826 \$ payé pour des services à l'égard d'un contrat de vente annulé.

La corporation a également l'intention d'intenter des poursuites contre Agriculture Canada pour récupérer des pertes encourues lorsqu' un contrat de vente avec une tierce partie fut annulé. La corporation est d'avis que l'annulation était directement due à la négligence de la part d'Agriculture Canada. La perte totale réclamée par la corporation s'élève à 654 541 \$.

À la date d'achèvement de ces états financiers, la direction et les aviseurs légaux sont dans l'incapacité de fournir une estimation raisonnable des résultats de ses deux litiges.



---

**ÉTATS FINANCIERS**

**LE MUSÉE DU NOUVEAU-  
BRUNSWICK**

**31 mars 1997**

---

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

---

Aux administrateurs de  
**Le Musée du Nouveau-Brunswick**

Nous avons vérifié les bilans de **Le Musée du Nouveau-Brunswick** au 31 mars 1997 et les états des activités financières et des soldes des fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Musée au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de ses activités et la variation survenue dans les soldes des fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Saint John, Canada  
le 31 mai 1997

*Ernst & Young*  
Comptables agréés

**Le Musée du Nouveau-Brunswick**

**FONDS DE FONCTIONNEMENT  
BILANS**

Aux 31 mars

	1997 \$	1996 \$
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	183 353	4 452
Placements à court terme [note 2]	35 000	950 162
Débiteurs	48 018	102 225
Charges payées d'avance	6 073	—
Stocks	62 879	39 851
Sommes à recevoir de la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick Inc.	20 366	269 907
Sommes à recevoir du fonds de dotation	13 300	17 577
	<b>368 989</b>	<b>1 384 174</b>
Immobilisations corporelles et acquisitions	2	2
	<b>368 991</b>	<b>1 384 176</b>
<b>PASSIF ET SOLDES DES FONDS</b>		
Créditeurs et charges à payer	144 480	328 668
Prêt à terme [note 4]	400 000	—
Sommes à payer à la province du Nouveau-Brunswick	—	752 297
	<b>544 480</b>	<b>1 080 965</b>
<b>Soldes des fonds</b>		
Sommes non affectées	11 307	10 908
Market Square [note 5]	(567 011)	(90 123)
Sommes affectées [note 6]	380 215	382 426
	<b>(175 489)</b>	<b>303 211</b>
	<b>368 991</b>	<b>1 384 176</b>

*Voir les notes afférentes aux états financiers*

Au nom du Conseil,

Administrateur

*Richard Omond*

Administrateur

*[Signature]*

**Le Musée du Nouveau-Brunswick**  
**FONDS DE FONCTIONNEMENT**  
**ÉTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**  
**ET DU SOLDE DU FONDS**

Exercices terminés les 31 mars

	Sommes non affectées \$	Market Square \$	Sommes affectées \$	1997 \$	1996 \$
<b>Produits</b>					
Subventions					
provinciales	1 485 900	—	93 785	1 579 685	1 468 542
fédérales	—		38 543	38 543	732 448
municipales	23 400	—	—	23 400	23 400
Ministère du Patrimoine canadien	60 000	—	—	60 000	60 000
Revenus de placements	5 565	—	—	5 565	69 960
Fonds de dotation	57 719	—	—	57 719	71 245
Services au Musée [note 7]	161 223	—	1 570	162 793	15 707
Dons	14 261	331 360	3 966	349 587	563 703
Remboursement de TPS [note 8]	52 037	16 864	35 364	104 265	—
	1 860 105	348 224	173 228	2 381 557	3 005 005
<b>Charges</b>					
Salaires et avantages sociaux	1 317 155	136 648	84 356	1 538 159	1 510 236
Matières, fournitures et services	508 484	572 630	57 542	1 138 656	813 842
Coût des immobilisations	—	—	—	—	498 324
Matériel et acquisitions	29 030	115 834	35 578	183 442	414 530
Apport à des projets assujettis à des restrictions	5 037	—	(5 037)	—	—
	1 859 706	825 112	175 439	2 860 257	3 236 932
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	399	(476 888)	(2 211)	(478 700)	(231 927)
Solde du fonds au début de l'exercice	10 908	(90 123)	382 426	303 211	535 138
<b>Solde du fonds à la fin de l'exercice</b>	11 307	(567 011)	380 215	(175 489)	303 211

*Voir les notes afférentes aux états financiers*

---

**Le Musée du Nouveau-Brunswick**

**FONDS DE DOTATION  
BILANS**

---

Aux 31 mars

	1997 \$	1996 \$
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	6 609	1 697
Débiteurs	7 720	8 187
Placements <i>[note 3]</i>	536 812	472 531
	<b>551 141</b>	<b>482 415</b>
<b>PASSIF ET SOLDES DES FONDS</b>		
Sommes à payer au fonds de fonctionnement	13 300	17 577
Soldes des fonds	537 841	464 838
	<b>551 141</b>	<b>482 415</b>

*Voir les notes afférentes aux états financiers*

Au nom du Conseil,

Administrateur

*Richard Oland*

Administrateur

*[Signature]*

Le Musée du Nouveau-Brunswick  
**FONDS DE DOTATION**  
**ÉTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**  
**ET DU SOLDE DU FONDS**

Exercices terminés les 31 mars

	1997	1996
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Revenus de placements	41 453	41 833
Fondation Webster	41 150	52 200
Gain à la vente de placements [note 3]	71 511	—
Dons	2 100	1 924
	<b>156 214</b>	<b>95 957</b>
<b>Charges</b>		
Acquisitions	24 239	35 444
Bourses d'études	1 253	2 250
	<b>25 492</b>	<b>37 694</b>
<b>Excédent net</b>		
Solde du fonds au début de l'exercice	130 722	58 263
<b>Solde du fonds avant virements</b>	<b>464 838</b>	<b>477 820</b>
Virement au fonds de fonctionnement – Sommes non affectées	57 719	71,245
<b>Solde du fonds à la fin de l'exercice</b>	<b>537 841</b>	<b>464 838</b>

*Voir les notes afférentes aux états financiers*

Le fonds de dotation se compose de :

- The Courtney Fund
- The Alice Lusk Webster Fund
- The Patterson Fund
- Christie Trust
- Matthew Trust
- Fonds de dotation générale

---

## Le Musée du Nouveau-Brunswick

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

---

31 mars 1997

Le Musée du Nouveau-Brunswick est constitué en vertu des lois du Nouveau-Brunswick pour préserver et présenter l'histoire naturelle et les civilisations du Nouveau-Brunswick et d'autres régions adjacentes. À cette fin, le Musée collectionne, préserve, recherche et interprète des objets associés à l'histoire du Nouveau-Brunswick; il organise, en outre, des expositions et élabore à l'intention du public des programmes portant sur ces objets et des sujets connexes, qui comportent à la fois un volet éducatif et récréatif. Le tout se fait en tenant compte des deux communautés linguistiques et culturelles de la province, de même que des différents peuples autochtones et groupes culturels qui la peuplent.

### 1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus, dont les principaux sont résumés ci-dessous.

#### (a) Présentation des états financiers

En vue d'assurer le respect des restrictions imposées quant à l'utilisation des ressources dont il dispose, le Musée présente ses comptes selon les principes de la comptabilité par fonds. En conséquence, aux fins de la comptabilité et de la présentation de l'information financière, les ressources sont réparties dans des fonds distincts. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs spécifiés par les donateurs ou aux directives formulées par le conseil d'administration ou les diverses autorités en matière de financement. Des virements entre fonds sont effectués si le conseil d'administration le juge pertinent et les autorise. Certains des résultats comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée en 1997. Aux fins de la présentation de l'information financière, les comptes sont répartis entre les deux groupes suivants :

#### *Fonds de fonctionnement*

Ce fonds rend compte des opérations journalières du Musée. Il comprend aussi des sommes reçues par le Musée qui sont affectées à certaines charges de fonctionnement. Voici des exemples des sommes affectées :

*Subventions* — Sommes reçues des différents gouvernements et d'organismes privés afin de financer des projets particuliers.

*Ministère du Patrimoine canadien* — Sommes provenant du programme fédéral d'aide aux musées qui vise à financer les activités favorisant un plus grand accès du public, dont les programmes sur les événements spéciaux, les programmes éducatifs et les services de consultation.

*Legs et dons* — Sommes reçues de différentes sources qui imposent des restrictions quant à leur utilisation.

*Projet Market Square* — En raison de l'importance de l'expansion du Market Square, le projet a été comptabilisé distinctement.

---

**Le Musée du Nouveau-Brunswick**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

---

31 mars 1997

**1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]**

*Réserves pour projets* — Sommes affectées par la direction aux expositions et au renouvellement des galeries, et fonds provenant des activités du personnel des sections du conservateur destinés au financement de charges spécifiques des projets.

*Fondation Webster* — Les apports reçus de la fondation Webster sont affectés aux acquisitions et à l'administration générale de certains projets.

***Fonds de dotation***

Ce fonds comprend des sommes réservées à long terme pour le Musée. Les revenus de placements réalisés dans certains fonds de dotation sont non affectés et, par conséquent, sont virés au fonds de fonctionnement.

**(b) Placements**

Les placements faits par le Musée sont évalués au coût et les placements remis au Musée par voie de don sont évalués à la juste valeur marchande à la date de leur réception. Les revenus de placements sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

**(c) Stocks**

Les stocks qui se composent de publications et d'articles destinés à la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, déterminée selon la méthode de l'épuisement successif. Les subventions gouvernementales reçues pour la publication de certains livres sont portées en réduction des frais de publication.

**(d) Immobilisations corporelles et acquisitions**

Ces éléments qui sont achetés par le Musée sont présentés au bilan à une valeur symbolique et passés en charges au cours de l'exercice où ils sont acquis.

**(e) Subventions gouvernementales et privées**

Les subventions gouvernementales et privées afférentes aux activités courantes et aux acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées comme produits au cours de l'exercice où elles sont reçues.

**Le Musée du Nouveau-Brunswick**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 1997

**2) PLACEMENTS À COURT TERME**

Les placements à court terme inclus dans le fonds de fonctionnement sont les suivants :

	1997		1996	
	Coût \$	Valeur marchande \$	Coût \$	Valeur marchande \$
Bons du Trésor	—	—	893 050	893 050
Certificats de placement garanti	35 000	35 000	57 112	57 112
	<b>35 000</b>	<b>35 000</b>	<b>950 162</b>	<b>950 162</b>

**3) PLACEMENTS**

Les placements inclus dans le fonds de dotation sont les suivants :

	1997		1996	
	Coût \$	Valeur marchande \$	Coût \$	Valeur marchande \$
Obligations	275 597	297 775	276 923	288 946
Certificats de placement garanti	164 583	163 961	169 583	170 858
Bons du Trésor	76 679	76 716	—	—
Titres de participation	19 953	292 388	26 025	229 688
	<b>536 812</b>	<b>830 840</b>	<b>472 531</b>	<b>689 492</b>

En vertu de la politique de placement du Musée, certains titres de participation ont été vendus au cours de l'exercice, produisant un gain net de 71 511 \$, pour le Musée.

**4) FINANCEMENT**

Le 14 mars 1996, le Musée a établi, auprès d'une banque à charte, une facilité de prêt à terme de cinq ans d'un montant de 1 300 000 \$, à un taux de 7,8 %, pour financer le projet Market Square. Les dons reçus dans le cadre de la campagne de souscription de la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick serviront à rembourser le prêt à mesure qu'ils sont reçus. Les intérêts sont payables mensuellement.

## Le Musée du Nouveau-Brunswick

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 1997

#### 5) PROJET MARKET SQUARE

Le gouvernement du Canada, la province du Nouveau-Brunswick et la ville de Saint John ont pris des engagements contractuels envers le Musée afin de lui fournir une aide suffisante pour l'expansion de ses activités publiques, principalement à Market Square à Saint John. Le projet était pratiquement achevé le 27 avril 1997, date de l'ouverture de l'installation.

Le Musée a effectué l'expansion du projet, principalement à ses galeries d'exposition, laquelle représente un montant de 1 900 000 \$. Au 31 mai 1997, les dons reçus par l'entremise d'une campagne de souscription au profit de la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick s'élevaient à 1 933 050 \$, dont 1 014 588 \$ en espèces.

#### 6) FONDS AFFECTÉS

Les fonds ou les charges excédentaires des projets en cours à la fin de l'exercice sont inclus dans le solde des fonds affectés. Tout excédent ou déficit résiduel réalisé à l'égard des projets terminés est viré au fonds de fonctionnement à titre de produit ou de charge de la période. En général, ces sommes n'ont qu'une valeur symbolique.

Voici un sommaire de la variation survenue dans les soldes des fonds affectés au cours de l'exercice 1997 :

	Solde au début de l'exercice \$	Produits \$	Charges \$	Solde à la fin de l'exercice \$
Subventions	158 570	132 328	143 314	147 584
Legs et dons	34 339	3 966	30 573	7 732
Projets	181 231	83 934	48 552	216 613
Fondation Webster	8 286	—	—	8 286
<b>Total des fonds affectés</b>	<b>382 426</b>	<b>220 228</b>	<b>222 439</b>	<b>380 215</b>

#### 7) SERVICES AU MUSÉE

Les produits de fonctionnement, tels que ceux provenant de la boutique de souvenirs, des cotisations des membres et des droits d'entrée, sont inclus dans ce poste. Les produits nets provenant de la boutique de souvenirs sont inscrits, puisque les produits et les charges sont directement liés. Le total des produits et des charges est comme suit :

	1997 \$	1996 \$
Produits	279 962	155 915
Charges	117 169	140 208
	<b>162 793</b>	<b>15 707</b>

---

**Le Musée du Nouveau-Brunswick****NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

---

31 mars 1997

**8) REMBOURSEMENT DE TPS**

Au cours de l'exercice, le Musée a demandé un nouveau classement de son statut en vertu de la Loi sur la taxe d'accise, requête qui a été acceptée par Revenu Canada. Ainsi, le Musée a reçu un remboursement de TPS pour les exercices antérieurs d'un montant de 104 265 \$, qui a été comptabilisé comme produit pour l'exercice en cours.

**9) IMPÔTS SUR LE REVENU**

Le Musée est enregistré à titre d'œuvre de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada [«la loi»]. Il est donc exempt d'impôts sur le revenu et peut émettre des reçus pour les dons aux fins fiscales. Afin de conserver son statut d'œuvre de bienfaisance, le Musée doit remplir certaines exigences stipulées dans la loi. La direction est d'avis que les exigences ont bien été remplies.

**Le Musée du Nouveau-Brunswick**  
**FONDS DE FONCTIONNEMENT**  
**TABLEAU DES SOMMES NON AFFECTÉES**

Exercices terminés les 31 mars

	1997 \$	1996 \$
<b>Produits</b>		
Subventions		
provinciales	1 485 900	1 429 140
municipales	23 400	23 400
Ministère du Patrimoine canadien	60 000	60,000
Revenus de placements	5 565	24 960
Fonds de dotation	57 719	19 045
Services au Musée	161 223	13 014
Dons	14 261	1 775
Remboursement de TPS	52 037	—
	<b>1 860 105</b>	<b>1,571,334</b>
<b>Charges</b>		
Salaires et avantages sociaux	1 317 155	1 118 493
Matières, fournitures et services	508 484	359,094
Matériel et acquisitions	29 030	41 702
Apport à des projets assujettis à des restrictions	5 037	50 504
	<b>1 859 706</b>	<b>1,569,793</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>399</b>	<b>1 541</b>
Solde du fonds au début de l'exercice	10 908	9 367
<b>Solde du fonds à la fin de l'exercice</b>	<b>11 307</b>	<b>10 908</b>

---

**ÉTATS FINANCIERS**  
**SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**31 MARCH 1997**

---



# NB Liquor Alcool N-B

## RAPPORT DE LA DIRECTION

La collecte des données comptables fait partie intégrante des responsabilités de la direction de la Société à qui incombe également la responsabilité des états financiers ci-joints. Cette responsabilité comporte le choix de conventions comptables appropriées ainsi que la prise de décisions et l'établissement d'estimations qui soient conformes aux principes comptables généralement reconnus.

La Société maintient un système comptable et des contrôles connexes pour assurer la direction et le Conseil d'administration que les opérations sont effectuées et inscrites telles qu'elles ont été autorisées, que les éléments d'actif sont bien protégés et comptabilisés et que les registres comptables sont fiables et permettent de dresser les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Les données comptables publiées dans le présent rapport annuel sont conformes à celles des états financiers.

Le président-directeur général,

Le contrôleur,

Roger J.E. Landry

Richard A. Smith, c.g.a., c.m.a.

Le 23 mai 1997

**KPMG**KPMG  
Chartered AccountantsFrederick Square  
77 Westmorland Street Suite 700  
Fredericton New Brunswick E3B 6Z3  
CanadaTelephone (506) 452-8000  
Telefax (506) 450-0072  
<http://www.kpmg.ca>

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1997 et les état des résultats et des mouvements de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1997, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution des mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Notre vérification a été effectuée pour nous permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers de base de la société, pris dans leur ensemble. Les renseignements complémentaires figurant aux tableaux sont présentés en vue d'une analyse plus approfondie et ne constituent pas des éléments devant obligatoirement faire partie intégrante des états financiers de base de l'exercice. Ces renseignements complémentaires ont été soumis aux procédés de vérification appliqués dans le cadre de la vérification des états financiers de base et, à notre avis, sont présentés fidèlement, à tous égards importants, par rapport aux états financiers de base pris dans leur ensemble.



Comptables agréés

Fredericton (N-B), Canada  
Le 23 mai 1997

**BILAN**

<b>Actif</b>	<b>LE 31 MARS</b>	
	<b>1997</b>	<b>1996</b>
<i>Actif à court terme</i>		
Encaisse	162 300\$	177 700\$
Comptes clients	1 048 480	740 166
Stocks (note 1)	9 645 962	9 747 776
Frais payés d'avance	93 469	123 068
Total de l'actif à court terme	<u>10 950 211</u>	<u>10 788 710</u>
<i>Charges reportées</i>		
Coûts reportés découlant du régime de retraite	<u>4 937 498</u>	<u>5 431 250</u>
<i>Immobilisations</i>		
Propriétés, bâtiments et équipements (note 2)	<u>9 729 459</u>	<u>10 035 930</u>
Total de l'actif	<u><b>25 617 168\$</b></u>	<u><b>26 255 890\$</b></u>
 <b>Passif</b>		
<i>Passif à court terme</i>		
Chèques en circulation en excédent des fonds en dépôt	1 020 931\$	637 461\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	6 623 644	5 832 130
Total du passif à court terme	<u>7 644 575</u>	<u>6 469 591</u>
<i>Dette à long terme</i>		
Dette au titre du régime de retraite (note 3)	<u>7 409 366</u>	<u>7 334 430</u>
 <b>Avoir de la province du Nouveau-Brunswick</b>		
Solde au début de l'exercice, avant redressements	11 892 169	13 559 813
Redressements affectés aux exercices antérieurs (note 4)	559 700	430 700
Solde au début de l'exercice, redressé	12 451 869	13 990 513
Bénéfice net	83 427 159	82 498 814
	<u>95 879 028</u>	<u>96 489 327</u>
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	85 315 801	84 037 458
Solde à la fin de l'exercice	<u>10 563 227</u>	<u>12 451 869</u>
Total du passif et de l'avoir	<u><b>25 617 168\$</b></u>	<u><b>26 255 890\$</b></u>

Engagements (note 5)

Voir les notes afférentes aux états financiers

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Administrateur



Administrateur



## ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 1997	Réel 1997	Réel 1996
Ventes totales (note 6)	235 174 500\$	233 839 599\$	232 651 827\$
Moins les commissions	2 576 000	2 691 813	2 120 423
Ventes nettes	232 598 500	231 147 786	230 531 404
Coût des marchandises vendues	123 923 922	123 440 212	122 969 723
Bénéfice brut	108 674 578	107 707 574	107 561 681
Autres produits	291 106	1 033 917	818 147
	<u>108 965 684</u>	<u>108 741 491</u>	<u>108 379 828</u>
Charges d'exploitation	24 440 330	24 305 419	24 888 487
Charges du régime de retraite	1 137 217	1 008 913	992 527
	<u>25 577 547</u>	<u>25 314 332</u>	<u>25 881 014</u>
Bénéfice net	<u><b>83 388 137\$</b></u>	<u><b>83 427 159\$</b></u>	<u><b>82 498 814\$</b></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

## ÉTAT DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars

	1997	1996
<b>Fonds provenant de l'exploitation</b>		
Bénéfice net	83 427 159\$	82 498 814\$
Éléments hors caisse:		
Amortissement	1 416 217	1 411 919
Amortissement du régime de retraite	493 752	493 750
Amortissement de l'excédent actuariel	(129 000)	(129 000)
(Gain) perte sur la vente de propriétés, bâtiments et équipements	(91 826)	98 353
Évolution du fonds de roulement hors caisse	998 083	819 669
Augmentation de la dette		
au titre du régime de retraite	203 936	197 991
Fonds provenant de l'exploitation	<u>86 318 321</u>	<u>85 391 496</u>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>		
Acquisitions de propriétés, bâtiments et équipements	(1 348 705)	(1 450 355)
Produits de la vente de propriétés, bâtiments et équipements	330 785	120 147
Fonds utilisés pour les dépenses d'investissement	<u>(1 017 920)</u>	<u>(1 330 208)</u>
<b>Paiements à la province du Nouveau-Brunswick</b>	<u>85 315 801</u>	<u>84 037 458</u>
<b>(Diminution) augmentation de l'encaisse</b>	(15 400)	23 830
<b>Encaisse au début de l'exercice</b>	<u>177 700</u>	<u>153 870</u>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<u><b>162 300\$</b></u>	<u><b>177 700\$</b></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

**Tableau des ventes**

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 1997	Réel 1997	Réel 1996
Spiritueux	64 093 685\$	61 669 259\$	62 429 105\$
Vin	19 585 344	20 966 461	19 705 322
Autres boissons	3 296 181	4 441 027	3 459 964
Bière	148 199 290	146 762 852	147 057 436
	<u>235 174 500\$</u>	<u>233 839 599\$</u>	<u>232 651 827\$</u>

**Tableau du coût des marchandises vendues**

Exercice terminé le 31 mars

	Spiritueux	Vin	Autres boissons	Bière	1997 Total	1996 Total
Stocks au début de l'exercice	4 067 420\$	2 847 506\$	332 102\$	2 361 909\$	9 608 937\$	10 826 564\$
Achats	12 143 387	8 015 324	2 257 965	86 985 994	109 402 670	107 998 158
Fret	548 401	530 600	83 509	87 752	1 250 262	1 187 706
Droits de douane et taxe de vente	12 000 119	575 941	49 647	59 211	12 684 918	12 566 232
	<u>28 759 327</u>	<u>11 969 371</u>	<u>2 723 223</u>	<u>89 494 866</u>	<u>132 946 787</u>	<u>132 578 660</u>
Stocks à la fin de l'exercice	4 223 463	2 635 794	369 460	2 277 858	9 506 575	9 608 937
	<u>24 535 864\$</u>	<u>9 333 577\$</u>	<u>2 353 763\$</u>	<u>87 217 008\$</u>	<u>123 440 212\$</u>	<u>122 969 723\$</u>

**Tableau des autres produits**

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 1997	Réel 1997	Réel 1996
Programmes de commercialisation	393 200\$	558 391\$	465 371\$
Produits tirés des importations privées	93 468	68 284	106 924
Commissions sur perception des droits par la Commission des licences et permis d'alcool	89 000	88 994	89 417
Frais d'administration des coupons de bière	42 000	86 048	78 643
Réclamations pour dommages et bris	45 000	40 083	70 284
Consignes non remboursées	48 072	47 864	48 214
Loyers	12 904	12 727	12 807
Abonnements aux rapports sur les ventes	6 000	12 070	10 260
Frais de manutention sur remboursements lors d'événements spéciaux	10 000	9 165	7 747
(Perte) gain sur la vente de propriétés, bâtiments et équipements	(478 538)	91 826	(98 353)
Divers	30 000	18 465	26 833
	<u>291 106\$</u>	<u>1 033 917\$</u>	<u>818 147\$</u>

**Tableau des charges d'exploitation**

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 1997	Réel 1997	Réel 1996
Salaires - magasins, entrepôt et entretien	10 809 465\$	11 054 107\$	11 187 446\$
- administration	2 294 813	2 036 882	2 387 507
Charges sociales	2 564 270	2 480 009	2 438 273
Loyers	2 758 082	2 753 854	2 872 120
Chauffage et éclairage	909 605	917 986	903 457
Amortissement	1 491 242	1 416 217	1 411 919
Programmes de formation	89 925	70 450	90 540
Camionnage	273 900	288 547	271 949
Réparations des propriétés, bâtiments et équipements	309 094	304 901	308 913
Taxes	489 200	473 178	483 043
Matériel léger et fournitures	385 156	365 455	355 561
Service de sécurité	255 014	230 713	260 087
Entretien du système automatisé de vente au détail	92 336	123 942	129 260
Déplacements	204 453	192 050	265 495
Coûts du remboursement des consignes	135 800	140 929	131 617
Sacs	137 969	153 094	137 861
Traitement des données	272 799	246 443	259 778
Télécommunications	266 155	304 957	291 742
Exploitation des véhicules motorisés	18 143	26 958	23 597
Nettoyage	162 787	133 244	141 703
Articles manquants	51 000	37 382	47 535
Réunions de la direction	37 705	28 916	27 512
Affranchissement	48 460	46 434	50 474
Services professionnels	74 032	86 436	74 086
Frais bancaires	141 270	227 101	173 931
Fournitures et entretien de l'entrepôt	26 900	34 920	16 121
Assurance	11 800	12 215	11 788
Publicité et promotions	38 250	35 475	32 360
Rémunération des administrateurs	38 060	37 023	37 430
Autres	52 645	45 601	65 382
	<b>24 440 330\$</b>	<b>24 305 419\$</b>	<b>24 888 487\$</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 1997

### Généralités

Cette société d'État a été constituée en vertu de la Loi sur la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick et sa seule activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées dans toute la province du Nouveau-Brunswick.

### Sommaire des principales conventions comptables

#### Stocks

Les stocks de marchandises pour revente sont évalués au prix coûtant qui est inférieur à la valeur de réalisation nette. Le stock de fournitures est évalué au prix coûtant.

#### Coûts reportés découlant du régime de retraite

Les coûts reportés découlant du régime de retraite sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de seize ans.

#### Propriétés, bâtiments et équipements

Les propriétés, bâtiments et équipements sont comptabilisés au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants:

Pavage	10%
Bâtiments	2 1/2%
Ameublement, agencements et matériel	20%
Matériel roulant	20%
Matériel automatisé des magasins	10%
Matériel de réfrigération	10%

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée initiale du bail selon la méthode linéaire.

#### Dette au titre du régime de retraite

Les coûts associés au programme de retraite anticipée sont comptabilisés aux charges sociales dans l'année où les paiements sont faits.

#### 1. Stocks

	1997	1996
Spiritueux, vin, autres boissons et bière	9 506 575\$	9 608 937\$
Fournitures	139 387	138 839
	<u>9 645 962\$</u>	<u>9 747 776\$</u>

**2. Propriétés, bâtiments et équipements**

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	1997 Montant net	1996 Montant net
Terrains	276 161\$		276 161\$	279 968\$
Pavage	424 076	362 342	61 734	90 950
Bâtiments	10 883 666	5 973 351	4 910 315	5 189 360
Améliorations locatives	3 317 388	2 417 445	899 943	993 964
Ameublement, agencements et matériel	5 314 624	4 671 388	643 236	643 995
Matériel roulant	163 177	116 892	46 285	40 231
Matériel automatisé des magasins	3 408 066	2 385 017	1 023 049	640 768
Matériel de réfrigération	3 376 178	1 507 442	1 868 736	2 156 694
	<b>27 163 336\$</b>	<b>17 433 877\$</b>	<b>9 729 459\$</b>	<b>10 035 930\$</b>

L'amortissement s'élève à 1 416 217 \$ pour l'exercice; 1 411 919 \$ en 1996. Les montants nets relatifs à l'acquisition d'immobilisations totalisent 576 223 \$ pour l'exercice; 763 666 \$ en 1996.

**3. Dette au titre du régime de retraite**

Les employés de la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick participent au Régime de pension de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick qui est un régime de retraite de paiement et prestations déterminées interentreprises.

Conformément à un règlement de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics (N.-B.) la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick versera à la caisse fiduciaire de retraite des cotisations jusqu'à l'entière capitalisation des prestations, d'un montant suffisant à amortir une dette au titre du régime de retraite de 7 900 000 \$. L'amortissement devrait se faire sur une période de vingt-cinq ans. La dette au titre du régime de retraite porte intérêt aux taux annuel de 8,16% payable en versements annuels. En 1998, le montant s'élève à 468 840 \$ et il augmente chaque année selon l'indice des prix à la consommation majoré de 2%; l'échéance est en mars 2016.

	1997	1996
Dette au titre du régime de retraite	<b>7 409 366\$</b>	<b>7 334 430\$</b>

Puisque le paiement annuel ne suffira pas à couvrir l'intérêt jusqu'en 2005, la dette au titre du régime de retraite augmentera au cours des cinq prochains exercices d'environ:

191 963\$	en	1998
177 153	en	1999
159 153	en	2000
137 575	en	2001
111 988	en	2002

Les évaluations actuarielles du Régime de pension de retraite dans les services publics ont été complétées au 1er avril 1992 et 1993. Les évaluations indiquent un gain actuariel en raison de la réduction des obligations au titre des prestations constituées et d'une augmentation dans la valeur de la caisse de retraite. La Société a réalisé 688 700\$ d'excédents actuariels au 31 mars 1997; 559 700\$ en 1996. Les excédents actuariels sont amortis sur la période estimative de la vie utile des contribuants. La fraction non amortie de l'excédent actuariel au 1er mars 1997 est de 1 376 650\$; 1 505 650\$ en 1996. Suite à l'évaluation actuarielle du 1er avril 1993, des excédents actuariels supplémentaires ont été réalisés dans la valeur de la caisse de retraite. La part de la Société est évaluée en excès de 4 000 000\$. Aucun excédent actuariel supplémentaire a été comptabilisé suivant l'évaluation actuarielle du 1er avril 1993.

Une évaluation actuarielle pour mettre à jour la valeur de l'engagement du Régime de pension de retraite dans les services publics est cédulée pour l'année fiscale 1997-1998.

Les charges du régime de retraite de 1 008 913\$; 992 527\$ en 1996 incluent l'amortissement des services passés, les coûts d'intérêts et les excédents actuariels réalisés.

#### 4. Redressements affectés aux exercices antérieurs

La dette au titre du régime de retraite au 31 mars 1996 a été diminuée de 559 700\$ pour démontrer les excédents actuariels reliés au Régime de pension de retraite dans les services publics. De plus, l'avoir de la province du Nouveau-Brunswick a été augmenté, au 1er avril 1995 de 430 700\$ et le bénéfice net de 129 000\$ pour l'exercice terminé le 31 mars 1996.

#### 5. Engagements

La Société loue des bâtiments ainsi que des locaux et du matériel conformément à des contrats de location-exploitation se terminant à diverses dates entre 1998 et 2007. Certains de ces contrats de location-exploitation sont assortis d'options de renouvellement à la fin de la durée initiale du bail. Le tableau suivant indique les paiements minimums exigibles au cours des exercices à venir en vertu des contrats de location-exploitation qui, au 31 mars 1997, ont une durée initiale de plus d'un an:

1998	2 368 156\$
1999	1 963 818
2000	1 808 161
2001	1 578 298
2002	1 119 919
2003 à 2007	<u>2 928 279</u>
	<u><u>11 766 631\$</u></u>

Au cours de l'année fiscale 1995-1996, la Société a signé un contrat avec Impletech International Incorporated pour la fourniture de matériel informatique, d'un logiciel et de services nécessaires à l'installation d'un nouveau système point de vente. Au 31 mars 1997, la Société avait versé 214 000\$ comme paiement au prorata de l'avancement des travaux sur le contrat totalisant 2 900 000\$.

#### 6. Ventés totales

Le total des ventes comprend les ventes au détail, aux établissements titulaires de licence et aux magasins de franchise. Ces montants ne tiennent pas compte de la revente par les établissements titulaires de licence et les magasins de franchise.

#### 7. Chiffres donnés à des fins de comparaison

Certains chiffres correspondants de 1996 ont été réagencés afin d'être conformes à la présentation des états financiers de 1997.

---

**ÉTATS FINANCIERS**  
**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL**  
**31 MARS 1997**

---

Office of the  
Auditor General

Bureau du  
vérificateur général



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et  
aux membres du conseil d'administration  
Société d'aménagement régional  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société d'aménagement régional au 31 mars 1997 et les états des recettes et dépenses au compte ordinaire et des recettes et dépenses au compte de capital de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1997, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 1 aux états financiers.

Le vérificateur général par intérim

A handwritten signature in cursive script that reads "K. D. Robinson".

K. D. Robinson, c.a.

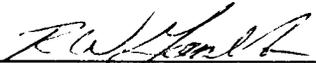
Fredericton (N.-B.)  
le 18 juillet 1997

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL**  
**BILAN**  
**31 MARS 1997**

	1997	1996
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	2 747 913 \$	1 212 005 \$
Débiteurs		
Canada - Entente sur le développement économique régional	10 444 328	10 174 858
- Autres	3 753 992	2 091 501
Autres	31 430	560 737
	<u>16 977 663</u>	<u>14 039 101</u>
Autres actifs		
Fonds de dotation pour la route Fundy-en fiducie (note 2)	5 000 000	5 000 000
	<u>21 977 663 \$</u>	<u>19 039 101 \$</u>
<b>PASSIF ET AVOIR</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs		
Province du Nouveau-Brunswick		
- demande d'indemnisation du Canada	14 198 320 \$	12 266 359 \$
- fonds d'administration et de capital	1 630 911	212 366
Autres	1 148 432	1 560 376
	<u>16 977 663</u>	<u>14 039 101</u>
Dû à la province du Nouveau-Brunswick		
Fonds de dotation pour la route Fundy-en fiducie	5 000 000	5 000 000
	<u>21 977 663 \$</u>	<u>19 039 101 \$</u>

Approuvé par le conseil d'administration

  
 \_\_\_\_\_ président

  
 \_\_\_\_\_ directeur

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL  
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES AU COMPTE ORDINAIRE  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

	1997	1996
<b>RECETTES</b>		
Contributions fédérales (Tableau 1)	17 569 680 \$	27 369 998 \$
Contributions provinciales (Tableau 2)	43 327 084	44 437 245
Autres recettes	(41 936)	(130 860)
	60 854 828	71 676 383
<b>DÉPENSES</b>		
Entente sur le développement économique régional		
Développement culturel - Coopération	(17 624)	361 100
Diversification économique - Coopération	5 473 740	8 823 369
Exploitation minérale - Coopération	-	432 064
Planification - Coopération	441 832	336 590
Développement économique urbain - Coopération	1 616 085	4 944 651
Développement économique - Coopération	5 606 187	11 133 199
Entrepreneuria et perfectionnement des ressources humaines - Coopération	2 628 776	4 707 723
Nouveau cadre	3 094 554	-
	18 843 550	30 738 696
Autres projets (Tableau 3)	42 011 278	40 937 687
	60 854 828	71 676 383
<b>EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>	Néant \$	Néant \$

---

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL  
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES AU COMPTE DE CAPITAL  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

---

	1997		1996
<b>RECETTES</b>			
Contributions fédérales			
Entente sur le développement économique régional	5 674 691	\$	6 103 830
Contributions provinciales (Tableau 4)	8 266 631		5 809 532
	<u>13 941 322</u>		<u>11 913 362</u>
<b>DÉPENSES</b>			
Entente sur le développement économique régional			
Développement économique urbain - Coopération	1 585 367		3 015 196
Diversification économique - Coopération	5 131 477		4 467 707
Développement économique - Coopération	1 768 568		2 392 341
Nouveau cadre	375 330		-
	<u>8 860 742</u>		<u>9 875 244</u>
Autres projets (Tableau 5)	5 080 580		2 038 118
	<u>13 941 322</u>		<u>11 913 362</u>
<b>EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>	<u>Néant</u>	<u>\$</u>	<u>Néant</u>
			<u>\$</u>

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL  
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

	1997	1996
<b>Tableau 1</b> Compte ordinaire Recettes - Contributions fédérales		
Entente sur le développement économique régional	12 381 776 \$	20 370 988 \$
Autres projets		
Langues officielles	2 238 858	1 916 040
Avenir jeunesse	8 295	104 290
NB au travail - Fonds de développement de formation	2 940 751	4 978 680
	<u>17 569 680 \$</u>	<u>27 369 998 \$</u>
<b>Tableau 2</b> Compte ordinaire Recettes - Contributions provinciales		
Entente sur le développement économique régional	6 509 620 \$	10 281 746 \$
Autres projets		
Langues officielles	1 271 112	1 263 553
Avenir jeunesse	6 898 107	7 682 450
NB au travail - Fonds de développement de formation	2 540 751	4 990 871
Autres	8 342 186	10 723 077
Fonds de développement	10 791 460	8 795 548
Organisme de Services Spéciaux	6 973 848	700 000
	<u>43 327 084 \$</u>	<u>44 437 245 \$</u>
<b>Tableau 3</b> Compte ordinaire Dépenses - Autres projets		
Fonds de développement	10 791 460 \$	8 795 548 \$
Subvention à l'Organisme de Services Spéciaux	6 973 848	700 000
Programme d'aide au développement	3 352 885	3 817 722
Exploitation	1 650 251	1 711 884
Avenir jeunesse	6 906 403	7 786 740
Langues officielles	3 509 970	3 179 593
NB au travail - Fonds de développement de formation	5 481 501	9 969 550
Projets approuvés - décrets en conseil	448 837	1 066 335
Centres Communautaires	1 374 369	1 345 169
Action Nord	633 386	1 367 244
Partenariat de tourisme des provinces atlantiques	476 780	454 374
Projets divers	411 588	743 528
	<u>42 011 278 \$</u>	<u>40 937 687 \$</u>

---

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL**  
**TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

---

	1997		1996
<b>Tableau 4</b>		Compte de capital	
		Recettes - Contributions provinciales	
Entente sur le développement économique régional	3 186 051 \$		3 771 414 \$
Autres projets	5 080 580		2 038 118
	<u>8 266 631 \$</u>		<u>5 809 532 \$</u>

<b>Tableau 5</b>		Compte de capital	
		Dépenses - Autres projets	
Programme d'assistance provinciale	4 738 347 \$		1 750 000 \$
Programme d'embellissement des rues	-		288 118
Tracadie – Sheila projet du lien des deux rivières	342 233		-
	<u>5 080 580 \$</u>		<u>2 038 118 \$</u>

---

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 1997**

---

**1. Résumé des principales conventions comptables**

---

**a) Commentaires généraux sur le fonctionnement**

La Société d'aménagement régional est un organisme provincial de la Couronne, incorporé en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. La Société est responsable de l'administration de tous les programmes fournis par la Province sous l'Entente sur le développement économique régional. La Société est également responsable d'un certain nombre d'autres projets qui lui sont confiés par la Province.

Les contributions fédérales sont, dans certains cas, versées directement aux bénéficiaires de projets. De tels paiements ne sont pas inscrits aux recettes et dépenses de la Société.

Au 31 mars 1994, la Société d'aménagement régional a établi un Organisme de services spéciaux (OSS). Les montants fournis à la Corporation par la Province, qui furent subséquemment transférés à l'OSS, sont présentés dans l'état des recettes et dépenses de la Société. Les montants fournis à l'OSS par d'autres agences ou ministères du gouvernement sont inclus dans les états financiers de l'OSS mais ne sont pas inclus dans ces états financiers.

**b) Méthode de comptabilité**

Ces états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ce qui consiste à imputer les recettes et les dépenses à l'exercice au cours duquel les recettes sont gagnées et les dépenses engagées, sans considération du moment auquel ces transactions monétaires sont effectuées. Selon cette méthode de comptabilisation, les contributions fédérales sont inscrites à titre de recettes au moment où le financement est approuvé en vertu de l'entente applicable et lorsque les dépenses admissibles sont engagées.

Les dépenses relevant des ententes de partage des coûts représentent les coûts engagés par la Société à la mise en oeuvre de projets approuvés. Certaines dépenses non admissibles selon les termes des ententes approuvées ainsi que des dépenses excédentaires aux budgets approuvés y sont aussi incluses. Dans certains cas, le partage des coûts de certaines dépenses est approuvé au cours d'un exercice subséquent.

**c) Dépenses en capital**

Les dépenses en capital sont des dépenses engagées pour l'acquisition d'immobilisations devant servir à la prestation de services généraux du gouvernement à la population. La Société n'inscrit pas ces dépenses à titre d'actif au bilan. Elles sont inscrites comme dépenses en capital aux comptes de la province du Nouveau-Brunswick net des recouvrements en capital.

---

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**31 MARS 1997**

---

**2. Fonds de dotation pour la route Fundy**

---

La province du Nouveau-Brunswick et le Gouvernement du Canada ont consenti à établir ce fonds. Sa seule raison d'être est d'aider à la construction d'une route panoramique à partir de Saint-Martin (N.-B.), jusqu'à Alma (N.-B.).

La province du Nouveau-Brunswick a avancé 5 millions de dollars au fonds. Cette avance est gardée en fiducie. Ce montant a été avancé au fonds à travers la Société d'aménagement régional et sera remboursé, en totalité ou en partie, à la Société au plus tard le 31 mars 2010.

**3. Initiatives de ministères provinciaux**

---

Pendant l'exercice 1997 la Société a fourni le véhicule administratif par lequel le ministère du Développement économique et du Tourisme, le ministère des Pêches et de l'Aquaculture et le ministère des Finances ont implanté l'initiative américaine de prospection de l'investissement, le Projet de Recherches et de Formation des Pêches et l'initiative d'application liée aux ventes du tabac respectivement. La Société a encouru environ 3 millions de dollars en coûts de la part de ces ministères lesquels furent entièrement récupérés du Canada et d'autres organismes. L'effet net de ces coûts et recettes est reflété aux états financiers.

**4. Engagements**

---

En vertu des ententes sur le développement économique régional, de Nouveau-Brunswick au travail et d'infrastructure, le gouvernement provincial a engagé des fonds qui seront dépensés après le 31 mars 1997. Au 31 mars 1997, le total de ces engagements se chiffrait à environ 77 millions de dollars.

Les engagements en question sont sujets à l'approbation de fonds par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

**5. Passif éventuel**

---

Les contributions reçues du gouvernement fédéral en vertu des ententes à coûts partagés entre les gouvernements fédéral et provincial peuvent faire l'objet de redressements suite aux vérifications effectuées par les autorités fédérales. Les redressements résultant des vérifications fédérales seront inscrits aux états financiers de la Société dans la période du règlement.

La Société a garanti des prêts de certaines organisations. Au 31 mars 1997 le passif éventuel relatif à ces garanties s'élevait à 1 600 000 \$ (néant au 31 mars 1996). Toute perte résultante sera assumée par la Société.

---

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 1997**

---

**6. Chiffres donnés à des fins de comparaison**

---

Certains chiffres comparatifs de 1996 ont été réagencés afin d'être conformes à la présentation des états financiers de 1997.

---

**ÉTATS FINANCIERS**  
**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL**  
**ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX**  
**31 MARS 1997**

---

Office of the  
Auditor General

Bureau du  
vérificateur général



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et  
aux membres du conseil d'administration  
Société d'aménagement régional  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société d'aménagement régional - Organisme de services spéciaux au 31 mars 1997 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société d'aménagement régional – Organisme de services spéciaux au 31 mars 1997, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 1 aux états financiers.

Le vérificateur général par intérim

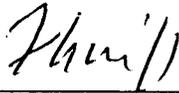
K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)  
le 18 juillet 1997

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL  
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX  
BILAN  
31 MARS 1997**

	1997	1996
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Débiteurs		
Canada		
- Entente d'infrastructure	2 538 442 \$	2 983 974 \$
Province du Nouveau-Brunswick		
- Fonds de capital et de fonctionnement	47 011	1 045 347
	<u>2 585 453 \$</u>	<u>4 029 321 \$</u>
<b>AVOIR</b>		
Avoir	<u>2 585 453 \$</u>	<u>4 029 321 \$</u>

Approuvé par le conseil d'administration



\_\_\_\_\_  
président



\_\_\_\_\_  
directeur

---

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL  
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX  
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

---

	1997	1996
<b>RECETTES</b>		
Contributions fédérales		
- Entente d'infrastructure	11 201 406 \$	16 957 362 \$
Contributions provinciales		
- Entente d'infrastructure	11 201 406	16 957 362
- Autre	9 733 142	2 940 738
	<u>20 934 548</u>	<u>19 898 100</u>
	<u>32 135 954</u>	<u>36 855 462</u>
<b>DÉPENSES</b>		
Entente d'infrastructure	22 402 812	33 914 724
Programme Travail Plus	10 773 848	-
Projet de la Chaîne des Appalaches	250 442	-
Agrandissement des installations du ministère des Pêches	152 720	-
Port de Belledune	-	1 000 000
	<u>33 579 822</u>	<u>34 914 724</u>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>	(1 443 868)	1 940 738
Avoir, au début de l'exercice	<u>4 029 321</u>	<u>2 088 583</u>
<b>AVOIR, à la fin de l'exercice</b>	<u>2 585 453 \$</u>	<u>4 029 321 \$</u>

---

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL  
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 1997**

---

**1. Résumé des principales conventions comptables**

---

**a) Commentaires généraux sur le fonctionnement**

La Société d'aménagement régional - Organisme de services spéciaux (OSS) fut établie au 31 mars 1994. L'OSS a été formé principalement dans le but de fournir une gestion financière de l'Entente d'infrastructure entre le Canada et le Nouveau-Brunswick. La balance des capitaux propres de l'OSS représente les montants financés par la province pour des dépenses futures de l'OSS.

L'Organisme est également responsable d'un certain nombre d'autres projets qui lui sont confiés par la Province.

**b) Méthode de comptabilité**

Ces états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ce qui consiste à imputer les recettes et les dépenses à l'exercice au cours duquel les recettes sont gagnées et les dépenses engagées, sans considération du moment auquel ces transactions monétaires sont effectuées. Selon cette méthode de comptabilisation, les contributions fédérales sont inscrites à titre de recettes au moment où le financement est approuvé en vertu de l'entente applicable et lorsque les dépenses admissibles sont engagées.

Les dépenses relevant des ententes de partage des coûts représentent les coûts engagés par l'Organisme à la mise en oeuvre de projets approuvés. Certaines dépenses non admissibles selon les termes des ententes approuvées ainsi que des dépenses excédentaires aux budgets approuvés y sont aussi incluses. Dans certains cas, le partage des coûts de certaines dépenses est approuvé au cours d'un exercice subséquent.

**2. Engagements**

---

En vertu de l'entente d'infrastructure, le gouvernement provincial a engagé des fonds qui seront dépensés après le 31 mars 1997. Au 31 mars 1997, le total de ces engagements se chiffrait à environ 17 millions de dollars.

Les engagements en question sont sujets à l'approbation de fonds par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

**3. Passif éventuel - contributions fédérales**

---

Les contributions reçues du gouvernement fédéral en vertu des ententes à coûts partagés entre les gouvernements fédéral et provincial peuvent faire l'objet de redressements suite aux vérifications effectuées par les autorités fédérales. Les redressements résultant des vérifications fédérales seront inscrits aux états financiers de l'Organisme dans la période du règlement.

---

**ÉTATS FINANCIERS**

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES  
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**31 DÉCEMBRE 1996**

---

Office of the  
Auditor General

Bureau du  
vérificateur général



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux administrateurs  
de la Société d'assurance-dépôts des caisses  
populaires du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 1996 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1996, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

R. W. Black, f.c.a.

Fredericton, (N.-B.)  
le 30 janvier 1997

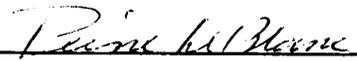
---

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES  
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
BILAN  
31 DÉCEMBRE 1996**

---

	1996	1995
<b>ACTIF</b>		
<hr/>		
Encaisse	<u>11 736 \$</u>	<u>7 047 \$</u>
 <b>PASSIF</b>		
<hr/>		
Créditeurs	26 \$	2 020 \$
Avances - offices de stabilisation (note 2)	11 710	5 027
	<u>11 736 \$</u>	<u>7 047 \$</u>

Approuvé par le conseil

 président

 administrateur

---

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES  
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996**

---

	1996	1995
<b>RECETTES (note 2)</b>		
Cotisations - offices de stabilisation	<u>8 317 \$</u>	<u>5 302 \$</u>
<b>DÉPENSES (note 2)</b>		
Communications et autre	4 845	3 560
Conseil d'administration	<u>3 472</u>	<u>1 742</u>
	<u>8 317</u>	<u>5 302</u>
<b>EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE</b>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

---

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES  
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 DÉCEMBRE 1996**

---

**3. La protection des dépôts des membres des caisses populaires/credit unions - (suite)**

---

Deux offices de stabilisation établies en 1978 ont continué leur existence sous la loi actuelle. Chaque office de stabilisation détient un fonds de stabilisation qui est disponible pour offrir de l'aide financière à ses caisses populaires/credit unions affiliées. Au 30 septembre 1996, un rapport non vérifié de l'Office de Stabilisation de la Fédération des Caisses Populaires Acadiennes Limitée rapportait un actif total de 30,2 millions de dollars, duquel un montant de 1,5 million de dollars représent des placements dans les caisses populaires pour fin de stabilisation. Les résultats non vérifiés de la Brunswick Credit Union Federation Stabilization Board Limited rapportait un actif non vérifié de 6,9 millions de dollars. Chaque office de stabilisation a la responsabilité d'effectuer des inspections et de faire le suivi de la situation financière et des pratiques d'affaires de ses caisses populaires/credit unions affiliées de façon régulière.

La Société et les offices de stabilisation ont chacune la responsabilité de la protection des dépôts des membres des caisses populaires/credit unions. Cet objectif commun exige une collaboration étroite entre la Société et les offices de stabilisation afin d'établir des politiques qui vont satisfaire le mandat de chacune.

**4. Chiffres comparatifs**

---

Certaines données comparatives ont été corrigées pour respecter la présentation de 1996.

---

**ÉTATS FINANCIERS**  
**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**31 MARS 1997**

---

**Deloitte &  
Touche****Comptables agréés**

Bureau 630  
77, rue Westmorland  
Fredericton, Nouveau-Brunswick  
E3B 6Z3

Téléphone: (506) 458-8105  
Télécopieur: (506) 450-8126

**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

L'honorable Marilyn Trenholme Counsell, MD  
Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Madame,

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1997 et les états consolidés des résultats, des bénéfices réinvestis dans l'entreprise et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Comptables agréés

Le 23 mai 1997

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS**  
de l'exercice terminé le 31 mars 1997  
(en milliers de dollars)

	1997	1996
<b>PRODUITS</b>		
Ventes d'électricité (note 3)		
À l'intérieur de la province	825 309 \$	801 489 \$
À l'extérieur de la province	181 562	186 888
Autres	30 196	29 688
	1 037 067	1 018 065
<b>CHARGES</b>		
Achats d'électricité	117 262	149 225
Combustibles	214 897	208 119
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	262 340	269 822
Programmes de retraite anticipée	4 299	10 968
Amortissements et déclassement (note 4)	184 007	143 027
	782 805	781 161
Bénéfice avant frais de financement	254 262	236 904
Frais de financement (note 5)	341 649	299 922
	87 387	63 018
Perte avant les postes suivants	87 387	63 018
Virement du compte de normalisation de la production (note 2)	32 865	49 297
Virement du compte d'enlèvement des canaux de combustible (note 6)	35 112	21 946
	( 19 410) \$	8 225 \$
<b>BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DE L'EXERCICE</b>	<b>( 19 410) \$</b>	<b>8 225 \$</b>



**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ DES BÉNÉFICES RÉINVESTIS DANS L'ENTREPRISE**  
de l'exercice terminé le 31 mars 1997  
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Solde au début	465 941 \$	457 716 \$
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	<u>( 19 410)</u>	<u>8 225</u>
Solde à la fin	<u><u>446 531 \$</u></u>	<u><u>465 941 \$</u></u>



**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**BILAN CONSOLIDÉ**  
 au 31 mars 1997  
 (en milliers de dollars)

	1997	1996
<b>BIENS-FONDS, INSTALLATIONS ET MATÉRIEL (note 7)</b>		
Terrains, bâtiments, installations et matériel, au prix coûtant	5 559 616 \$	5 490 287 \$
Amortissement cumulé	(1 762 192)	(1 602 590)
Construction en cours	20 299	38 797
	<u>3 817 723</u>	<u>3 926 494</u>
<b>ACTIF À LONG TERME</b>		
Prêts d'économies d'énergie et d'améliorations électriques	3 966	4 723
Placements du fonds d'amortissement	57 066	110 070
	<u>61 032</u>	<u>114 793</u>
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Liquidités et placements à court terme	15 039	35 464
Comptes débiteurs	170 519	157 325
Placements du fonds d'amortissement		40 842
Matières, fournitures et combustibles	83 586	109 395
Charges payées d'avance	5 142	5 838
	<u>274 286</u>	<u>348 864</u>
<b>CHARGES REPORTÉES</b>		
Différences de change non matérialisées, moins les montants amortis (note 8)	100 601	95 312
Escompte et frais d'émission de débetures et de billets, moins les montants amortis	33 281	37 230
Autres charges reportées (note 2)	-	4 724
	<u>133 882</u>	<u>137 266</u>
	<u>4 286 923 \$</u>	<u>4 527 417 \$</u>

AU NOM DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

  
 \_\_\_\_\_ Le président du conseil  
  
 \_\_\_\_\_ Administrateur



**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**BILAN CONSOLIDÉ**  
 au 31 mars 1997  
 (en milliers de dollars)

	1997	1996
<b>DETTE À LONG TERME (note 9)</b>		
Débentures et autres emprunts	3 437 287 \$	3 495 915 \$
Moins : fonds d'amortissement	266 960	212 536
	<u>3 170 327</u>	<u>3 283 379</u>
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Dette à court terme (note 10)	111 149	124 202
Comptes créditeurs et charges à payer	110 287	105 637
Intérêts courus	88 199	94 666
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 9)	134 124	169 747
	<u>443 759</u>	<u>494 252</u>
<b>PASSIF REPORTÉ</b>		
Compte de normalisation de la production (note 2)		32 865
Gestion du combustible irradié et déclassement des installations (note 11)	172 279	159 195
Enlèvement des canaux de combustible (note 6)	30 723	65 835
Autres (note 12)	23 304	25 950
	<u>226 306</u>	<u>283 845</u>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Bénéfices réinvestis dans l'entreprise	446 531	465 941
	<u>4 286 923 \$</u>	<u>4 527 417 \$</u>



**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
de l'exercice terminé le 31 mars 1997  
(en milliers de dollars)

	1997	1996
<b>RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :</b>		
<b>EXPLOITATION</b>		
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	( 19 410) \$	8 225 \$
Montants imputés à l'exploitation ou portés à son crédit au cours de l'exercice mais n'entraînant pas de sorties de liquidités (note 13)	148 439	115 233
	<u>129 029</u>	<u>123 458</u>
Évolution nette des soldes du fonds de roulement hors caisse	2 666	( 11 170)
	<u>131 695</u>	<u>112 288</u>
<b>FINANCEMENT</b>		
Remboursements de la dette	( 61 463)	( 80 447)
Paiements au fonds d'amortissement	( 78 175)	( 78 594)
Titres de créance à long terme émis	69 688	320 135
	<u>( 69 950)</u>	<u>161 094</u>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses liées aux biens-fonds, aux installations et au matériel	( 72 574)	( 167 510)
Montants financés par les contributions des abonnés et le produit de l'aliénation de biens-fonds, d'installations et de matériel	3 457	3 106
	<u>( 69 117)</u>	<u>( 164 404)</u>
<b>RENTRÉES (SORTIES) NETTES</b>	( 7 372)	108 978
<b>SITUATION DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u>( 88 738)</u>	<u>( 197 716)</u>
<b>SITUATION DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u>( 96 110) \$</u>	<u>( 88 738) \$</u>
Composée de		
Liquidités et placements à court terme	15 039	35 464
Dette à court terme	( 111 149)	( 124 202)
	<u>( 96 110) \$</u>	<u>( 88 738) \$</u>



**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
de l'exercice terminé le 31 mars 1997  
(Seuls les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars.)

**1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (« la Société ») a été constituée en société de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick en 1920, en vertu de la *Loi sur l'énergie électrique du Nouveau-Brunswick*. La mission de la Société consiste à fournir un approvisionnement continu d'électricité afin de répondre aux besoins actuels de même qu'aux mises en valeur futures de la province. Elle vise également à favoriser l'économie et l'efficacité dans la production, la distribution, l'approvisionnement, la vente et l'utilisation de l'électricité.

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus ayant trait aux entités à tarifs réglementés, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Les états financiers comprennent les comptes de la Société et ceux de sa filiale détenue en propriété exclusive, N.B. Coal Limited (« N.B. Coal »).

**a. Réglementation**

La Société est réglementée en vertu d'un système de plafonnement des tarifs. Les augmentations apportées aux moyennes annuelles des tarifs qui sont supérieures à 3,0 % ou à l'indice des prix à la consommation, en retenant le plus élevé des deux, sont assujetties à l'examen réglementaire et à l'approbation de la Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick (la « Commission des entreprises de service public »).

**b. Biens-fonds, installations et matériel**

Le prix coûtant des ajouts aux biens-fonds, aux installations et au matériel comprend le coût d'origine des services de sous-traitance, de la main-d'œuvre directe et du matériel, des intérêts sur les fonds utilisés durant la construction et des frais indirects d'administration et autres frais, moins les crédits pour la valeur de l'électricité produite pendant la période de mise en service. Les frais d'administration et autres frais sont capitalisés durant la construction en affectant une partie des frais généraux de cette nature aux coûts directs de construction engagés chaque mois. Certains coûts de formation liés à l'aménagement de nouvelles installations et les coûts de travaux d'entretien importants qui sont engagés de façon irrégulière sur la durée de vie des biens correspondants sont également capitalisés.

Les intérêts durant la construction sont capitalisés mensuellement d'après le coût des emprunts à long terme. Lorsque des biens sont mis hors service pour une période prolongée en vue de leur remise à neuf, les intérêts durant la construction sont passés en charges selon la valeur comptable nette du bien en question.

Les coûts engagés pour les mesures d'économie d'énergie et de gestion de l'énergie, y compris les intérêts capitalisés pour des programmes ayant des avantages à long terme, sont inscrits dans une catégorie distincte de biens-fonds, d'installations et de matériel.



**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
 de l'exercice terminé le 31 mars 1997  
 (Seuls les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars.)

**1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**b. Biens-fonds, installations et matériel (suite)**

Les contributions aux frais de construction, qui incluent des montants reçus des abonnés de même que les subventions pour la recherche et le développement pour les nouvelles installations, sont portées en diminution du coût des installations financées. Les montants reçus des abonnés sont amortis sur la durée d'utilisation prévue des biens en question et le crédit qui en résulte est porté en diminution de la provision pour amortissement correspondante.

Le coût des biens du réseau de distribution mis hors service, déduction faite des montants liés au démantèlement et à la récupération, est imputé à l'amortissement cumulé. Quant aux autres biens-fonds, installations et matériel vendus, le coût et l'amortissement cumulé sont éliminés des comptes, et le gain ou la perte résultant de l'aliénation est imputé aux activités d'exploitation.

La Société calcule l'amortissement de tous les biens à des taux permettant d'amortir leur prix coûtant, déduction faite de la valeur de récupération prévue, sur leur durée d'utilisation prévue. La durée d'utilisation prévue des immobilisations est analysée périodiquement et toute modification aux biens est appliquée prospectivement. L'amortissement est interrompu provisoirement lorsque les biens sont mis hors service pour une période prolongée en vue de leur remise à neuf. La centrale nucléaire est amortie suivant une méthode d'indexation des coûts selon une augmentation annuelle de 3 %. L'amortissement de certaines pièces de matériel minier est calculé d'après une méthode d'amortissement croissant, le montant de l'amortissement étant fondé sur le montant du remboursement de la dette s'y rapportant requis au cours de l'exercice. Tous les autres biens sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement est calculé sur le prix coûtant net des biens-fonds, des installations et du matériel qui ont fait l'objet de subventions.

La durée d'utilisation prévue des principales catégories de biens-fonds, d'installations et de matériel s'établit comme suit :

Biens	Années
Centrales hydroélectriques	100
Centrales thermiques	35
Centrale nucléaire	31
Centrales à turbine à combustion	25
Postes et sous-stations	40
Réseau de transport	de 35 à 55
Réseau de distribution	de 10 à 35
Bâtiments	
- Généraux	40
- Siège social	50
Matériel minier	de 20 à 25



**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
de l'exercice terminé le 31 mars 1997  
(Seuls les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars.)

**1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**b. Biens-fonds, installations et matériel (suite)**

Chaque catégorie d'actif comprend des composantes qui sont amorties sur des durées d'utilisation inférieures à celles de leurs principales catégories d'actif correspondantes.

**c. Stocks**

Les stocks de matériel et de fournitures, de mazout et de charbon sont évalués au coût moyen. Les stocks de combustible nucléaire sont évalués au prix coûtant selon la méthode de l'épuisement successif. Les stocks de charbon englobent le coût de la main-d'œuvre directe et les frais généraux.

**d. Escomptes, primes et frais d'émission de débentures et de billets**

La Société amortit les escomptes et les primes sur débentures et billets ainsi que les frais d'émission sur la durée de chacune des émissions.

**e. Opérations de change**

Les éléments d'actif et de passif à valeur vénale fixe libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars CA aux taux de change en vigueur à la date du bilan, sauf lorsqu'ils ont fait l'objet d'une opération de couverture par l'intermédiaire de l'acquisition d'un contrat de change à terme, auquel cas le taux fixé en vertu du contrat est utilisé pour la conversion. Les gains ou les pertes non matérialisés résultant de la conversion d'éléments à long terme sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie restante des éléments d'actif et de passif à valeur vénale fixe correspondants, à l'exception des montants reliés au financement d'importants projets de construction en cours qui sont reportés jusqu'à l'achèvement des travaux, puis amortis sur la durée de vie restante des éléments de passif à valeur vénale fixe correspondants. Le solde non amorti des gains ou des pertes de change reportés est accumulé dans un compte de différences de change non matérialisées qui figure au bilan sous la rubrique Charges reportées.

Les gains ou les pertes de change provenant d'opérations qui influent sur l'exploitation courante sont portés aux résultats au moment où ils surviennent.

**f. Instruments financiers**

**Dettes à long terme**

La dette à long terme est inscrite au bilan au prix coûtant. La juste valeur estimative de cette dette est présentée dans les notes complémentaires et elle est établie en fonction de la valeur marchande ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres d'emprunt assortis de conditions et d'échéances analogues. Il est à noter toutefois que la juste valeur estimative n'inclut pas les coûts engagés pour échanger ou rembourser la dette.



**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
de l'exercice terminé le 31 mars 1997  
(Seuls les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars.)

**1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**g. Produits**

Les abonnés de l'usage domestique et de l'usage général font l'objet d'une facturation mensuelle selon un système de facturation cyclique. La facturation de tous les autres abonnés a lieu à la fin de chaque mois. Les produits afférents à des éléments non facturés à la fin de toute période comptable sont estimés et inscrits aux comptes.

**h. Gestion du combustible irradié et déclassement des installations**

Afin de pourvoir aux coûts estimatifs futurs relativement à l'évacuation permanente du combustible nucléaire irradié et au déclassement de la centrale nucléaire pour que l'emplacement ne soit plus, par conséquent, assujéti à un usage restreint, la Société porte annuellement aux résultats des montants qui, majorés des intérêts, couvriront les coûts de ces activités futures à mesure qu'elles auront lieu. Les coûts estimatifs futurs sont établis d'après une étude détaillée qui tient compte de diverses hypothèses sur les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement de la centrale nucléaire, le coût du transport des matières radioactives vers des installations d'évacuation permanentes et la fluctuation prévue des taux d'intérêt et d'inflation. Quant au combustible nucléaire irradié, la charge annuelle est fonction de la quantité de combustible nucléaire utilisé chaque année, tandis que les coûts du déclassement de la tranche nucléaire sont imputés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie de la centrale.

Avec prise d'effet durant l'exercice terminé le 31 mars 1996, la Société a également constitué une provision au moyen d'une charge annuelle, portée aux résultats, pour tenir compte des coûts estimatifs futurs qui découleront du déclassement de ses centrales thermiques. Le montant de cette charge, majoré des intérêts courus, servira à couvrir les coûts totaux des activités de déclassement à mesure qu'ils seront engagés.

Les montants imputés chaque année pour couvrir ces activités sont cumulés dans un compte de passif reporté incluant les intérêts, capitalisés annuellement, sur le total des montants perçus. Les intérêts sont calculés selon le taux d'emprunt à long terme de la Société et ils sont imputés aux résultats chaque année.

Les coûts engagés de façon régulière à l'égard de la gestion du combustible irradié et du déclassement des installations sont imputés au compte du passif reporté.

Étant donné les progrès technologiques potentiels en matière de déclassement et de gestion du combustible irradié, et en raison des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, la Société met périodiquement ses calculs à jour et effectue les redressements de façon prospective.



**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
de l'exercice terminé le 31 mars 1997  
(Seuls les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars.)

**1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**i. Régimes de retraite**

Les employés de la Société souscrivent au Régime de pension de retraite dans les services publics de la province du Nouveau-Brunswick. Ce régime pluripatronal offre des pensions établies d'après le nombre d'années de service et la moyenne des cinq années consécutives où les gains ont été les plus élevés. La Société et ses employés versent des cotisations au régime comme le stipule la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* et ses règlements. Les cotisations de la Société, qui sont imputées aux résultats tous les ans, comprennent les montants pour les services courants et les paiements visant à financer la quote-part de la Société du passif non capitalisé de la province. Ces derniers montants ont été fixés par la province en 1991 selon une évaluation actuarielle arrêtée au 31 mars 1989. L'on prévoyait que ces paiements, lorsqu'ils seraient cumulés avec les intérêts à un taux déterminé par la province, financeraient les engagements de retraite non capitalisés prévus sur une période de vingt-cinq ans.

N.B. Coal maintient un régime de retraite à prestations déterminées contributif pour ses employés. Les coûts du régime de retraite sont déterminés annuellement au moyen d'une évaluation actuarielle fondée sur la méthode prospective au prorata des années de service ainsi que sur les hypothèses que la direction juge les plus probables. Les redressements résultant des modifications apportées aux régimes, des gains et pertes actuariels, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles et de l'écart entre la valeur actuarielle des engagements acquis au titre du régime de retraite et la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif du régime de retraite sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés concernés.

**j. Programmes de retraite anticipée**

Le coût total de ces programmes est imputé aux résultats dans l'année où le programme est mis sur pied, sans tenir compte de la date où les versements sont réellement effectués.



**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
de l'exercice terminé le 31 mars 1997  
(Seuls les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars.)

## 2. MODIFICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES

### a. Démantèlement et récupération des biens du réseau de distribution

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 1996, la récupération des biens du réseau de distribution mis hors service, déduction faite du coût de démantèlement, est créditée à l'amortissement cumulé. Auparavant, ce montant était constaté dans l'état des résultats. Cette modification a donné lieu à un crédit porté à l'amortissement cumulé plutôt qu'aux activités d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 mars 1997. Une évaluation détaillée de la valeur des crédits relatifs à la récupération n'a pas été réalisée puisque le montant n'est pas important. La modification a été effectuée sur une base prospective.

### b. Modifications par rapport aux exercices précédents

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 1994, la Société a modifié certaines de ses conventions comptables de façon prospective. Ces modifications ont été mises en œuvre au cours d'une période de trois ans relativement aux comptes suivants :

#### Redressement pour la normalisation de la production

Le solde du compte de normalisation de la production au 31 mars 1994 est porté aux résultats sur trois exercices, 50 % dans l'exercice terminé le 31 mars 1995, 30 % dans l'exercice terminé le 31 mars 1996 et 20 % dans l'exercice terminé le 31 mars 1997. Le crédit porté aux résultats, pour l'exercice terminé le 31 mars 1997, a totalisé 32 865 000 \$.

#### Charges reportées

La catégorie des autres charges reportées a été éliminée du bilan sur une période de trois ans terminée le 31 mars 1997.

## 3. VENTES

- a) Les ventes d'électricité à la province du Nouveau-Brunswick et à d'autres sociétés d'État sont comptabilisées selon les tarifs commerciaux standard.
- b) Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province comprennent des ventes de 97 013 000 \$ (99 352 000 \$ en 1996) à des entreprises d'électricité aux États-Unis. Le montant de ces ventes comprend des coûts marginaux de combustible et d'exploitation plus une marge de bénéfice net pour la Société.

## 4. AMORTISSEMENTS ET DÉCLASSEMENT

	1997	1996
Amortissement	175 762 \$	134 543 \$
Amortissement des charges reportées	5 463	4 812
Charges liées au déclassement	2 782	2 632
Charges liées à l'enlèvement des canaux de combustible	<u>-</u>	<u>1 040</u>
	<u>184 007 \$</u>	<u>143 027 \$</u>



**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
de l'exercice terminé le 31 mars 1997  
(Seuls les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars.)

**5. FRAIS DE FINANCEMENT**

	1997	1996
Intérêts débiteurs - sur débetures et autres emprunts	332 559 \$	345 106 \$
- sur éléments de passif reportés	<u>16 983</u>	<u>20 717</u>
	349 542	365 823
Moins le produit des fonds d'amortissement et des autres placements	<u>40 868</u>	<u>42 898</u>
	308 674	322 925
Frais de garantie du gouvernement provincial	22 032	21 758
Amortissement de l'escompte et des frais liés aux débetures	4 260	4 609
Amortissement des différences de change non matérialisées	<u>9 521</u>	<u>11 842</u>
	344 487	361 134
Moins les intérêts capitalisés	<u>2 838</u>	<u>61 212</u>
	<u>341 649 \$</u>	<u>299 922 \$</u>

**6. ENLÈVEMENT DES CANAUX DE COMBUSTIBLE**

Au cours des exercices précédents, la Société a constitué une provision pour tenir compte des coûts estimatifs futurs découlant de l'enlèvement des canaux de combustible à la centrale nucléaire. En 1995, la Société a conclu que le remplacement des canaux de combustible à la centrale nucléaire ne sera pas nécessaire avant 2008 ou plus tard; il n'y a donc pas lieu de comptabiliser les frais au titre de l'enlèvement des canaux de combustible pour le moment.

Par conséquent, la Société a décidé d'éliminer le compte de passif au titre de l'enlèvement des canaux de combustible sur une période de trois ans à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1995. Le solde du compte à cette date, totalisant 87 781 000 \$, est porté aux résultats sur une période de trois ans comme suit : une tranche de 50 % au cours de la première période de douze mois, une tranche de 30 % au cours de la deuxième période de douze mois et une tranche de 20 % au cours de la troisième période de douze mois. Une somme de 35 112 000 \$ a été portée aux résultats au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1997 (21 946 000 \$ en 1996).



**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
de l'exercice terminé le 31 mars 1997  
(Seuls les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars.)

**7. BIENS-FONDS, INSTALLATIONS ET MATÉRIEL**

	1997			1996		
	Coût	Amortissement cumulé	Construction en cours	Coût	Amortissement cumulé	Construction en cours
Centrales électriques <sup>1)</sup>	4 116 747 \$	1 197 360 \$	5 263 \$	4 071 316 \$	1 072 190 \$	31 496 \$
Réseau de transport	248 033	96 847	2 111	246 924	91 956	2 574
Sous-stations	382 494	154 465	1 089	373 270	144 408	1 188
Réseau de distribution	614 609	215 804	10 011	596 810	200 138	2 652
Autres biens-fonds	57 880	21 727	11	57 119	19 006	49
Matériel de communication	16 106	7 228	76	15 983	6 514	18
Matériel minier et éléments d'actif correspondants	73 987	36 368	-	74 064	35 007	-
Véhicules et matériel divers	71 179	41 905	1 670	75 025	42 021	731
Mesures d'économies d'énergie et de gestion de l'énergie	<u>5 003</u>	<u>-</u>	<u>68</u>	<u>4 456</u>	<u>-</u>	<u>89</u>
	<u>5 586 038</u>	<u>1 771 704</u>	<u>20 299</u>	<u>5 514 967</u>	<u>1 611 240</u>	<u>38 797</u>
Déduire :						
Contributions aux frais de construction	<u>26 422</u>	<u>9 512</u>	<u>-</u>	<u>24 680</u>	<u>8 650</u>	<u>-</u>
	<u>5 559 616 \$</u>	<u>1 762 192 \$</u>	<u>20 299 \$</u>	<u>5 490 287 \$</u>	<u>1 602 590 \$</u>	<u>38 797 \$</u>

<sup>1)</sup> Le coût est net des subventions de recherche et de développement qui s'élèvent à 36 500 000 \$.

Au cours de l'exercice, les charges communes liées à la construction d'une éventuelle deuxième tranche à Belledune, qui s'élèvent à 26 124 000 \$, ont été transférées de la rubrique Construction en cours à la rubrique Centrales électriques.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1996, le coût des centrales électriques s'est accru de 57 048 000 \$, montant qui représente l'intérêt couru pendant la construction sur la valeur comptable nette de la centrale durant la période au cours de laquelle la centrale de Point Lepreau a été mise hors service pour procéder à la localisation et à la relocalisation des bracelets-espaceurs (la technique SLAR). Les frais d'amortissement de la centrale, pour l'exercice terminé le 31 mars 1996, ont diminué de 30 907 000 \$, en raison de l'interruption provisoire de l'amortissement au cours de l'exercice découlant de la fermeture temporaire de la centrale.



**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
de l'exercice terminé le 31 mars 1997  
(Seuls les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars.)

**8. DIFFÉRENCES DE CHANGE NON MATÉRIALISÉES, MOINS LES MONTANTS AMORTIS**

	1997		1996
Différences de change à la date du bilan			
Relative aux débetures et aux billets émis par la Société	-	\$	4 022 \$
Relative à d'autres débetures émises	<u>138 756</u>		<u>123 859</u>
	138 756		127 881
Moins l'amortissement cumulé	<u>38 155</u>		<u>32 569</u>
	<u>100 601</u>	\$	<u>95 312</u> \$

**9. DETTE À LONG TERME**

	1997		1996
Débetures garanties par la province du Nouveau-Brunswick	467 960	\$	546 870 \$
Débetures détenues par la province du Nouveau-Brunswick	3 098 316		3 113 419
Autre dette à long terme - non garantie	<u>5 135</u>		<u>5 373</u>
	3 571 411		3 665 662
Moins : paiements exigibles d'ici un an	<u>134 124</u>		<u>169 747</u>
	<u>3 437 287</u>	\$	<u>3 495 915</u> \$



**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
de l'exercice terminé le 31 mars 1997  
(Seuls les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars.)

**9. DETTE À LONG TERME (suite)**

**Débetures et billets**

Échéance	Taux d'intérêt moyen	Canadiens	Américains	1997	1996
Exercices se terminant les :					
31 mars 1997		-	-	-	143 140 \$
31 mars 1998	8,8 %	100 000	-	100 000	100 000
31 mars 1999	6,6 %	-	63 678	63 678	87 707
31 mars 2000	8,8 %	124 674	-	124 674	132 884
31 mars 2001	10,6 %	251 000	-	251 000	251 000
31 mars 2002	9,6 %	<u>250 000</u>	<u>-</u>	<u>250 000</u>	<u>-</u>
1 an à 5 ans	9,4 %	725 674	63 678	789 352	714 731
6 ans à 10 ans	8,8 %	1 170 000	166 116	1 336 116	1 513 584
11 ans à 30 ans	9,1 %	<u>675 000</u>	<u>747 522</u>	<u>1 422 522</u>	<u>1 411 129</u>
Débetures et billets		2 570 674 \$	977 316* \$	3 547 990	3 639 444
* 706 000 000 \$ US					
Le taux d'intérêt moyen pondéré de toutes les débetures et de tous les billets en circulation au 31 mars 1997 est de 9,1 % (9,1 % en 1996)					
Emprunt remboursable en versements annuels comprenant le capital et les intérêts, à des taux variant entre 4 1/2 % et 8 1/2 % l'an jusqu'en 2011				18 286	20 846
Emprunt remboursable en versements annuels égaux comprenant le capital et les intérêts, à des taux variant entre 9 1/4 % et 9 5/8 % l'an jusqu'en 2011				4 953	5 123
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition				<u>182</u>	<u>249</u>
<b>Total de la dette à long terme</b>				<u>3 571 411 \$</u>	<u>3 665 662 \$</u>



**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
 de l'exercice terminé le 31 mars 1997  
 (Seuls les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars.)

**9. DETTE À LONG TERME (suite)**

**Remboursement de la dette à long terme**

Les versements de la dette à long terme (déduction faite des fonds d'amortissement qui, d'après les prévisions, seront disponibles à l'échéance, y compris les bénéfices réels au 31 mars 1997 et les bénéfices futurs calculés aux taux d'intérêt prévus) et les obligations relatives au fonds d'amortissement, ainsi que les paiements minimaux en vertu de contrats de location, à l'égard de la dette impayée au 31 mars 1997, sont les suivants pour chacun des exercices compris dans la période de cinq ans se terminant le 31 mars 2002 et tiennent compte des taux de change en vigueur au 31 mars 1997 dans le cas d'une dette libellée en monnaie étrangère :

	<b>Versements de la dette et obligations relatives au fonds d'amortissement</b>	<b>Paiements minimaux en vertu de contrats de location</b>
Exercice se terminant le 31 mars 1998	134 051 \$	85 \$
Exercice se terminant le 31 mars 1999	98 236	85
Exercice se terminant le 31 mars 2000	124 556	28
Exercice se terminant le 31 mars 2001	237 189	-
Exercice se terminant le 31 mars 2002	246 127	-
<b>Total des paiements minimaux en vertu de contrats de location</b>		198
<b>Moins : la somme représentant les intérêts théoriques</b>		16
		182 \$

**Fonds d'amortissement**

Le ministre des Finances de la province du Nouveau-Brunswick maintient, à titre de fiduciaire de la Société, un fonds d'amortissement pour toutes les émissions de débentures, le cas échéant. Les revenus des fonds d'amortissement sont portés aux résultats de la Société. Les débentures de la Société détenues dans le fonds sont annulées à leur échéance ou à la date de leur remboursement. Les placements du fonds d'amortissement sont déduits de la dette à long terme, sauf lorsqu'il n'existe aucun droit de compensation juridiquement exécutoire. Les montants n'ayant fait l'objet d'aucune compensation, qui totalisent 57 066 000 \$ (150 912 000 \$ en 1996), ont été reclassés à titre de placements.



**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
de l'exercice terminé le 31 mars 1997  
(Seuls les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars.)

**9. DETTE À LONG TERME (suite)**

**Juste valeur**

La juste valeur estimative de la dette à long terme, au 31 mars 1997, s'élève à 3 979 465 000 \$, tandis que la valeur comptable s'établit à 3 571 411 000 \$ (3 990 711 000 \$ en 1996 comparativement à une valeur comptable de 3 665 662 000 \$). La juste valeur estimative de tous les fonds d'amortissement se chiffre à 344 649 000 \$ au 31 mars 1997, par rapport à une valeur comptable de 324 026 000 \$ (380 648 000 \$ en 1996 comparativement à une valeur comptable de 363 448 000 \$).

**Frais de garantie**

La Société paie annuellement des frais de garantie à la province du Nouveau-Brunswick qui correspondent à 0,6489 % du total, comme à la fin de l'exercice précédent, de la dette à long terme garantie par la province, des débentures détenues par la province et de la dette à court terme envers la province, déduction faite du solde détenu dans le fonds d'amortissement.

**10. DETTE À COURT TERME**

Les emprunts bancaires à court terme sont remboursables sur demande. La Société dispose de marges de crédit bancaire, garanties par la province du Nouveau-Brunswick, pour des emprunts à court terme totalisant 120 000 000 \$. En outre, la Société emprunte, à l'occasion et à des fins temporaires, des fonds de sources différentes, y compris de la province du Nouveau-Brunswick.

N.B. Coal a des marges de crédit bancaire qui sont garanties par une cession générale des créances.

Les emprunts à court terme contractés auprès de la province du Nouveau-Brunswick totalisent 111 110 000 \$ au 31 mars 1997 (120 612 000 \$ en 1996).

**11. GESTION DU COMBUSTIBLE IRRADIÉ ET DÉCLASSEMENT DES INSTALLATIONS**

	1997	1996
Solde au début de l'exercice	<u>159 195</u> \$	<u>149 733</u> \$
Montants imputés à l'exploitation ou portés à son crédit pour :		
- déclassement	2 782	2 632
- évacuation du combustible nucléaire utilisé au cours de l'exercice	(3 032)	(4 263)
- intérêts liés à la gestion du combustible irradié et au déclassement des installations	<u>14 343</u>	<u>14 381</u>
	14 093	12 750
Moins : les frais engagés durant l'exercice	<u>1 009</u>	<u>3 288</u>
Solde à la fin	<u>172 279</u> \$	<u>159 195</u> \$

Le solde ne fait actuellement l'objet d'aucun financement.



**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
de l'exercice terminé le 31 mars 1997  
(Seuls les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars.)

**12. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF REPORTÉS**

	1997	1996
Programmes de retraite anticipée	29 010 \$	32 708 \$
Coûts de remise en état de terrains	<u>385</u>	<u>349</u>
	29 395	33 057
Moins : les montants échéant à moins d'un an	<u>6 091</u>	<u>7 107</u>
	<u>23 304 \$</u>	<u>25 950 \$</u>

**13. MONTANTS IMPUTÉS À L'EXPLOITATION OU PORTÉS À SON CRÉDIT MAIS N'ENTRAÎNANT PAS DE SORTIES DE LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE**

	1997	1996
Amortissements et déclassement	184 007 \$	143 027 \$
Pertes résultant de l'aliénation de biens-fonds, d'installations et de matériel	2 084	738
Amortissement de l'escompte et des frais liés aux débentures	4 260	4 609
Amortissement des différences de change non matérialisées	9 521	11 842
Gestion du combustible irradié	(3 032)	(4 263)
Intérêts liés à la gestion du combustible irradié et au déclassement des installations	14 343	14 381
Intérêts liés à l'enlèvement des canaux de combustible	-	3 946
Programmes de retraite anticipée	4 299	10 968
Autres	<u>934</u>	<u>1 228</u>
	216 416	186 476
Virement du compte de normalisation de la production	(32 865)	(49 297)
Virement du compte d'enlèvement des canaux de combustible	<u>(35 112)</u>	<u>(21 946)</u>
	<u>148 439 \$</u>	<u>115 233 \$</u>



**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
de l'exercice terminé le 31 mars 1997  
(Seuls les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars.)

**14. RÉGIMES DE RETRAITE**

En vertu des règlements de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics*, la Société est tenue d'effectuer certains paiements relatifs à sa quote-part du déficit actuariel. Ces paiements, auxquels s'ajoutent les intérêts, ont été déterminés en 1991 afin de régler une dette de 129 000 000 \$ sur une période de vingt-cinq ans. Les cotisations destinées à la quote-part du déficit actuariel de la Société, imputées aux résultats pendant l'exercice, se sont élevées à 7 162 000 \$ (6 946 000 \$ en 1996). Les cotisations normales versées au Régime de pension de retraite dans les services publics de la province du Nouveau-Brunswick, soit 7 217 000 \$ (7 211 000 \$ en 1996), ont également été imputées aux résultats.

La valeur actuarielle estimative des prestations constituées de N.B. Coal, au 31 mars 1997, s'élève à 6 392 000 \$ (6 259 000 \$ en 1996). La valeur marchande de l'actif des caisses de retraite est de 7 727 000 \$ (6 879 000 \$ en 1996). Les charges de retraite nettes de N.B. Coal pour l'exercice terminé le 31 mars 1997 correspondent à 123 000 \$ (131 000 \$ en 1996). N.B. Coal compte également des charges de retraite s'élevant à 444 000 \$ (621 000 \$ en 1996), relatives à l'amortissement, sur la durée moyenne estimative de la carrière active des employés restants, d'un programme de retraite anticipée non capitalisé dont les prestations accumulées sont évaluées à 2 500 000 \$ au 31 mars 1997 (2 800 000 \$ en 1996).

**15. ENGAGEMENTS**

**Quai de Belledune**

La Société a conclu un contrat de location-exploitation d'une durée de vingt ans pour louer les installations portuaires à Belledune. Le contrat, qui prendra fin en 2013, prévoit une option de renouvellement de vingt ans et des charges annuelles d'environ 4 500 000 \$.

**N.B. Coal**

N.B. Coal a une responsabilité continue envers l'environnement consistant à traiter l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive. Pour l'exercice terminé le 31 mars 1997, les frais de traitement s'élèvent à 531 000 \$ (792 000 \$ en 1996).

**16. CHIFFRES CORRESPONDANTS**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.



---

**ÉTATS FINANCIERS**  
**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS**  
**DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**31 MARS 1997**

---

## ÉTATS FINANCIERS

### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick présentés dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la direction de la Société. Ils ont été approuvés par son conseil d'administration.

La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. L'information financière contenue dans le rapport annuel correspond aux données présentées dans les états financiers.

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick s'occupe de la tenue des registres comptables, des systèmes d'information et des systèmes de contrôle financier et de gestion qui procurent une assurance raisonnable que l'information financière est précise, que l'actif est protégé et que les ressources sont gérées de façon efficace.

Le conseil d'administration supervise la présentation de l'information financière par l'entremise de son comité de vérification. Celui-ci examine les questions relatives à la comptabilité, à la vérification, aux systèmes de contrôle interne, aux états financiers et au rapport annuel des vérificateurs externes indépendants.



**Dan Goguen**  
Vice-président, Finances et administration



**Ernest L. MacKinnon**  
Président et chef de la direction

### RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1997 et l'état des recettes et des dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.



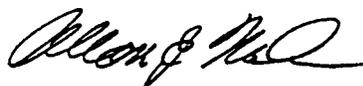

Comptables agréés  
Fredericton, N.-B., Canada  
Le 26 août 1997

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**BILAN**  
**31 MARS 1997**

	1997	1996
<b>ACTIF</b>		
Débiteurs		
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	188 000 \$	15 592 \$
Fonds en fiducie	629 316	280 872
	817 316	296 464
Immobilisations, montant net (note 3)	403 883	177 749
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 221 199 \$</b>	<b>474 213 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs et charges à payer	817 316 \$	296 464 \$
Frais reportés	403 883	177 749
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 221 199 \$</b>	<b>474 213 \$</b>

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:



Président du Conseil



Président

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

	Budget 1996-97	Réal 1996-97	Période de 20 jours terminés Le 31 mars 1996
<b>RECETTES</b>			
<b>HONORAIRES</b>			
Fonds de retraite de la fonction publique	868 232 \$	948 120 \$	52 337 \$
Fonds de retraite des enseignants	836 121	916 643	50 561
Fonds de retraite des juges	3 620	3 743	226
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	328 000	328 000	15 592
<b>TOTAL DES HONORAIRES</b>	<b>2 035 973</b>	<b>2 196 506</b>	<b>118 716</b>
<b>DÉPENSES</b>			
Services personnels	1 230 282	1 044 488	26 941
Autres services (note 4)	699 653	997 235	84 542
Matériel et fournitures	33 000	36 824	4 720
Amortissement	73 038	117 959	2 513
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>2 035 973</b>	<b>2 196 506</b>	<b>118 716</b>
<b>NET</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

---

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

---

---

**Note 1: Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick**

La Société est établie conformément à la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*, adoptée le 11 mars 1996 .

Son mandat prescrit par la loi est le suivant :

- agir comme fiduciaire du Fonds de retraite des employés de la fonction publique, du Fonds de retraite des enseignants et du Fonds de retraite des juges (les fonds);
- agir à titre de conseiller en placement et offrir d'autres services pour certains fonds en fiducie;
- promouvoir le développement de l'industrie des services financiers et des marchés financiers dans la province;
- pouvoir tirer parti des possibilités de placement dans la province lorsqu'elle élabore ses politiques en matière de placement;
- mener les autres activités ou tâches autorisées et exigées par la Loi ou demandées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

---

**Note 2: Conventions comptables**

**Entité comptable**

La Société est une entité distincte des fonds de retraite dont elle est fiduciaire. Cependant, les dépenses de la Société sont financées par les fonds de retraite et par les fonds d'amortissement et autres fonds en fiducie administrés par le ministre des Finances.

**Méthode comptable**

La Société respecte les principes comptables généralement reconnus. En vertu de cette méthode, les dépenses et les recettes sont comptabilisées au moment où elles sont engagées ou gagnées, peu importe à quel moment se produit le mouvement de trésorerie connexe.

**Note 3: Immobilisations**

	Taux	Coût	Amortissement cumulé	Solde non amorti
Matériel informatique	33 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> %	216 433 \$	74 166 \$	142 267 \$
Mobilier et matériel	8%	206 731	16 538	90 193
Améliorations locatives	10%	80 167	8 744	71 423
		503 331 \$	99 448 \$	403 883 \$

Les frais reportés présentés au bilan correspondent au solde non amorti des immobilisations achetées par la Société et payées par les fonds. Les frais reportés seront comptabilisés comme recettes au même taux que ceux qui sont utilisés pour amortir les immobilisations.

**Note 4: Autres services**

	Budget	Réel
Conseiller en placement	210 000 \$	326 656 \$
Déplacements	115 220	167 482
Loyer de bureau	71 225	75 656
Services professionnels	119 000	193 933
Systèmes d'information	126 820	183 676
Autres services	57 388	49 832
	699 653 \$	997 235 \$

**Note 5: Engagements contractuels**

Voici une liste des paiements minimums futurs en vertu de divers engagements contractuels:

Exercices terminés	1998	188 353 \$
	1999	192 716
	2000	189 669
	2001	109 560
	2002	121 138
Exercices	2003 à 2006	464 363 \$

---

**ÉTATS FINANCIERS**  
**SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING**  
**31 MARS 1997**

---

Office of the  
Auditor General

Bureau du  
vérificateur général



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux administrateurs  
de la Société de Kings Landing,  
Prince William (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société de Kings Landing au 31 mars 1997 et l'état des résultats et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1997, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 1 des états financiers.

Le vérificateur général par intérim

*K D Robinson*

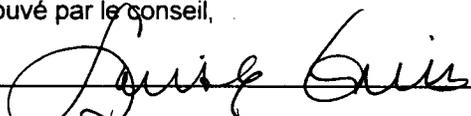
K. D. Robinson, c.a.

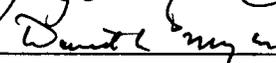
Fredericton (N.-B.)  
le 23 mai 1997

**SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING**  
**BILAN**  
**31 MARS 1997**

<b>ACTIF</b>	<b>1997</b>	<b>1996</b>
Actif à court terme		
Débiteurs		
Province du Nouveau-Brunswick - Subvention d'exploitation	45 724 \$	33 257 \$
Autres	15 433	15 668
Frais payés d'avance	10 760	21 853
Stocks (note 1(b))	115 671	102 501
	<u>187 588</u>	<u>173 279</u>
Actif du fonds de publication (note 2)	<u>11 933</u>	<u>15 619</u>
Immobilisations (note 1(c))	24 671	13 932
	<u>224 192 \$</u>	<u>202 830 \$</u>
 <b>PASSIF ET EXCÉDENT</b>		
Passif à court terme		
Déficit de caisse	54 542 \$	12 664 \$
Créditeurs et charges à payer	87 182	71 333
Recettes reportées	9 050	4 810
Partie non dépensée de subventions désignées	9 508	17 413
	<u>160 282</u>	<u>106 220</u>
Avoir du fonds de publication (note 2)	<u>11 933</u>	<u>15 619</u>
Excédent		
Fonds de réserve provisoire (note 3)	10 965	10 965
Excédent non affecté	41 012	70 026
	<u>51 977</u>	<u>80 991</u>
	<u>224 192 \$</u>	<u>202 830 \$</u>

Approuvé par le conseil,

  
 \_\_\_\_\_ présidente

  
 \_\_\_\_\_ administrateur

**SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING  
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997**

	Budget 1997	Réal 1997	Réal 1996
<b>RECETTES</b>			
Entrées	314 000 \$	261 456 \$	274 751 \$
Emporium	285 200	212 853	269 113
Service alimentaire	391 400	342 613	358 261
Programmes éducatifs	74 200	75 780	73 170
Laissez-passer de saison	12 000	9 480	10 101
Costumes	3 000	3 252	2 583
Dons	3 000	10 323	7 307
Recettes du site et divers	27 600	40 021	123 548
	<u>1 110 400</u>	<u>955 778</u>	<u>1 118 834</u>
Subvention provinciale: D'exploitation	1 286 500	1 348 885	1 264 700
	<u>2 396 900</u>	<u>2 304 663</u>	<u>2 383 534</u>
<b>DÉPENSES</b>			
Interprétation			
Exploitation	505 300	487 016	456 719
Éducatifs	75 300	70 433	65 616
Tissus	89 900	86 711	84 203
	<u>670 500</u>	<u>644 160</u>	<u>606 538</u>
Restauration			
Entretien	270 400	271 099	311 563
Sécurité	152 600	140 893	151 714
Restauration	169 900	180 257	197 902
	<u>592 900</u>	<u>592 249</u>	<u>661 179</u>
Service d'accueil	349 500	298 579	329 479
Relations publiques	231 500	225 448	219 549
Administration	252 200	257 361	247 754
Service alimentaire	344 300	315 880	314 365
	<u>2 440 900</u>	<u>2 333 677</u>	<u>2 378 864</u>
<b>BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) POUR L'EXERCICE</b>	(44 000)	(29 014)	4 670
Excédent non affecté, au début de l'exercice	70 026	70 026	65 356
<b>EXCÉDENT NON AFFECTÉ, à la fin de l'exercice</b>	<u>26 026 \$</u>	<u>41 012 \$</u>	<u>70 026 \$</u>

---

**SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 1997**

---

**1. Résumé des principales conventions comptables**

---

**a) Comptabilité d'exercice**

Les états financiers sont préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice en vertu de laquelle les recettes et les dépenses sont imputées à l'exercice où les recettes sont gagnées et les dépenses engagées, sans considération du moment où les opérations respectives de trésorerie sont effectuées sauf pour les exceptions suivantes:

- La charge à payer relative aux indemnités de retraite et aux crédits de vacances des employés n'a pas été inscrite.
- La Corporation est responsable des paiements de prestations aux employés blessés. La valeur estimée des paiements futurs de prestations est de 87 000 \$. Ce montant n'a pas été enregistré.

**b) Stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette, et comprennent:

	<b>1997</b>	<b>1996</b>
Emporium	86 623 \$	79 155 \$
Moins: provision pour obsolescence	(2 599)	(2 374)
	<hr/> 84 024	<hr/> 76 781
Tissus	20 100	14 269
Nourriture et alcool	8 865	7 537
Autre	2 682	3 914
	<hr/> <b>115 671 \$</b>	<hr/> <b>102 501 \$</b>

**c) Immobilisations et politiques d'amortissement**

Le terrain, les bâtiments originaux et les artefacts sont comptabilisés à une valeur nominale.

Les actifs acquis depuis l'ouverture du site à même les fonds de la Société sont capitalisés à l'exception des artefacts qui sont tous passés comme dépense au cours de l'exercice d'acquisition. L'amortissement sur les immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire.

L'amortissement imputé à l'exercice courant se chiffre à 1 298 \$, contre 7 063 \$ en 1996. Ce montant a été attribué aux catégories de dépenses appropriées dans l'état des résultats et de l'excédent.

**SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**31 MARS 1997**

**1. Résumé des principales conventions comptables - suite**

Les immobilisations se détaillent comme suit:

	<b>1997</b>	<b>1996</b>
Terrain, bâtiments originaux et artefacts	1 \$	1 \$
Bâtiments	25 968	13 932
Matériel et mobilier	42 011	42 011
Matériel automobile	51 867	51 867
	<u>119 847</u>	<u>107 811</u>
Moins: amortissement cumulé	95 176	93 879
	<u>24 671 \$</u>	<u>13 932 \$</u>

**(d) Subventions désignées**

La Corporation a pour politique d'appliquer les subventions désignées reçues durant l'exercice pour l'acquisition d'immobilisations et l'entretien des sites, contre les dépenses effectuées par la Corporation pour ces projets. Au cours de l'exercice, 155 000 \$ furent reçus en subventions et appliqués contre les coûts de projet. Les subventions reçues avant que les coûts relatifs ne soient constatés sont présentées comme subventions non-dépensées sur le bilan.

**2. Fonds de publication**

Le fonds, créé en 1977, représente les sommes accumulées pour la publication d'ouvrages historiques approuvés. La ventilation du fonds est la suivante:

	<b>1997</b>	<b>1996</b>
<b>Actif net du fonds de publication</b>		
Actif à court terme		
Débiteurs	493 \$	493 \$
Stocks de livres, au prix coûtant	12 993	18 842
	<u>13 486</u>	<u>19 335</u>
Passif à court terme	1 553	3 716
	<u>11 933 \$</u>	<u>15 619 \$</u>
<b>Avoir du fonds de publication</b>		
Solde au début de l'exercice	15 619 \$	16 956 \$
Moins: Perte sur stocks	3 686	1 337
Solde à la fin de l'exercice	<u>11 933 \$</u>	<u>15 619 \$</u>

---

**SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**31 MARS 1997**

---

**3. Fonds de réserve provisoire**

---

Le fonds a été établi au cours de l'exercice 1979 et constitue une réserve pour éventualités en vue de parer aux frais d'exploitation imprévus approuvés de temps à autre par le conseil d'administration de la Société.

**4. Dons - artefacts**

---

Durant l'exercice la Société a reçu divers dons d'artefacts. Plusieurs reçus pour fins d'impôt ont été préparés par la Société pour les individus qui ont fait ces dons. Pour l'exercice terminé le 31 mars 1997, ces reçus totalisaient 78 504 \$ (1996 - 40 525 \$).

**5. État de l'évolution de la situation financière**

---

Cet état n'a pas été préparé car l'information qu'il contient n'est pas jugée significative.

***KPMG***

États financiers

**STRAIT CROSSING FINANCE INC.**

Exercice terminé le 30 octobre 1996

**KPMG**KPMG  
Chartered AccountantsFrederick Square  
77 Westmorland Street Suite 700  
Fredericton New Brunswick E3B 6Z3  
CanadaTelephone (506) 452-8000  
Telefax (506) 450-0072  
<http://www.kpmg.ca>

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS À L'ACTIONNAIRE

Nous avons vérifié le bilan de Strait Crossing Finance Inc. au 30 octobre 1996 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 30 octobre 1996, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.



Comptables agréés

Fredericton, N.-B., Canada

Le 26 mars 1997

# STRAIT CROSSING FINANCE INC.

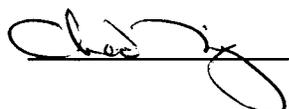
Bilan

30 octobre 1996, avec chiffres correspondants de 1995

	1996	1995
<b>Actif</b>		
Encaisse	1 \$	1 \$
<b>Avoir de l'actionnaire</b>		
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé		
Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale		
Émis et en circulation		
1 action	1 \$	1 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 , administrateur

## STRAIT CROSSING FINANCE INC.

État des résultats et des bénéfices non répartis

Exercice terminé le 30 octobre 1996, avec chiffres correspondants de 1995

	1996	1995
<b>Produits</b>		
Honoraires pour le maintien du financement (note 2 d))	61 328 \$	60 858 \$
<b>Charges</b>		
Honoraires du dépositaire	58 858	58 858
Services professionnels	2 220	1 750
Droits de dépôt	250	250
	61 328	60 858
<b>Bénéfice net, soit les bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 1996

---

## 1. Constitution

Strait Crossing Finance Inc. (« SC Finance » ou la « société ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) en tant que société à but unique. Sa seule activité se limite à l'émission et à la vente d'obligations indexées à remboursement périodique échéant le 1<sup>er</sup> avril 2032, au prêt et au versement de sommes d'argent à Strait Crossing Development Inc. (« SC Development ») et à d'autres questions connexes.

Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick détient l'action en circulation de SC Finance. Aucun porteur d'actions n'a le droit de transférer des actions de SC Finance. SC Finance est exonérée de tous les impôts qui autrement seraient exigibles en vertu des dispositions de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

## 2. Opérations et ententes

### a) Émissions d'obligations

Le 7 octobre 1993, SC Finance a émis des obligations indexées à remboursement périodique (les « obligations ») d'un montant en capital de 661 542 612 \$, échéant le 1<sup>er</sup> avril 2032. Les obligations porteront intérêt à un taux réel annuel, composé annuellement, équivalant à 4,50 % composé semestriellement. Indépendamment de toute baisse de l'indice des prix à la consommation au cours de l'une des périodes ultérieures au 27 mai 1992, le versement intégral à effectuer relativement aux obligations le 31 mai 1997 ne sera pas inférieur à 35 012 328 \$ et celui à effectuer le 1<sup>er</sup> avril 1998 sera au moins de 41 900 000 \$. À toute date de versement subséquente, le versement intégral à effectuer relativement aux obligations ne sera pas inférieur au versement le plus élevé qui aura été effectué à l'une ou l'autre des dates de versement précédentes, à l'exception du versement devant être effectué le 1<sup>er</sup> avril 2032. Aucun paiement d'intérêts n'est exigé à l'égard des obligations avant le 31 mai 1997. À compter du 31 mai 1997 et, par la suite le 1<sup>er</sup> avril de chaque année, 36 versements annuels, capital et intérêts, deviennent exigibles de sorte que le capital et les intérêts seront entièrement remboursés le 1<sup>er</sup> avril 2032.

# STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 1996

---

## 2. Opérations et ententes (suite)

### b) Entente de subvention et cession

Également, le 7 octobre 1993, SC Finance a conclu avec le gouvernement du Canada une entente de subvention aux termes de laquelle le gouvernement a accepté d'effectuer des versements à SC Finance selon les montants et le calendrier de remboursement établis pour les obligations, tel qu'il est indiqué plus avant. Le même jour, SC Finance a irrévocablement cédé au dépositaire des obligations tous ses droits de recevoir les versements aux termes de l'entente de subvention. Le recours des porteurs d'obligations se limite au droit du dépositaire des obligations de recevoir les versements aux termes de l'entente de subvention. Puisqu'une obligation du gouvernement du Canada a été irrévocablement cédée à une fiducie, uniquement dans le but de satisfaire aux exigences relatives au remboursement du capital et des intérêts des obligations, les obligations sont considérées comme étant éteintes aux fins de la présentation de l'information financière. Par conséquent, les obligations à payer et les montants à recevoir aux termes de l'entente de subvention ne figurent pas au bilan de la société.

### c) Contrat de prêt au promoteur

SC Finance a prêté le produit tiré de l'émission des obligations à SC Development conformément au contrat de prêt au promoteur (le « contrat ») daté du 7 octobre 1993. Le billet de SC Development n'est pas garanti et il porte intérêt à un taux équivalant à celui des obligations. SC Finance ne peut céder ni transférer le billet sans obtenir au préalable le consentement de SC Development. Les modalités de remboursement du billet correspondent exactement aux versements exigés sur les obligations.

Selon les modalités du contrat, lorsque le dépositaire des obligations reçoit un versement du gouvernement du Canada aux termes de l'entente de subvention, SC Finance doit, le même jour, verser à SC Development une contribution d'un montant égal à condition que SC Finance ait reçu de SC Development le versement exigé aux termes du billet.

Comme le billet de SC Development correspond exactement à l'obligation de SC Finance de verser à SC Development des contributions, et comme SC Finance et SC Development ont l'intention de régler simultanément ces éléments d'actif et de passif, le billet de SC Development et les contributions à payer à cette dernière ne figurent pas au bilan de la société.

### d) Honoraires pour le maintien du financement

En vertu du contrat de prêt au promoteur, SC Finance a le droit de recevoir de SC Development des honoraires pour le maintien du financement afin de dédommager SC Finance pour ses services financiers continus. Les honoraires pour le maintien du financement doivent être équivalents aux coûts engagés par SC Finance relativement à la tenue des registres, y compris les honoraires et les charges du dépositaire des obligations, déduction faite de tout autre produit net reçu.